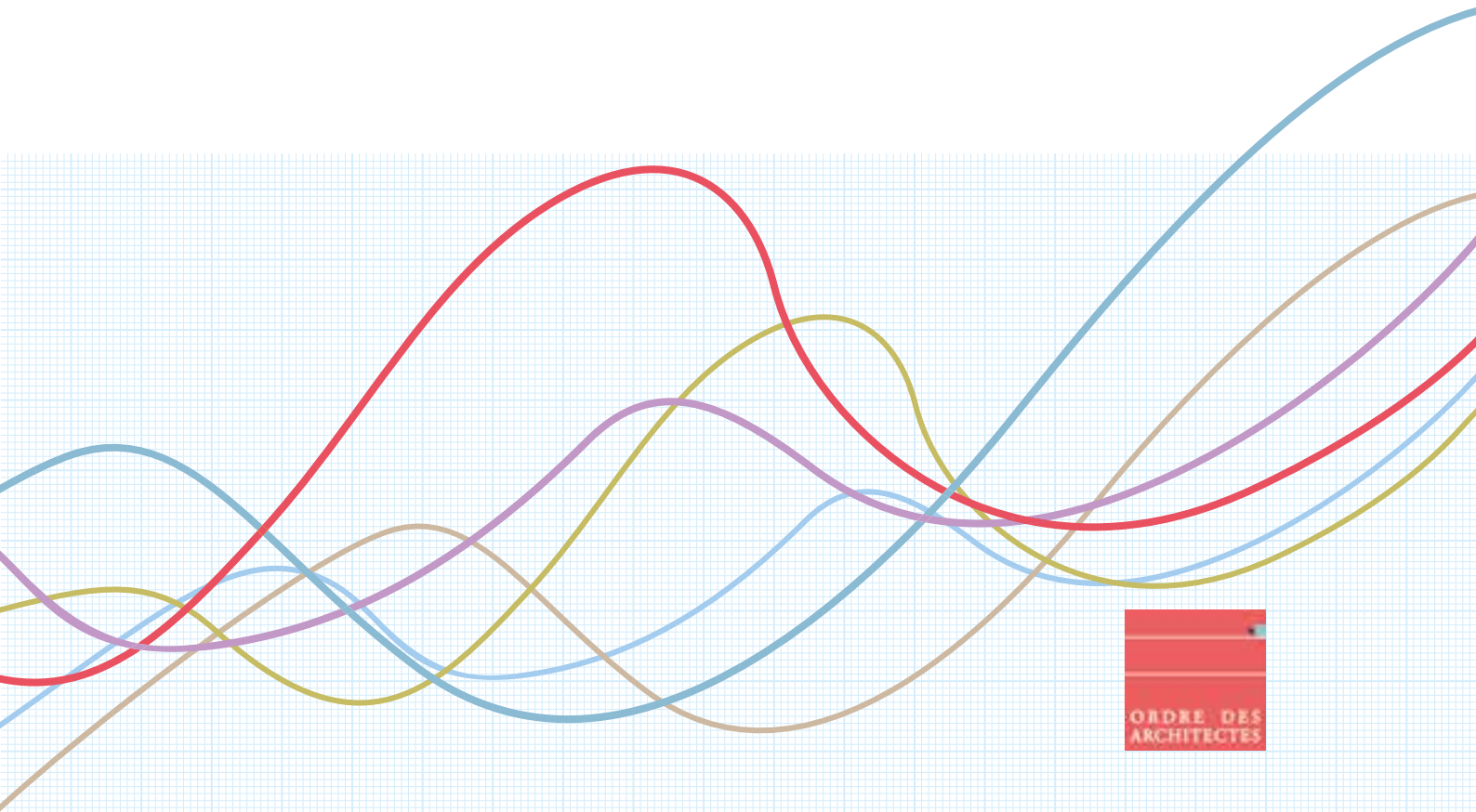


Observatoire de la profession d'architecte

archi**graphie**²



Observatoire de la profession d'architecte

archiographie²

Sortir de la crise

Avec cette deuxième édition d'Archigraphie, le Conseil national de l'Ordre dresse le profil d'une profession ayant subi une forte récession de 2008 à 2015 mais qui entame une sortie de crise tout en poursuivant son adaptation à un contexte en plein bouleversement.

La baisse de la commande depuis 2008 a réduit notablement à la fois son activité, ses revenus, le nombre de ses entreprises et le nombre de ses salariés. Le rôle d'amortisseur de la commande publique a fléchi.

Toutefois, à l'heure où l'économie de la construction semble enfin redémarrer, on constate que les architectes ont tout de même maintenu leur part dans l'activité du bâtiment et que la population des architectes en activité est relativement stable.

Le zoom que nous avons réalisé dans cette édition sur les jeunes diplômés montre également une insertion très rapide de ceux-ci dans le monde professionnel. C'est une situation satisfaisante, même si elle ne traduit certainement pas une précarisation des emplois.

Le recours au statut d'auto-entrepreneur s'est ainsi très remarquablement développé dans la période, notamment en début de carrière. Stratégie d'adaptation par gros temps ou phénomène de long terme ? Ce point sera à suivre dans les prochaines années.

La profession d'architecte n'a pas fait que résister, tant bien que mal, à la conjoncture ; elle a poursuivi son évolution rapide.

Ainsi, l'exercice en société continue-t-il sa croissance et s'apprête à dépasser l'exercice traditionnellement libéral. Les architectes renforcent leurs structures et multiplient les formes de collaboration pour répondre à la complexité croissante de la commande.

Par ailleurs la profession a identifié les nouveaux enjeux comme la numérisation du bâtiment et le BIM. Les architectes répondront présent, notamment grâce à la formation continue, comme ils l'ont fait et continuent à le faire pour les enjeux de la transition énergétique.

Enfin, après le vote de la Loi LCAP à l'été 2016 et ses mesures en faveur de la qualité de l'architecture du quotidien et de la maison individuelle, les architectes ont reçu un encouragement à reconquérir un marché sur lequel leur part reste, comme on peut le voir ici, bien trop marginale.

Le présent observatoire, dont le Conseil national a confié cette année la réalisation au CREDOC, se révèle donc précieux pour comprendre la profession et ses mutations.

François ROUANET

Vice-président

Conseil national de l'Ordre des architectes

Cette étude a été réalisée par le CRÉDOC, Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, sous la direction d'un comité de pilotage présidé par François Rouanet, vice-président du Conseil national de l'Ordre des architectes.

Équipe de rédaction CRÉDOC :

Sous la direction de Pascale Hébel, directrice du pôle consommation, Aurélia Vittori, chargée d'études, économiste, Adeline Dembo, chargée d'étude, démographe.

Comité de pilotage :

Pour le CNOA : François Rouanet, vice-président, Valérie Maigné, conseillère nationale, Isabelle Moreau, directrice des relations extérieures et institutionnelles, Damien Legrand, chargé de communication.

Pour le CRÉDOC : Aurélia Vittori.

Sommaire

Partie I Qui sont les architectes ? Évolutions sociodémographiques entre 2000 et 2015	7
1. Un nombre de diplômés qui demeure relativement stable depuis 2009	9
2. Le nombre d'architectes tend à se stabiliser à près de 30 000 inscrits depuis 2010	10
3. Répartition des architectes inscrits à l'Ordre sur le territoire national	14
4. L'âge des architectes	20
5. Les modes d'exercices du métier d'architecte : augmentation continue de l'exercice en société depuis 2004	30
6. Évolution des revenus des architectes : des facteurs structurels et conjoncturels qui pèsent sur le niveau de revenu moyen	36
7. Zoom sur le phénomène auto-entrepreneur : un régime qui séduit les jeunes générations	46
8. Zoom sur les salariés des agences d'architecture	48
9. Le chômage chez les architectes	56
Partie II Regard sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en architecture	59
1. Un délai d'accès au premier emploi après l'obtention du diplôme relativement rapide mais qui tend à s'allonger	61
2. Une pluriactivité qui demeure marginale mais qui gagne progressivement du terrain	63
3. Une large majorité de jeunes diplômés insérée dans le champ d'activité de l'architecture... mais une légère orientation à la baisse de cette part	64
4. Plus de 8 jeunes diplômés en architecture sur 10 déclarent exercer dans le domaine de la conception architecturale	66
5. Des jeunes diplômés majoritairement salariés	68
6. Localisation de l'activité principale des jeunes diplômés en architecture : plus d'un tiers des diplômés sont installés en Île-de-France	70
7. Près de 8 diplômés sur 10 exercent leur activité en agence d'architecture	71
8. Distribution des revenus	72
Partie III Évolution de la demande sur le marché de la construction et son impact sur l'activité des architectes	73
1. Évolution de l'activité dans le marché du bâtiment	74
2. La place des architectes dans le marché de la construction	80
3. Répartition des travaux selon la nature du maître de l'ouvrage et selon la nature des travaux	83
4. Évolution du marché selon le type d'ouvrage	85
5. Zoom sur le marché des maisons individuelles	92
Conclusion	105
Table des illustrations	109

Partie I
Qui sont les architectes ?
Évolutions
sociodémographiques
entre 2000 et 2015

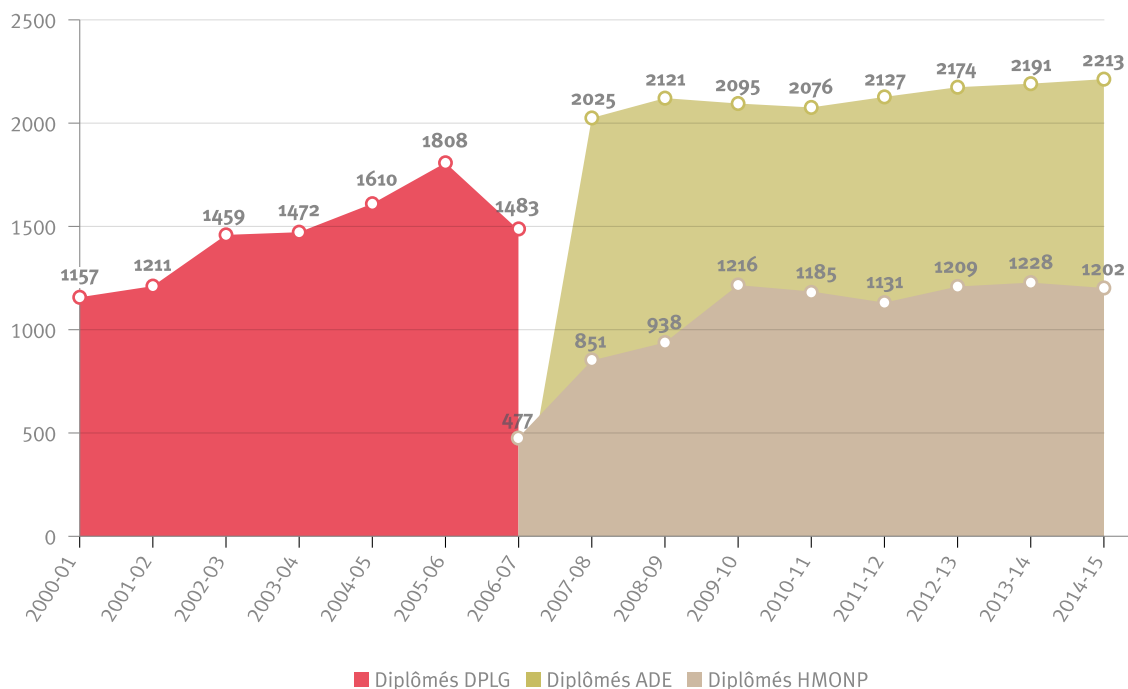
Cette première partie vise à dégager les principales caractéristiques démographiques de la profession en étudiant notamment le nombre d'inscrits, leur âge, leur ancienneté, leur répartition sur le territoire national ou encore leur niveau de salaire. Une large part des données présentées sont directement issues des données du CNOA (Conseil national de l'Ordre des architectes). Plusieurs autres sources d'information sont également exploitées :

- Données du ministère de la Culture et de la Communication pour l'évolution du nombre de diplômés en architecture
- Données des Associations Régionales Agréées des Professions Libérales (ARAPL) et de l'Union Nationale des Associations Agréées (UNASA) pour l'évolution des revenus des architectes
- Données de la Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse (CIPAV) pour l'évolution des revenus et l'étude du développement du statut d'auto-entrepreneur au sein de la profession
- Données de l'Observatoire des Métiers des Professions libérales (OMPL) pour caractériser les entreprises du secteur et leurs salariés
- Données des DADS (Déclaration annuelle de données sociales) de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) pour étudier le salaire brut horaire moyen des architectes salariés
- Données de Pôle Emploi pour étudier le chômage au sein de la profession.

1. Un nombre de diplômés qui demeure relativement stable depuis 2009

Afin d'adapter les études d'architecture au système d'enseignement supérieur en trois cycles (Licence, Master, Doctorat), la réforme de 2005 a donné lieu à la mise en place de la HMONP. Seule cette dernière formation donne droit au statut et au titre d'architecte pour les nouveaux diplômés s'inscrivant à l'Ordre.

Graphique 1 : Évolution de l'effectif des diplômés en architecture de 2001 à 2015 (titre DPLG et HMONP)



*Rupture liée à la mise en place de la HMONP

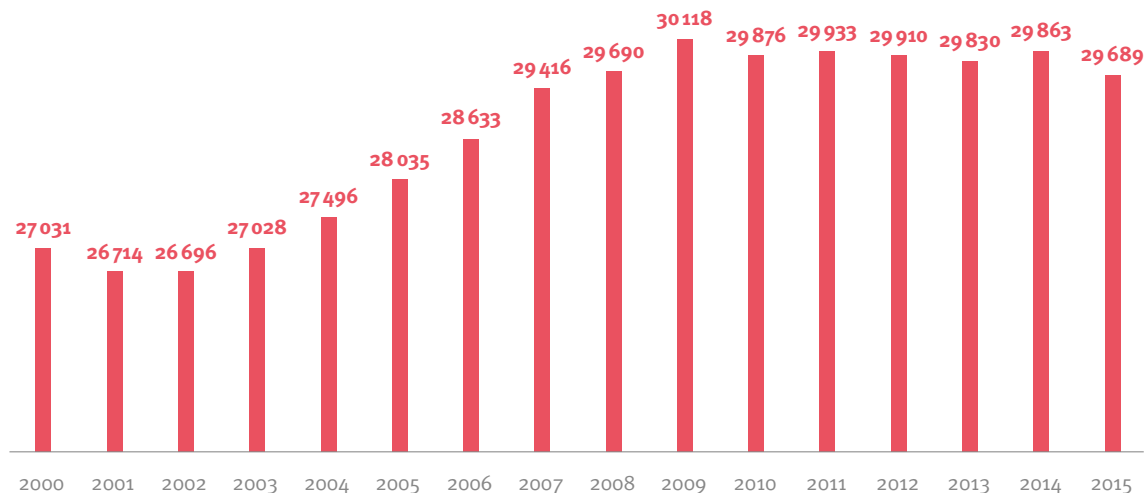
Note de lecture : en 2015, on compte 2 213 diplômés ADE et 1 202 diplômés au titre de l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP). **Source :** ministère de la Culture

Les effectifs de diplômés en architecture ont suivi une progression régulière jusqu'en 2009. Puis ils se sont stabilisés de 2009 à 2015. Cela signifie que les inscriptions dans les écoles d'architecture ont cessé de croître à partir de 2003-2004, ce qui peut s'expliquer par une capacité d'accueil des étudiants atteignant ses limites. Cette stagnation semble par ailleurs s'inscrire dans la durée et peut s'expliquer par la mauvaise conjoncture dans le secteur de la construction offrant une image peu encourageante pour les étudiants.

2. Le nombre d'architectes tend à se stabiliser à près de 30 000 inscrits depuis 2010

Une légère érosion des effectifs inscrits depuis 2009

Graphique 2 : Nombre d'inscrits au Tableau de l'Ordre



Note de lecture : en 2015, on compte 29 689 architectes inscrits à l'Ordre. Source : CNOA

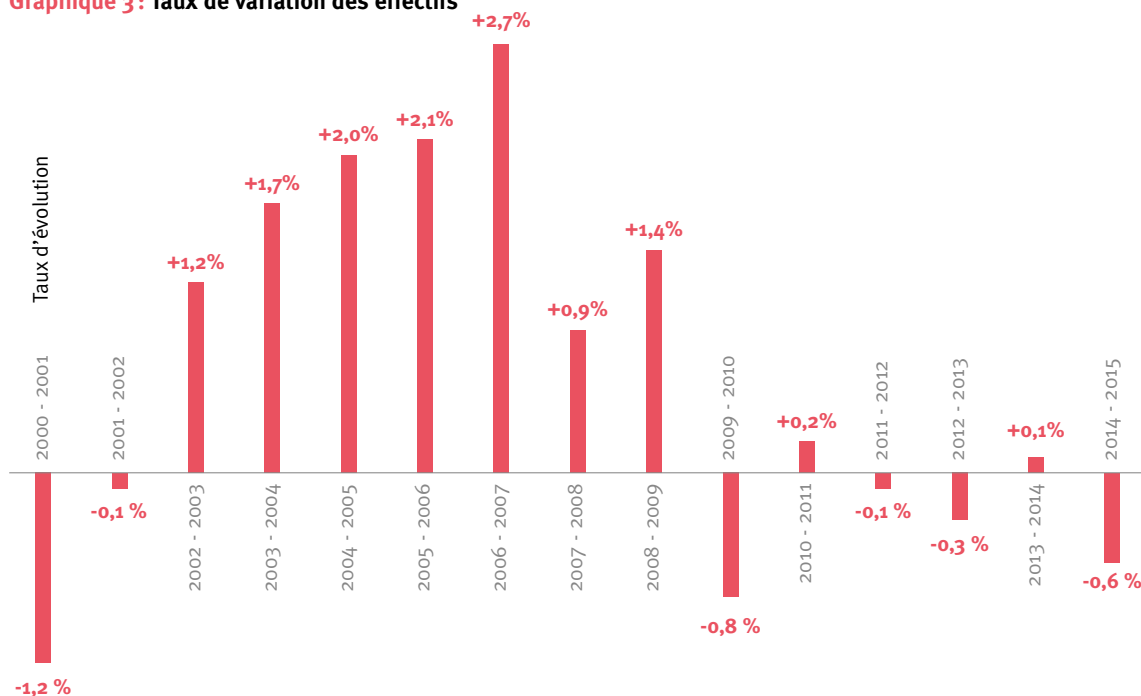
La population des architectes inscrits à l'Ordre est considérée comme représentative des architectes qui exercent en France. En effet, l'inscription à un Tableau régional d'architectes est obligatoire pour obtenir le titre d'architecte, d'après l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

Un peu plus de 10 000 architectes étaient inscrits à l'Ordre en 1975. La suppression du numerus clausus en 1981 a entraîné une augmentation significative du nombre d'architectes durant les années 1980, de sorte que 25 900 architectes étaient inscrits à l'Ordre en 1990.

On observe une augmentation des effectifs d'architectes entre 2001 et 2009, de 26 700 à 30 100 professionnels (+11,5 %, soit une augmentation annuelle moyenne de 1,4 %). Toutefois, cette progression a laissé place à une légère érosion du nombre d'inscrits à l'Ordre entre 2009 et 2015 (29 700 inscrits en 2015, soit une évolution de -1,3 % au cours de cette période, c'est-à-dire une diminution annuelle moyenne de 0,2 %). Ceci doit être corrélé à l'évolution de la structure par âge de la population des architectes. En effet, la part des architectes âgés de 60 ans et plus progresse et les départs à la retraite sont de plus en plus nombreux au sein de la profession (effet du « papy-boom »).

... et donc un taux de variation des effectifs qui demeure proche de zéro depuis 2009

Graphique 3 : Taux de variation des effectifs



Note de lecture : le nombre d'inscrits à l'Ordre a diminué de 0,6 % entre 2014 et 2015. Source : CNOA

L'analyse du taux d'évolution du nombre d'inscrits à l'Ordre corrobore les chiffres représentés dans le graphique précédent. La période 2002-2009 se caractérise par une progression régulière du nombre d'inscrits, avec un pic en 2007 (+2,7 %), sans doute en lien avec la réforme des diplômes de 2007 (en 2008, la HMONP devient obligatoire pour pouvoir s'inscrire à l'Ordre des architectes et donc prétendre exercer en nom propre).

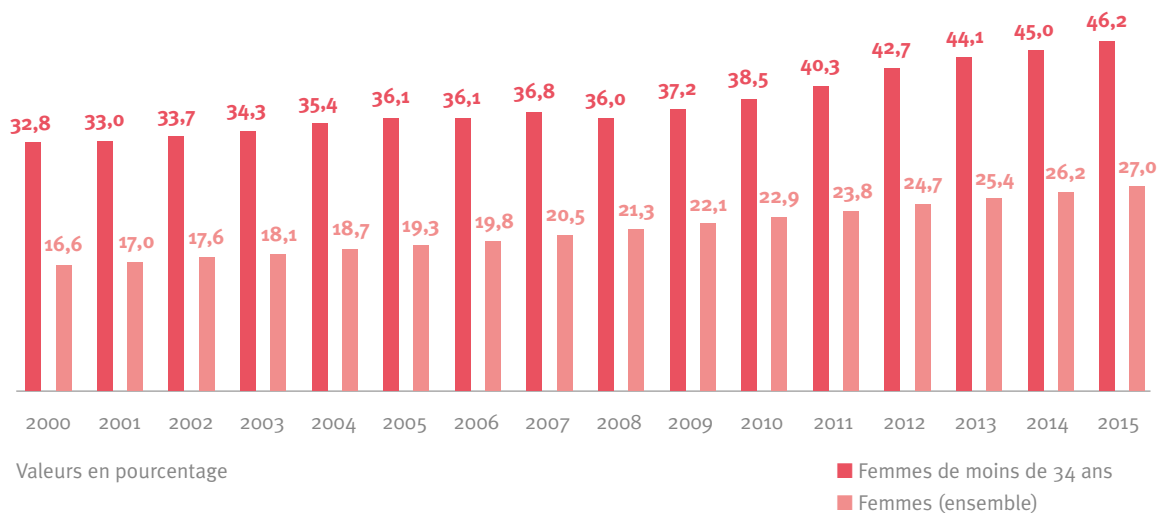
Depuis 2009, il existe un mouvement global de diminution du nombre d'inscrits. Conséquence directe de la crise financière des *subprimes* qui a touché l'économie française dans son ensemble, on remarque une diminution de 0,8 % du nombre d'inscrits à l'Ordre entre 2009 et 2010. Bien que cette diminution des effectifs reste très modérée les années suivantes, on observe une nouvelle diminution du nombre d'inscrits en 2015 (-0,6 %).

Une féminisation continue de la profession

Désormais les femmes représentent plus du quart des effectifs de la profession et cette part s'élève à près de la moitié chez les architectes âgés de moins de 34 ans (pour rappel : les femmes représentaient seulement 7,5 % des inscrits à l'Ordre en 1982).

Il convient de noter ici que cette féminisation de la profession correspond davantage à un phénomène de rattrapage par rapport aux autres professions. Ainsi, en s'appuyant sur les travaux réalisés par le CREDOC en 2013^{*}, l'exploitation des données de l'Enquête emploi de l'INSEE permet de démontrer que de fortes différences apparaissent en termes de féminisation entre les professions libérales selon leur domaine d'activité. Ainsi, en 2010, la part des femmes est beaucoup plus faible au sein du domaine technique (dont l'activité d'architecture fait partie) que pour l'ensemble des professions libérales, avec une part des femmes respective de 23 % et 41 %. Ce phénomène de rattrapage s'observe dans d'autres professions qui comptaient également peu de femmes dans leurs rangs au siècle dernier. C'est le cas par exemple des vétérinaires ou encore des notaires.

Graphique 4 : Proportion de femmes au sein de l'Ordre, 2000-2015

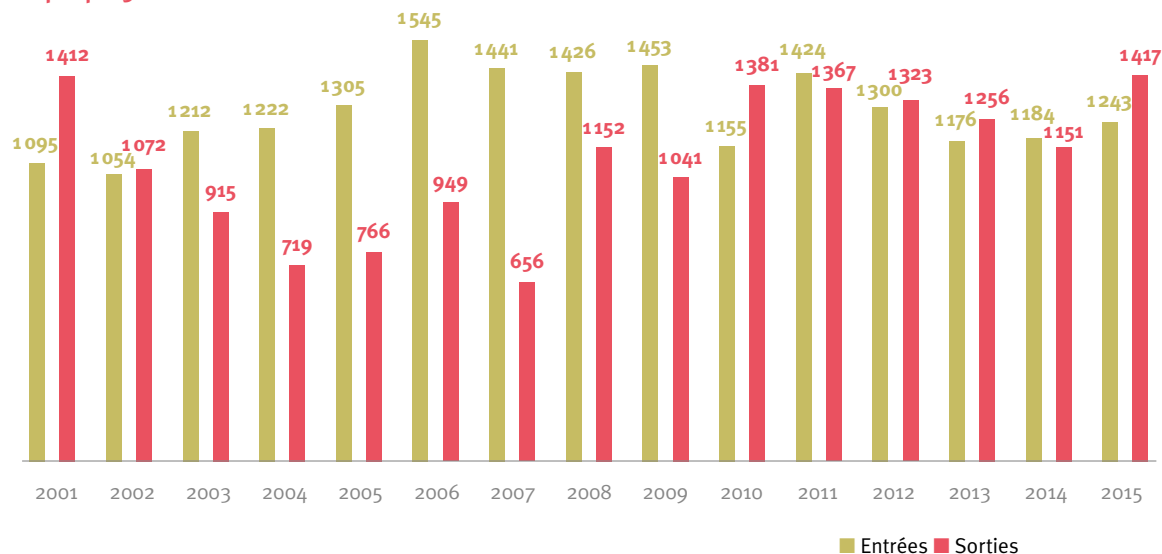


Note de lecture : en 2015, il y avait 27 % de femmes inscrites à l'Ordre et 46,2 % parmi les architectes de moins de 34 ans.

Source : CNOA

Des entrées et sorties de l'Ordre qui reflètent les tensions sur le marché de la construction

Graphique 5 : Nombre d'entrées et de sorties de l'Ordre



Note de lecture : entre 2014 et 2015, le nombre de départs de l'Ordre a été de 1417 contre 1243 entrées. Source : CNOA

Le nombre d'entrées dans l'Ordre était systématiquement supérieur au nombre de sorties entre 2003 et 2009. Toutefois, en corrélation avec le graphique précédent, la crise de 2008 a changé la donne : le nombre d'entrées est à peu près similaire au nombre de sorties depuis 2010. Deux principaux effets de la crise peuvent être soulignés :

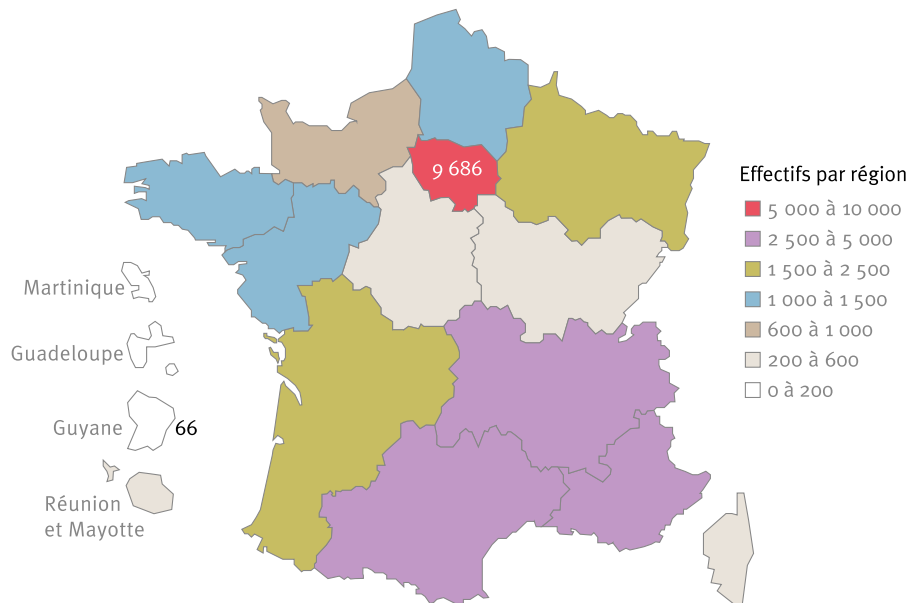
- Une progression des départs de l'Ordre pouvant s'expliquer par les difficultés rencontrées par un certain nombre d'architectes à obtenir des contrats dans un contexte économique de crise.
- Un marché du travail particulièrement tendu pour les jeunes diplômés et donc une progression d'autres formes d'exercice qui ne nécessitent pas une inscription immédiate à l'Ordre.

D'autre part, la réforme des études avec l'instauration de la HMONP évoquée précédemment peut également constituer un facteur explicatif de cette tendance.

3. Répartition des architectes inscrits à l'Ordre sur le territoire national

Les effectifs d'architectes sont concentrés en Île-de-France et dans le sud de la France

Carte 1: Effectifs par région en 2015



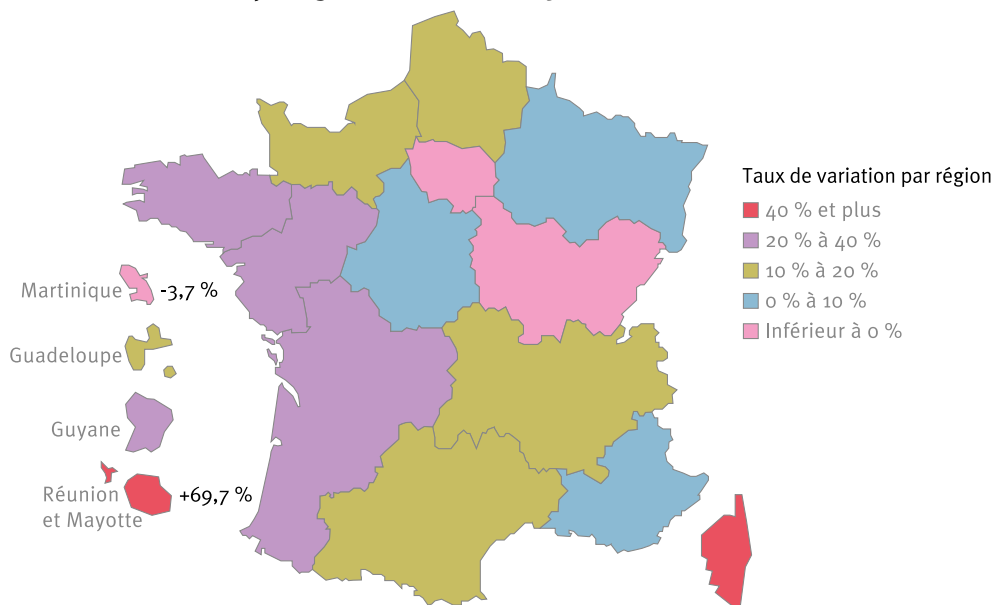
Note de lecture : en 2015, la population d'architectes en Île-de-France était de 9 686 architectes. Source : CNOA

L'analyse géographique permet de mettre en évidence des écarts importants sur le territoire. L'Île-de-France regroupe un tiers (32,6 %) de l'ensemble des architectes exerçant sur le territoire français et représente ainsi le pôle le plus important, suivi de la région Auvergne-Rhône-Alpes (3 699 architectes). Viennent ensuite la région Occitanie (2 897 architectes), la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (2 738 architectes) et la Nouvelle-Aquitaine (2 342 architectes). D'autres régions comptabilisent aussi un nombre élevé d'architectes : 1 822 en Grand Est, 1 309 en Hauts-de-France, 1 235 en Pays de la Loire, 1 136 en Bretagne.

En revanche, le Centre-Val de Loire (515 architectes), la Bourgogne-Franche-Comté (592 architectes) et la Normandie (812 architectes) enregistrent les effectifs les plus faibles, à l'exception des DOM. La répartition des architectes sur le territoire est bien évidemment directement corrélée à celle de la population française, ce qui explique les effectifs très faibles dans les cinq départements d'outre-mer. Toutefois, le sud de la France semble plus attractif avec une forte densité d'architectes par habitants (cf. carte 3).

La façade atlantique et la Corse particulièrement dynamiques entre 2000 et 2015...

Carte 2 : Variation des effectifs par région entre 2000 et 2015



Note de lecture : entre 2000 et 2015, la population d'architectes en Bretagne a augmenté de 26,2 %. Source : CNOA

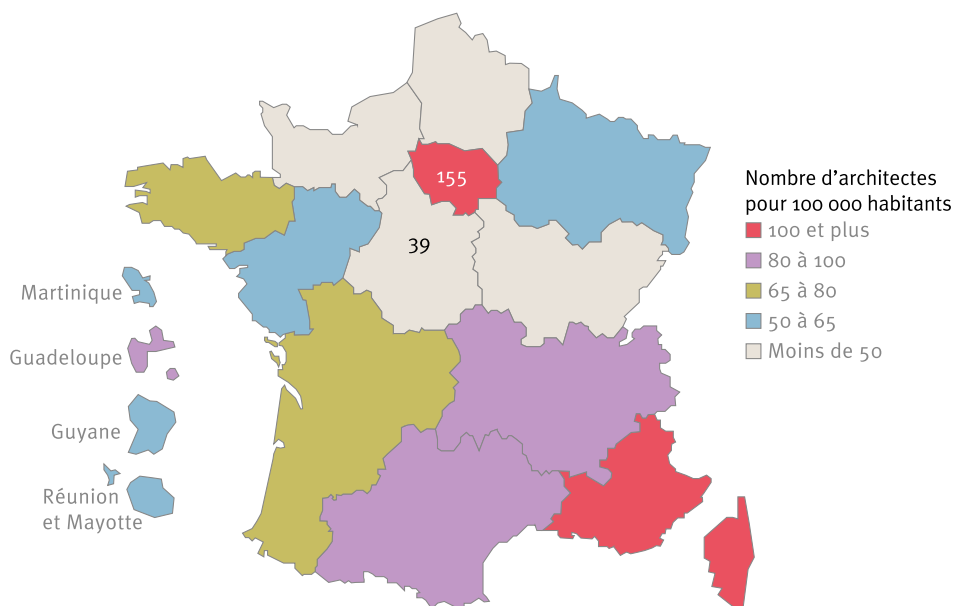
	Effectifs en 2015	Répartition en %	Variation d'effectifs entre 2000 et 2015
Île-de-France	9 686	32,6 %	-1,1 %
Auvergne-Rhône-Alpes	3 699	12,5 %	+18,1 %
Occitanie	2 897	9,8 %	+12,9 %
Provence - Alpes - Côte d'Azur	2 738	9,2 %	+3,6 %
Nouvelle-Aquitaine	2 342	7,9 %	+33,2 %
Grand-Est	1 822	6,1 %	+7,4 %
Hauts-de-France	1 309	4,4 %	+19,8 %
Pays de la Loire	1 235	4,2 %	+29,2 %
Bretagne	1 136	3,8 %	+26,2 %
Normandie	812	2,7 %	+13,6 %
Bourgogne-Franche-Comté	592	2,0 %	-2,6 %
Centre-Val de Loire	515	1,7 %	+4,7 %
La Réunion - Mayotte	302	1,0 %	+69,7 %
Corse	225	0,8 %	+48,0 %
Guadeloupe	183	0,6 %	+11,6 %
Martinique	129	0,4 %	-3,7 %
Guyane	66	0,2 %	+37,5 %

La progression du nombre d'architectes entre 2000 et 2015 est la plus importante dans les régions de la façade atlantique ainsi qu'en Corse (+48,0 %). En 15 ans, la Nouvelle-Aquitaine a vu son effectif d'architectes augmenter de 33,2 %, une hausse qui atteint 29,2 % en Pays de la Loire et de 26,2 % en Bretagne, des dynamiques qui contribuent à rééquilibrer la forte concentration des effectifs en Île-de-France et dans le quart sud-est de la France. Trois régions enregistrent à l'inverse des décroissances de leur effectif d'architectes; il s'agit de l'Île-de-France (-1,1 %) qui semble avoir atteint un seuil de saturation, de la Bourgogne-Franche-Comté (-2,6 %) et de la Martinique (-3,7 %).

Néanmoins, pour préciser l'analyse, une comparaison de ces évolutions avec celle de la population de chacune de ces régions est nécessaire.

Un déséquilibre nord-sud de la répartition des architectes sur le territoire...

Carte 3 : Nombre d'architectes pour 100 000 habitants par région en 2015



Note de lecture : en 2015, la population d'architectes en Pays de la Loire était de 65 architectes pour 100 000 habitants.

Source : CNOA

La France compte 45,2 architectes pour 100 000 habitants, contre 99,8 en moyenne dans l'ensemble de l'Union européenne (données Eurostat au 1er janvier 2014, Europe-31). À titre de comparaison, l'Allemagne compte 132,7 architectes pour 100 000 habitants. Ainsi, la « densité » d'architectes est relativement faible en France.

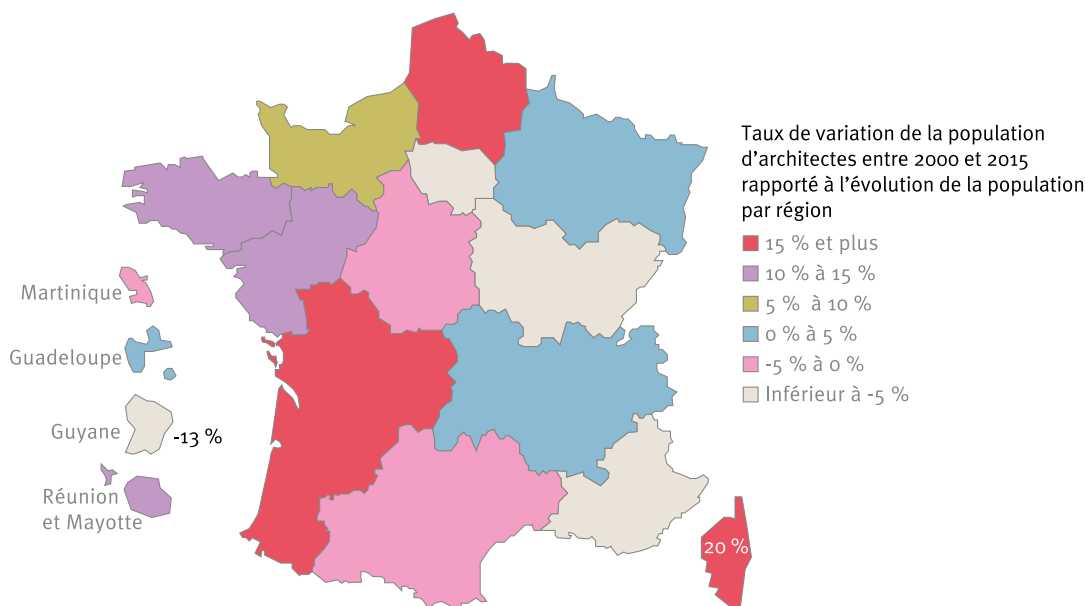
L'analyse par région de ce nombre d'architectes rapporté au nombre d'habitants fait apparaître des écarts plus importants encore que ceux observés par l'étude en nombre absolu d'architectes (carte 1). L'Île-de-France apparaît toujours comme la région la mieux dotée avec 155 architectes pour 100 000 habitants. Mais la coupure entre les régions du nord et celles du sud est particulièrement marquée. Quatre régions du sud de la France, Corse, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence - Alpes - Côte d'Azur présentent un taux d'implantation par habitant supérieur à la moyenne nationale.

De plus, comme nous l'avons vu sur la carte 2, un rééquilibrage s'opère en faveur des régions de l'ouest de la France.

La répartition relative des architectes sur le territoire français montre également que les régions les moins peuplées sont souvent celles qui sont le moins dotées en architectes. Cette persistance des disparités s'explique en partie par le caractère plus rural de ces régions. Toutefois, le Grand Est avec un effectif d'architectes relativement élevé présente en réalité une densité assez faible lorsque l'on rapporte l'effectif à l'ensemble de la population de la région. L'Hexagone semble donc coupé en deux, avec une nouvelle polarisation des architectes dans le Sud et l'Ouest, en ligne avec la croissance de la population française.

Évolution des effectifs d'architectes au regard de l'évolution de la population

Carte 4 : Variation du nombre d'architectes pour 100 000 habitants par région entre 2000 et 2015



Note de lecture : Entre 2000 et 2015, la population d'architectes rapportée à l'évolution globale de la population en Hauts-de-France a augmenté de 16,6 %. **Source :** CNOA

Le calcul des variations entre 2000 et 2015 pour ces données rapportées à l'évolution de la population française de chaque région montre que seules quelques régions présentent une forte variation avec des taux de croissance relatifs de la population des architectes supérieurs à 15 %. C'est le cas en Corse, en Nouvelle-Aquitaine et en Hauts-de-France. Ailleurs, les variations sont relativement faibles (-1,2 % en Centre-Val de Loire, +4,1 % en Grand Est, etc.).

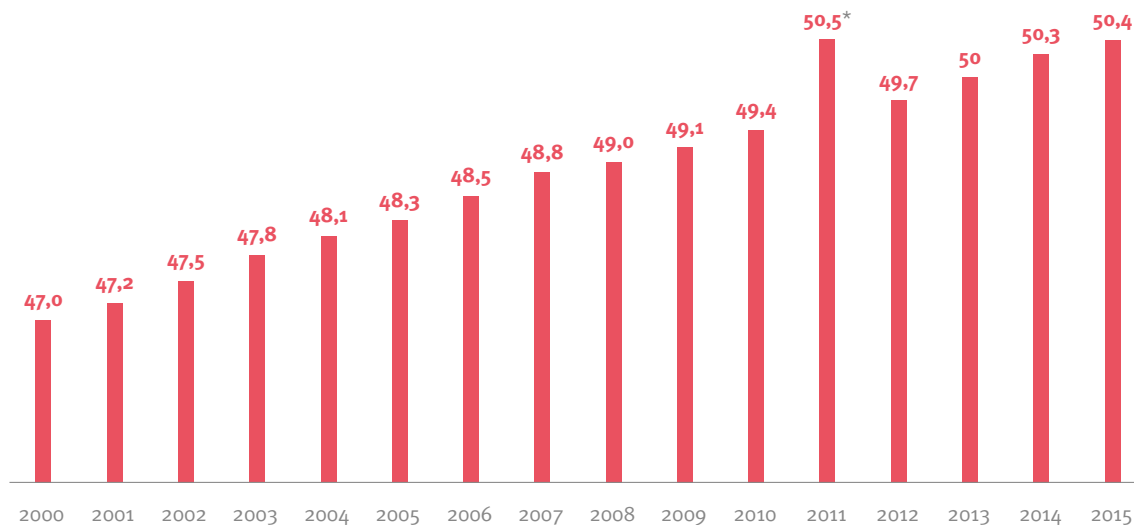
La façade ouest de la France est attractive pour les architectes, ainsi que la Corse, La Réunion - Mayotte et les Hauts-de-France.

En revanche, d'autres régions ont été moins attractives sur la période comparativement à l'évolution de la population totale : l'Île-de-France, la Bourgogne-Franche-Comté, la Provence - Alpes - Côte d'Azur et la Guyane.

4. L'âge des architectes

Un vieillissement de la population des architectes qui s'opère à une vitesse comparable à celle du vieillissement de la population française

Graphique 6 : Âge moyen des architectes au sein de l'Ordre



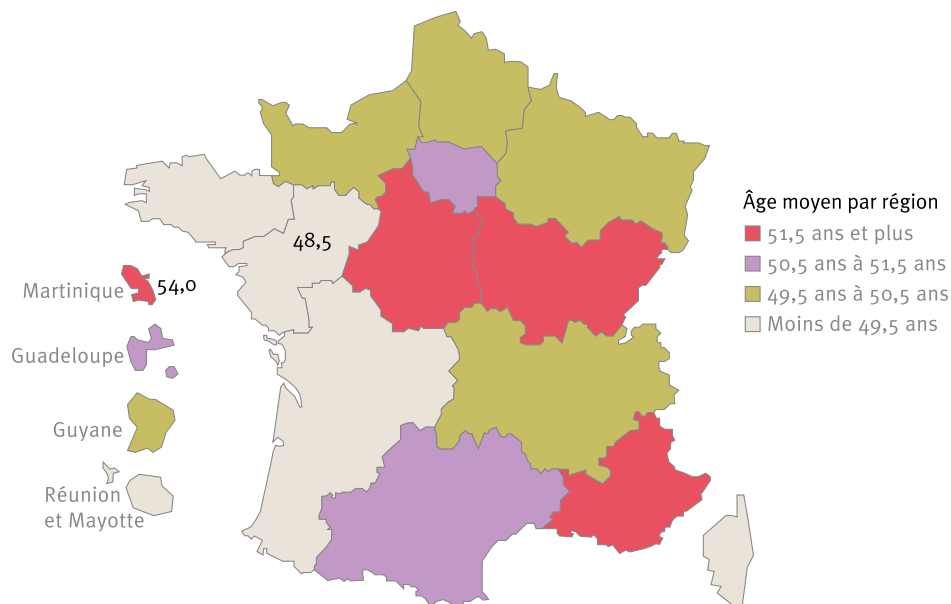
*Année atypique : erreur ou biais statistique (en lien avec un changement dans le système de comptabilisation intervenu en 2011).

Note de lecture : en 2015, l'âge moyen au sein de l'Ordre est de 50,4 ans. **Source :** CNOA

En 2015, l'âge moyen des architectes inscrits à l'Ordre gagne 0,1 an (donc un peu plus d'un mois). Cette tendance au vieillissement de la population des architectes est comparable au vieillissement de la population française. En effet, selon les données de l'INSEE, l'âge moyen de la population française progresse de 0,24 % en 2015 (données provisoires) contre 0,2 % pour la population des architectes.

L'âge moyen est le plus élevé en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Martinique, Centre-Val de Loire et Bourgogne-Franche-Comté

Carte 6 : Âge moyen par région en 2015



Note de lecture : en 2015, l'âge moyen des architectes en Provence - Alpes - Côte d'Azur était de 51,6 ans

Source : CNOA

En 2015, les régions aux moyennes d'âge les plus élevées sont la Martinique, le Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté et la Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'âge moyen relativement élevé s'explique par la durée des études nécessaires à l'exercice de la profession. Il est le plus élevé en Martinique (54,0 ans) alors qu'il est le plus faible en Pays de la Loire (48,5 ans), une région qui attire les architectes depuis plusieurs années. Logiquement ce sont les régions dont les effectifs s'accroissent qui présentent les moyennes d'âge les plus faibles, du fait de l'implantation des jeunes architectes qui débutent leur carrière professionnelle.

Les jeunes s'installent dans les régions très urbanisées, leurs aînés exerçant surtout dans le quart nord-est et dans le sud de la France

Les régions de la façade atlantique, l'Île-de-France, les Hauts-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes présentent une proportion de moins de 34 ans plus importante que la médiane pour l'année 2015. Ces régions incluent de grandes aires urbaines, voyant s'installer de nouveaux architectes, en majorité des jeunes professionnels. La Corse fait figure d'exception avec 19,3 % d'architectes de moins de 34 ans, la proportion la plus élevée de tout le territoire national.

Les architectes de 35 à 54 ans se répartissent de manière relativement uniforme sur le territoire français et ne nécessitent pas une carte dédiée.

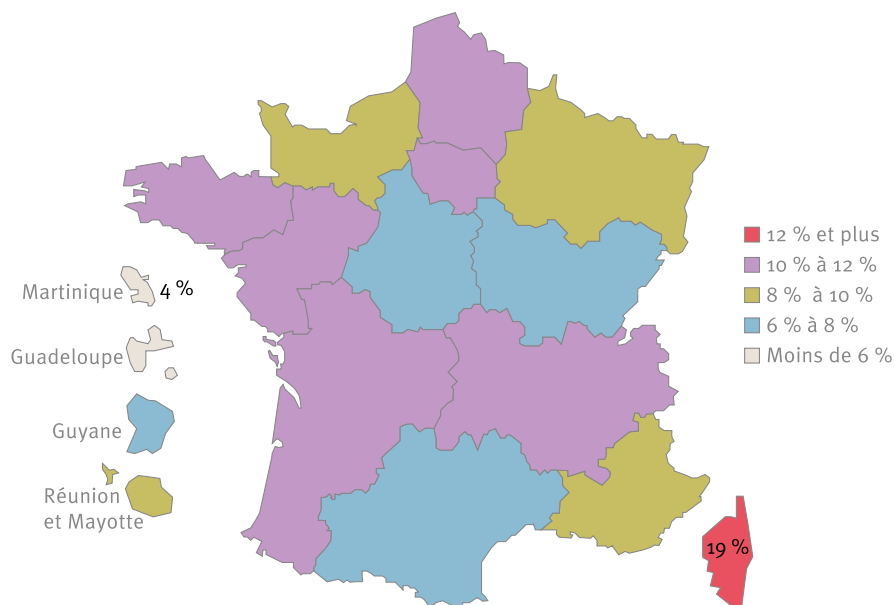
Les données concernant la catégorie d'âge des 55-64 ans montrent une répartition particulièrement importante dans le quart nord-est de l'Hexagone, ainsi qu'en Occitanie et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour la catégorie des plus de 65 ans l'analyse par région est d'autant plus intéressante qu'elle permet de comprendre un peu mieux cette catégorie d'architectes restant membres de l'Ordre après l'âge légal de départ à la retraite.

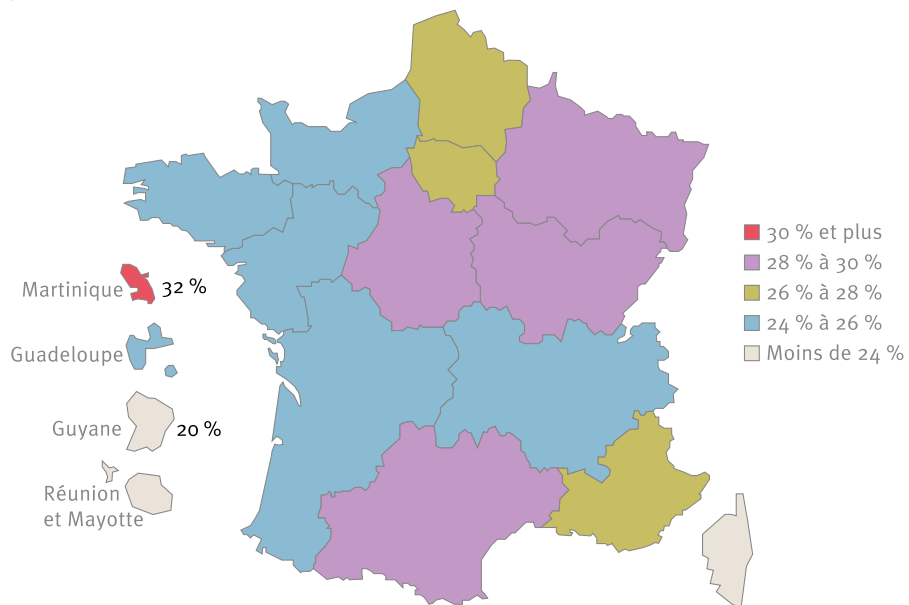
Il apparaît en 2015 que la part d'architectes de 65 ans et plus est la plus élevée en Martinique, en Bourgogne-Franche-Comté, en Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Centre-Val de Loire.

Dans leur ensemble, les architectes de plus de 65 ans exercent principalement dans les régions comptant déjà de nombreux architectes, que ce soit l'Île-de-France ou les régions du sud-est, notamment en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Carte 7: Proportion des moins de 34 ans en 2015

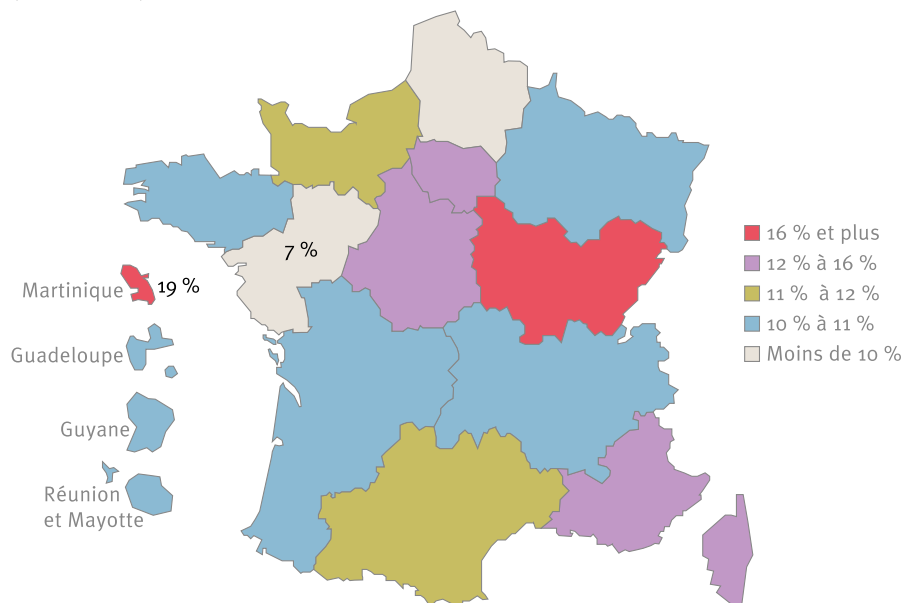


Carte 8 : Proportion des 55-64 ans en 2015



Note de lecture : en 2015, la proportion des 55-64 ans était de 27 % en Île-de-France. **Source :** CNOA

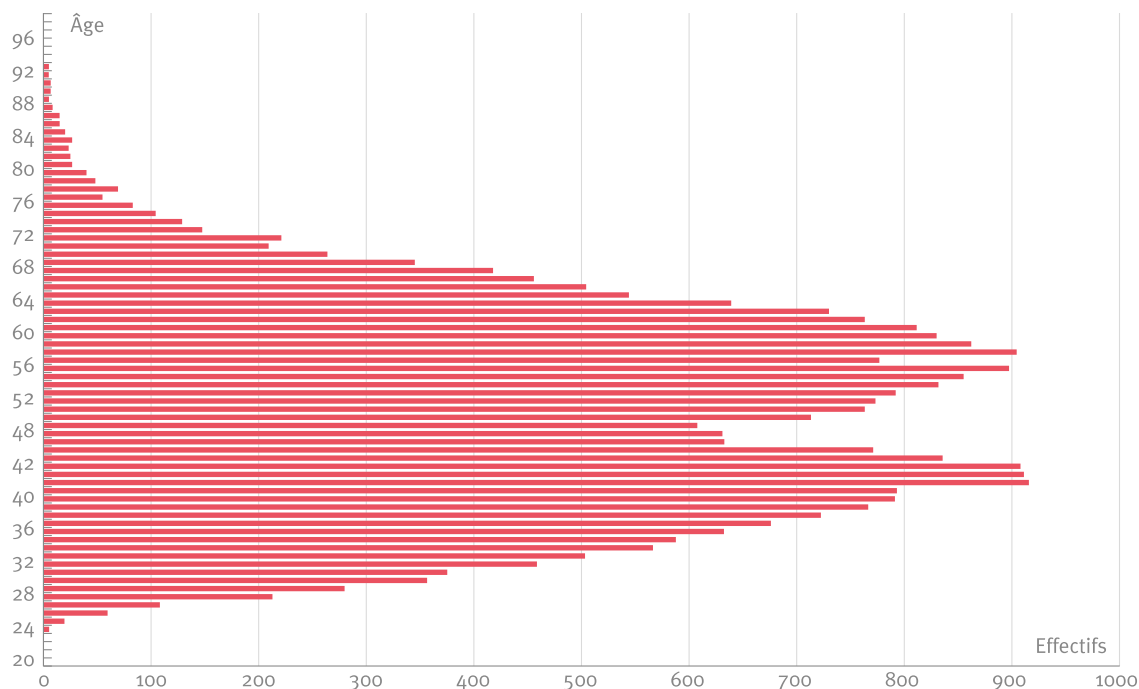
Carte 9 : Proportion des plus de 64 ans en 2015



Note de lecture : en 2015, la proportion des plus de 64 ans était de 14 % en Île-de-France. **Source :** CNOA

Une pyramide des âges impactée par la faiblesse du nombre de diplômés en architecture dans les années 1990

Graphique 7 : Effectifs par âge des inscrits à l'Ordre en 2015

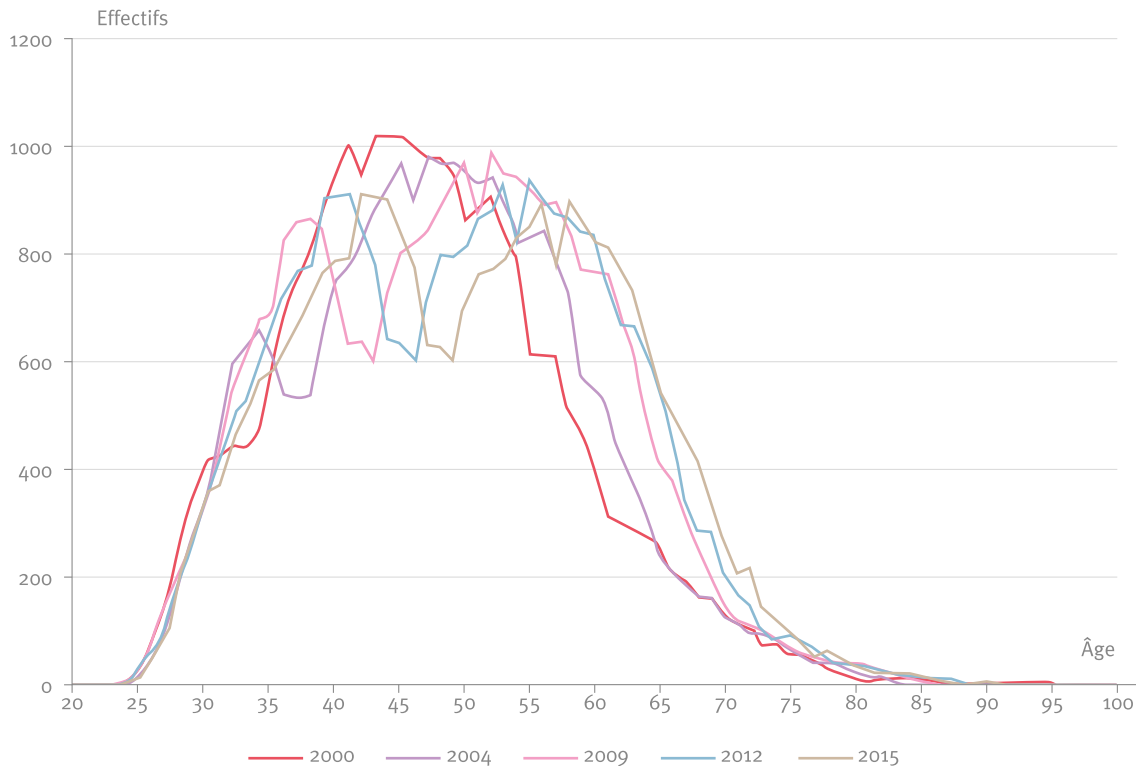


Note de lecture : en 2015, 913 architectes inscrits à l'Ordre étaient âgés de 42 ans. **Source :** CNOA

La majeure partie des architectes ont entre 35 et 60 ans. Au niveau des âges intermédiaires, on note des pics d'effectifs autour de 40 ans et entre 55 et 60 ans (effectif atteignant les 800-900 architectes pour certains de ces âges). Toutefois, ce chiffre retombe aux alentours de 600 inscrits entre 47 et 50 ans, ce qui peut surprendre dans le cas d'une structure par âge d'une population. Ce creux dans les effectifs correspond à la classe d'âge née entre 1967 et 1970. Ces architectes ont fait leurs études au début des années 1990 et ont subi de plein fouet l'impact de la crise de 1993. Les difficultés liées à la conjoncture ont probablement retardé l'entrée à l'Ordre de certains diplômés en architecture. **Ce creux peut également correspondre à la fin des effets du baby-boom. En effet, la période du baby-boom s'étend jusqu'au début des années soixante-dix. Il est à noter que le nombre d'architectes a explosé entre 1977 et 1990, puis s'est progressivement stabilisé.**

Ce creux dans la pyramide des âges est à peine visible dans la pyramide des âges de 2000 (cf. graphique suivant). Toutefois, on observe un tassement de la courbe des effectifs âgés de 30 à 35 ans cette année-là. Ce tassement correspond bien au phénomène expliqué précédemment et se retrouve sur les pyramides des âges suivantes.

Graphique 8 : Évolution de la pyramide des âges (données 2000, 2004, 2009, 2012 et 2015)



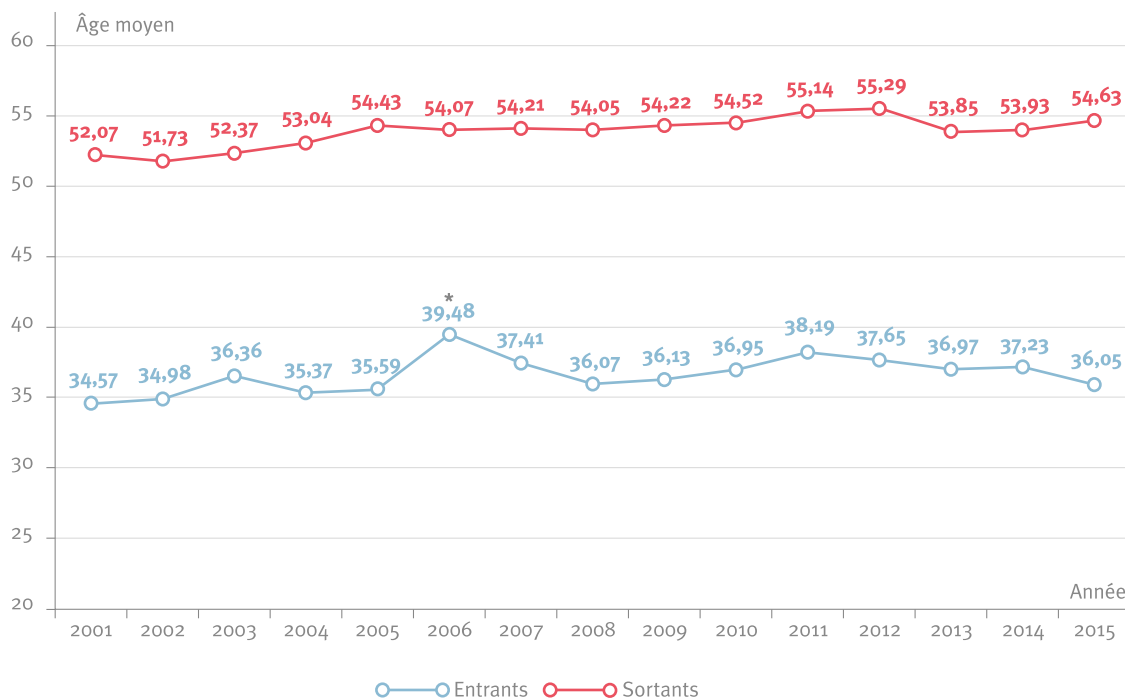
Note de lecture : en 2015, 711 architectes inscrits à l'Ordre étaient âgés de 50 ans contre 974 en 2009. **Source :** CNOA

Un âge moyen des architectes entrant à l'Ordre et quittant l'Ordre qui a progressé de deux ans depuis 2001

L'âge moyen d'entrée à l'Ordre s'élève à 36 ans en 2015. Cela illustre le fait que les architectes ne commencent pas forcément leur carrière en étant inscrits à l'Ordre. De même, l'âge moyen de sortie de l'Ordre qui s'élève à près de 55 ans, va de pair avec la durée moyenne d'inscription à l'Ordre qui est de 18 ans en 2015.

L'âge moyen des entrants et des sortants de l'Ordre ne fluctue que très légèrement d'une année sur l'autre. Néanmoins, en 15 ans, une tendance haussière se dessine : les jeunes s'inscrivent plus tard et les seniors partent plus tard à la retraite.

Graphique 9 : Évolution de l'âge moyen des architectes entrant et quittant l'Ordre



*Année atypique : erreur ou biais statistique.

Note de lecture : en 2015, l'âge moyen des personnes quittant l'Ordre était de 55,6 ans contre un âge moyen des entrants à l'Ordre de 36,1 ans **Source :** CNOA

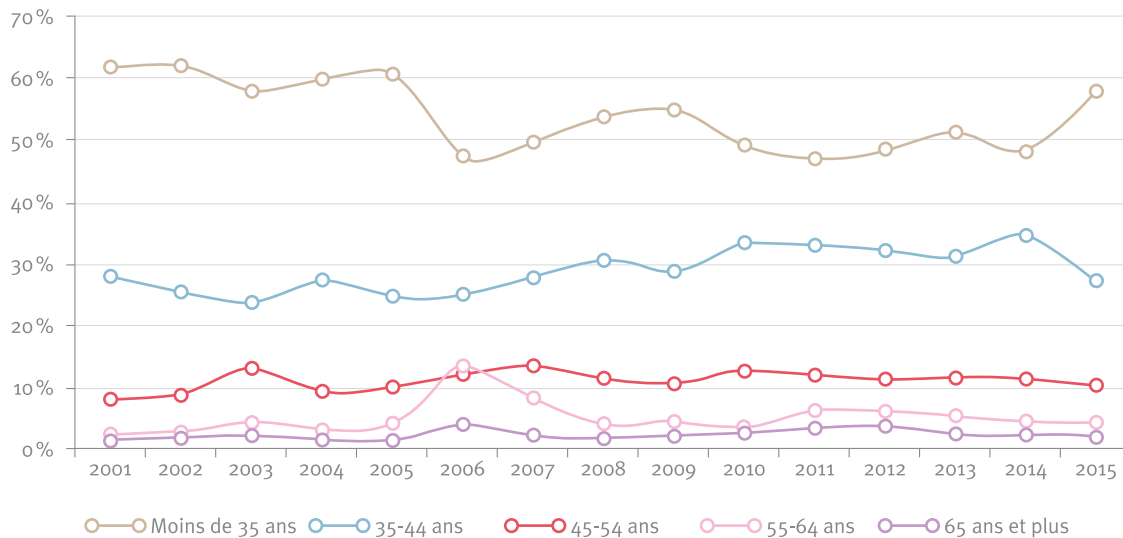
Les moins de 35 ans représentent 57 % des entrées à l'Ordre en 2015 contre 60 % il y a dix ans

Ce sont bien évidemment les plus jeunes qui sont les plus nombreux à entrer à l'Ordre : 57,2 % des entrants ont moins de 35 ans pour l'année 2015. La part de cette classe d'âge est plutôt en diminution depuis une quinzaine d'années, en faveur des autres classes, et notamment des 35-44 ans.

On observe par ailleurs un pic en 2006 pour le nombre d'entrants ayant entre 55 et 64 ans. Cette évolution à la hausse sur cette catégorie d'âge explique la progression soudaine de l'âge moyen en 2006.

Si la répartition par tranche d'âges des entrées au sein de l'Ordre semble relativement stable entre 2007 et 2014, l'année 2015 voit la part des 35-44 ans chuter au profit de celle des moins de 35 ans.

Graphique 10 : Répartition des entrées au sein de l'Ordre par tranche d'âges entre 2001 et 2015



Note de lecture : en 2015, les moins de 34 ans représentaient 57,2 % des entrées à l'Ordre. **Source :** CNOA

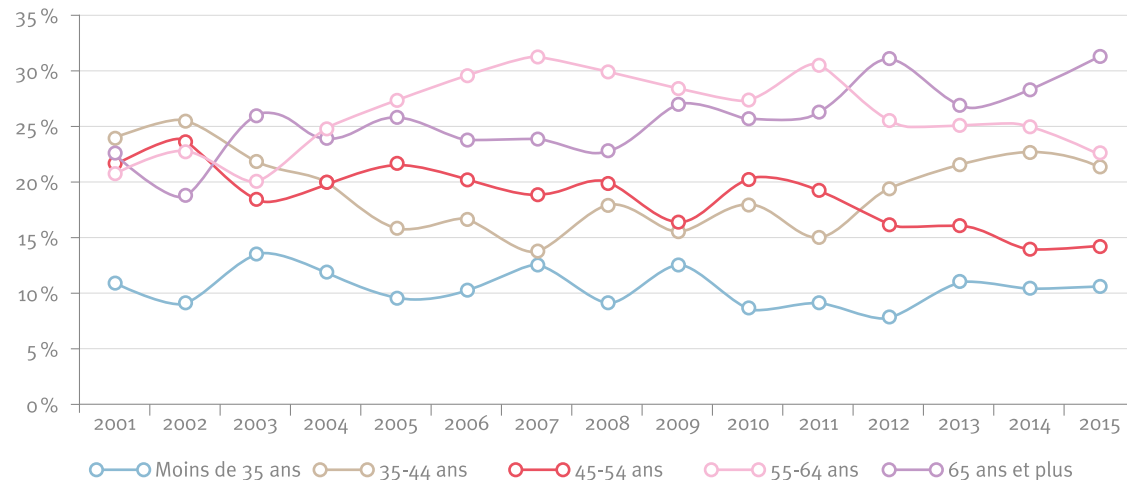
Une part croissante des 35-44 ans et des 65 et plus dans les départs

Les motifs de départs de l'Ordre sont multiples. Néanmoins, si l'on s'attache à la durée moyenne d'inscription à l'Ordre, une des raisons majeures à ces départs peut être la difficulté pour certains architectes à exercer en leur nom propre, dans un contexte économique tendu. Avec un marché de la construction en berne, la concurrence a tendance à s'accroître au sein du secteur et certains architectes peuvent souffrir de voir leur rémunération s'établir à un niveau inférieur à ce qu'ils pouvaient espérer suite à leurs années d'études et face aux responsabilités de leur métier. Ceci peut expliquer les départs de plus en plus nombreux chez les 35-44 ans.

En revanche, la part des moins de 34 ans dans les départs semble s'être stabilisée (environ 10 % des départs sur une moyenne de 130 départs par an au cours des cinq dernières années).

Ce sont les 65 ans et plus qui sont les plus nombreux à quitter l'Ordre. En effet, depuis 2013 leur part a dépassé celle des 55-64 ans. Ils représentent 31,5 % des architectes qui quittent l'Ordre en 2015. Leur part n'a cessé d'augmenter depuis 15 ans, traduisant un départ à la retraite de plus en plus tardif mais résultant également de la structure par âge de la profession (effet du « papy-boom »).

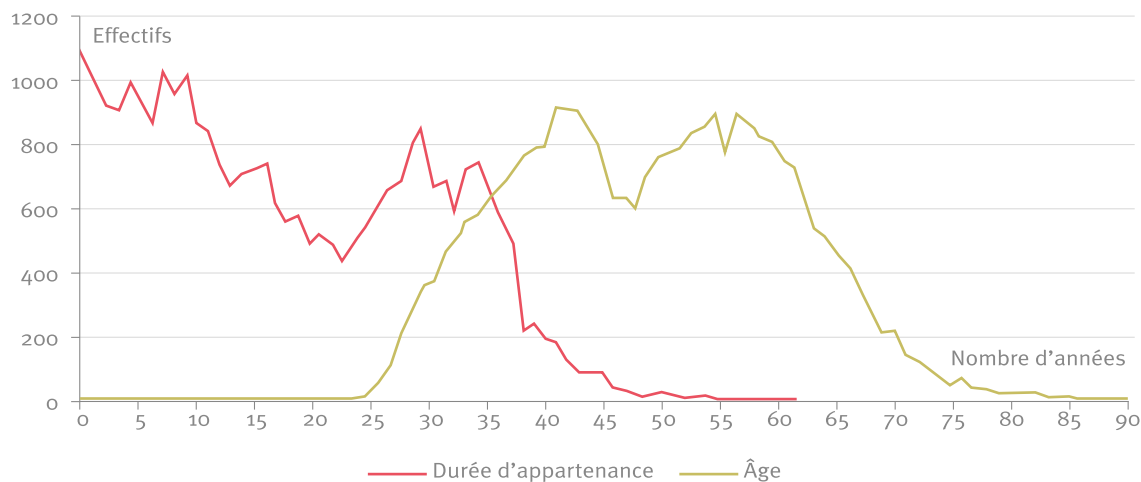
Graphique 11 : Répartition des départs au sein de l'Ordre par tranche d'âges entre 2001 et 2015



Note de lecture : en 2015, les 35-44 ans représentaient 21,5 % des départs de l'Ordre. **Source :** CNOA

Une durée d'appartenance à l'Ordre corrélée à la structure par âge des architectes...

Graphique 12 : Répartition des effectifs inscrits à l'Ordre selon l'ancienneté et pyramide des âges en 2015



Note de lecture : en 2015, 746 architectes étaient inscrits à l'Ordre depuis 35 ans. **Source :** CNOA

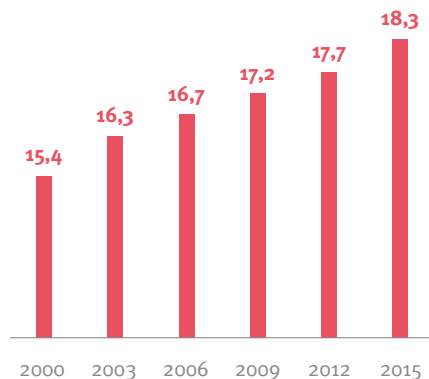
Le nombre d'adhérents par année d'ancienneté à l'Ordre tend à diminuer quand l'ancienneté augmente, en raison de réorientations professionnelles pour les plus jeunes et des départs à la retraite pour les plus anciens. Le « creux » observé, pour les effectifs en fonction de l'âge, apparaît également ici pour ceux qui ont entre 15 et 25 ans d'ancienneté. En revanche, d'autres mécanismes explicatifs sont en œuvre ici : les effectifs chutent à partir de 10 ans d'ancienneté, puis se situent à un niveau relativement élevé entre 29 et 37 ans, et chutent brutalement à partir de 38 ans. Les fluctuations de faible amplitude s'expliquent en partie par des parcours qui sont plus fragmentés aujourd'hui, plus diversifiés.

En revanche, le creux observé chez les architectes ayant de 15 à 25 ans d'ancienneté correspond au phénomène évoqué précédemment lors de notre analyse de la pyramide des âges. Alors que les arrivées dans la profession ont été très soutenues entre la fin des années soixante-dix et la fin des années quatre-vingt (en lien notamment avec les arrivées massives des diplômés de « l'après 68 »), la mauvaise conjoncture sur le marché de la construction est venue rompre cette tendance au début des années quatre-vingt-dix. On voit ainsi clairement sur le graphique le parallèle entre la structure par âge de la population des architectes et la répartition des architectes selon leur ancienneté.

... et un effet « papy-boom » qui devrait conduire à faire chuter la durée moyenne d'appartenance à l'Ordre dans les prochaines années

En 2015, la durée moyenne d'appartenance à l'Ordre est de 18 ans contre 15 ans en 2000.

Graphique 13 : Évolution de l'ancienneté moyenne parmi les inscrits à l'Ordre (en nombre d'années)



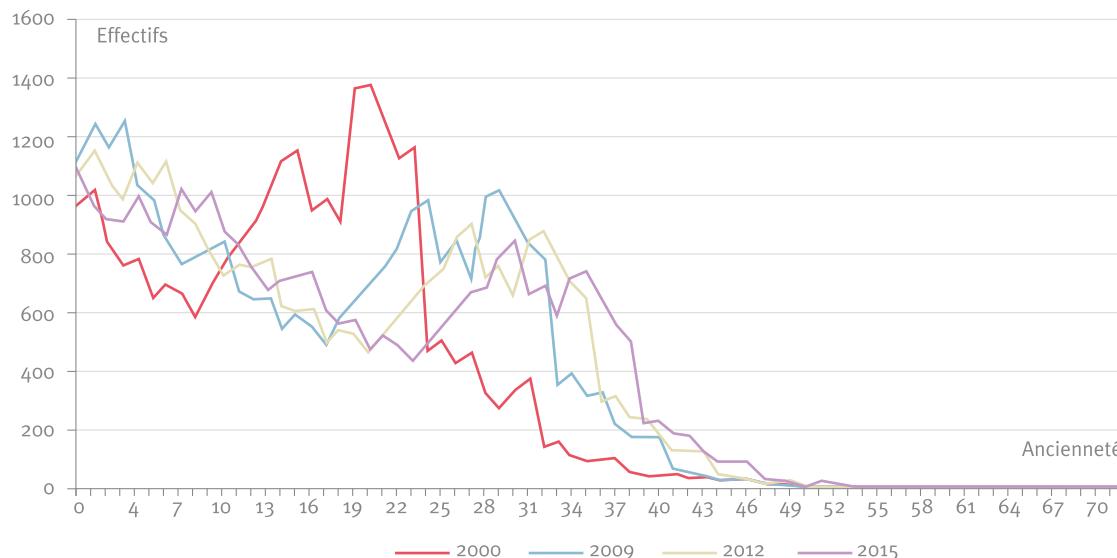
Note de lecture : en 2015, la moyenne d'appartenance au sein de l'Ordre était de 18,3 années contre 15,4 années en 2000.

Source : CNOA

En comparant la répartition des effectifs inscrits à l'Ordre selon l'ancienneté pour différentes années, on observe l'évolution de cette répartition qui témoigne d'une progression de la durée moyenne d'appartenance.

Le graphique 14 nous alerte également sur la faiblesse des effectifs ayant entre 15 et 25 ans d'ancienneté au regard des années précédentes. On comprend par ailleurs que les départs à la retraite vont être massifs dans les années à venir, ce qui va entraîner une chute de la durée moyenne d'appartenance à l'Ordre.

Graphique 14 : Évolution de l'ancienneté à l'Ordre



Note de lecture : en 2015, 216 architectes étaient inscrits à l'Ordre depuis 40 ans contre 177 en 2009. **Source :** CNOA

5. Les modes d'exercices du métier d'architecte : augmentation continue de l'exercice en société depuis 2004

Un nombre d'associés qui tend à dépasser celui des architectes libéraux

La nomenclature des inscriptions au Tableau de l'Ordre des architectes permet de distinguer 6 types d'activité : les libéraux, les associés, les salariés, les fonctionnaires, la catégorie de ceux qui n'exercent pas la maîtrise d'œuvre mais sont encore inscrits à l'Ordre et les exercices exclusifs à l'étranger.

Plusieurs évolutions sont à noter depuis 15 ans. Tout d'abord, depuis 2004, les effectifs d'architectes associés ont nettement augmenté en raison des difficultés associées aux conditions d'exercice de la profession en libéral et de l'appréciation des risques juridiques et financiers liés.

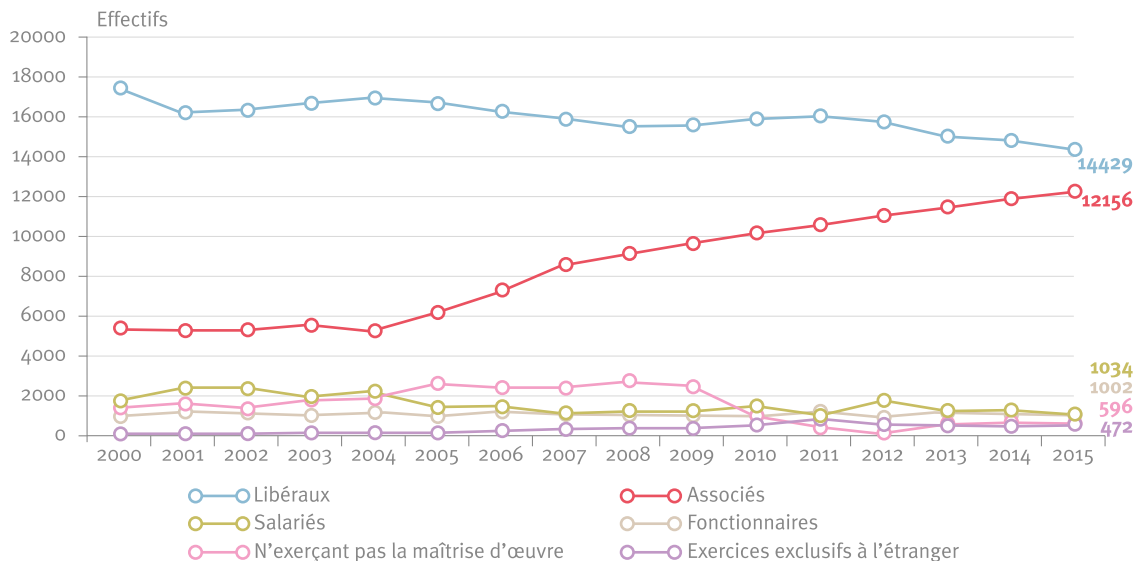
Ce mouvement est concomitant d'une baisse lente mais durable du nombre d'architectes libéraux. Cette diminution est due principalement au choix des architectes jeunes, qui préfèrent exercer comme associés dans des sociétés d'architecture — les libéraux expérimentés sont moins enclins à changer leur mode d'exercice. La baisse du nombre de libéraux s'est toutefois accentuée depuis 2012, après une stabilisation entre 2008 et 2012. **Il ne s'agit pas d'un « transfert » des libéraux vers les associés mais bien d'un arbitrage des nouvelles générations d'architectes qui diffère de celui des générations précédentes. Les nombreux départs à la retraite à venir parmi les architectes libéraux devraient participer à l'accélération de cette tendance dans les prochaines années.**

Le nombre d'architectes salariés est stable depuis une dizaine d'années. En revanche, le nombre d'inscrits n'exerçant pas la maîtrise d'œuvre a chuté à partir de 2010, probablement en raison de la crise économique.

Entre 2008 et 2012, le nombre d'architectes libéraux diminue de 397 par an en moyenne, et celui des architectes associés augmente de 406 en moyenne. Si cette évolution se poursuit dans les années à venir, en 2018 il pourrait y avoir davantage d'associés que de libéraux.

Le nombre d'architectes fonctionnaires inscrits à l'Ordre reste stable. Il faut rester prudent dans l'interprétation de ce résultat : les architectes fonctionnaires n'ont pas obligation d'une inscription ordinale, et le nombre de fonctionnaires architectes inscrits n'est donc pas représentatif de tous les architectes fonctionnaires (cas des Architectes des Bâtiments de France).

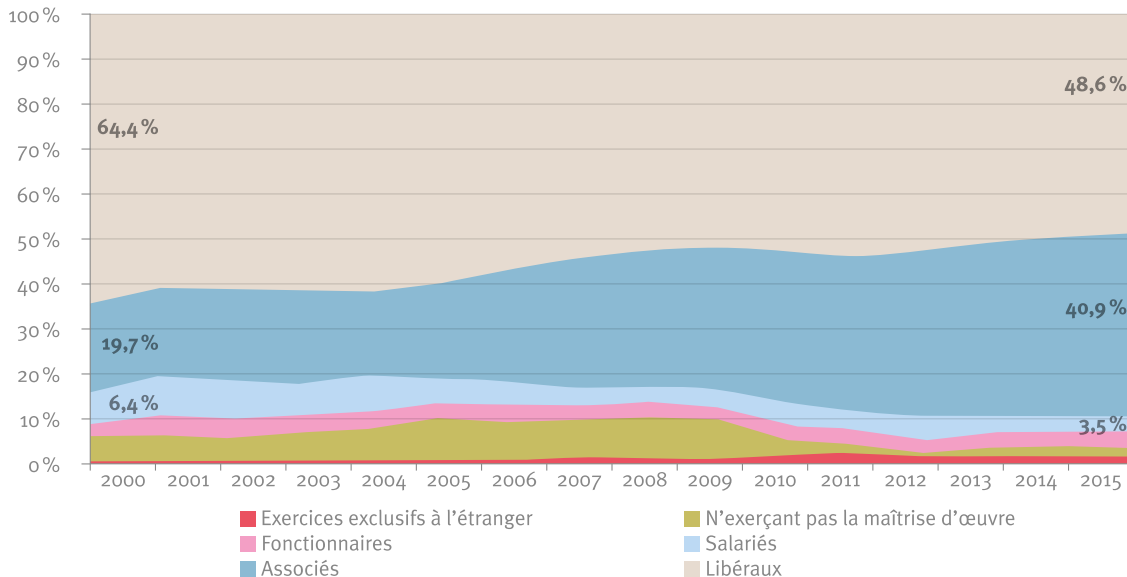
Graphique 15 : Évolution des effectifs d'architectes par type d'activité, 2000-2015



Note de lecture : en 2015, il y avait 14 429 libéraux, 12 156 associés, 1 034 salariés, 1 002 fonctionnaires, 596 architectes n'exerçant pas la maîtrise d'œuvre et 472 architectes exerçant exclusivement à l'étranger. **Source :** CNOA

Ainsi, en 2015 près de la moitié des architectes exerce en libéral (49 % contre 64 % en 2000). Les associés représentent pour leur part 41 % des architectes.

Graphique 16 : Évolution des proportions des types d'activité des inscrits à l'Ordre



Note de lecture : en 2015, il y avait 48,6 % de libéraux contre 64,4 % en 2000. **Source :** CNOA

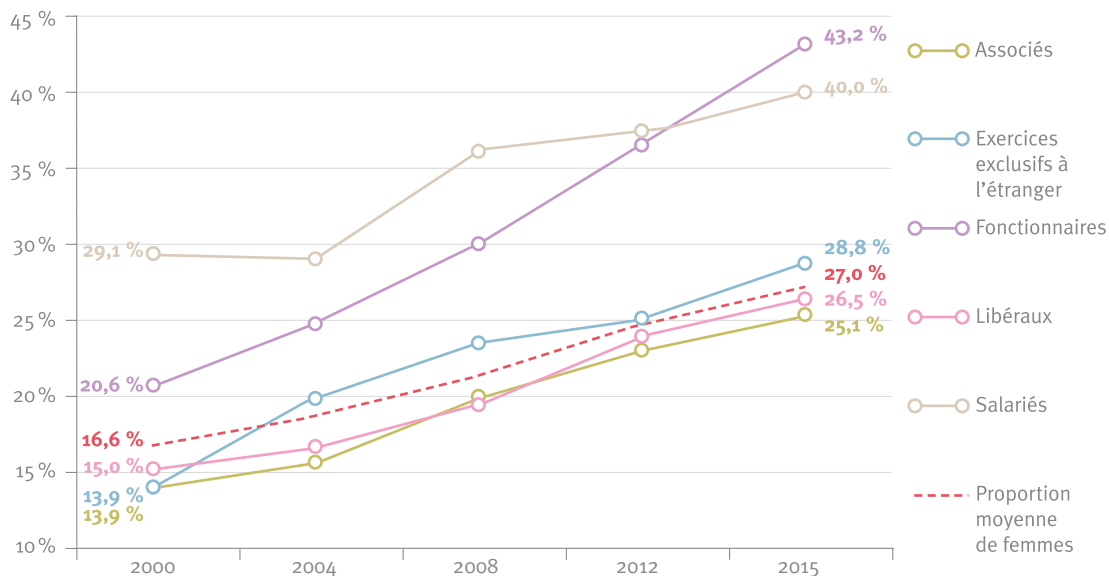
Les femmes demeurent sous-représentées parmi les architectes libéraux et associés

Les associés et les libéraux représentent près de 90 % des effectifs des architectes. La part des femmes dans ces deux principales catégories d'activité s'élève à respectivement 25 % et 26 % en 2015 (contre 14 % pour les deux catégories en 2000).

Chez les architectes fonctionnaires la féminisation est plus rapide : cette part a été multipliée par deux au cours de cette même période (43 % de femmes en 2015 contre 21 % en 2000).

Concernant les architectes salariés, les femmes étaient déjà mieux représentées dans cette catégorie en 2000 (29 % de femmes parmi les architectes salariés) qu'au sein des autres catégories (17 % de femmes en moyenne). En 2015, quatre architectes salariés sur dix sont des femmes.

Graphique 17 : Évolution de la proportion de femmes selon le type d'exercice, 2000-2015



Note de lecture : en 2015, il y avait 25,11 % d'associés femmes parmi les associés et 26,5 % de libéraux femmes parmi les libéraux, contre 27,0 % de femmes dans l'ensemble de la profession. **Source :** CNOA

Un âge moyen plus élevé que la moyenne d'âge des architectes (50 ans) pour la catégorie des libéraux et des fonctionnaires (52 ans)

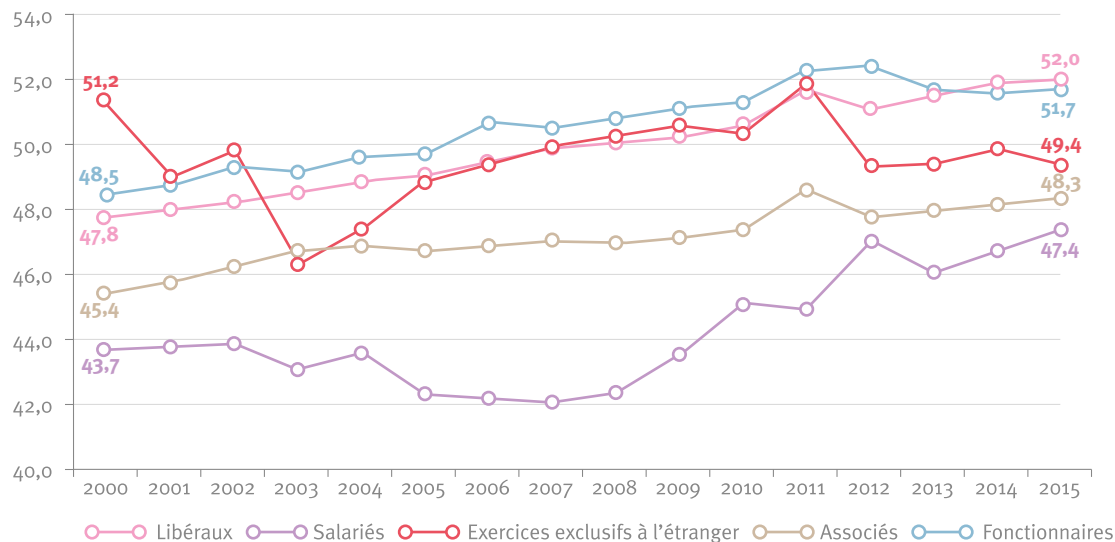
L'âge moyen des architectes augmente depuis 15 ans. En corrélation avec le vieillissement de la population des architectes observé précédemment, cette augmentation de l'âge moyen touche toutes les catégories d'activité. Toutefois, ce mouvement est particulièrement bien marqué chez les libéraux (âge moyen respectif de 52 ans en 2015 contre 48 ans en 2000). L'âge moyen plus élevé pour cette catégorie peut s'expliquer par le fait que l'exercice en libéral nécessite de l'expérience, le développement d'un réseau et des ressources suffisantes d'où un exercice en libéral plus tardif.

Chez les architectes associés, l'âge moyen progresse également (48 ans en 2015 contre 45 ans en 2000) mais demeure inférieur à la moyenne d'âge des architectes qui est de 50 ans en 2015.

L'âge moyen des salariés, après une relative stabilisation jusqu'en 2008 (autour de 42 ans), augmente depuis pour s'établir à 47 ans en 2015. Ceci peut être lié à la crise ainsi qu'à la naissance du statut d'auto-entrepreneur. En effet, dans un contexte économique tendu, certains salariés ont dû faire face à des licenciements économiques et ont peut-être fait le choix du statut d'auto-entrepreneur afin de « créer » leur poste. Si l'on fait l'hypothèse que ce choix est davantage opéré au sein de la population des jeunes architectes, cela explique alors la progression de l'âge moyen des architectes salariés depuis 2009.

Pour les architectes fonctionnaires, l'âge moyen s'est stabilisé à près de 52 ans depuis trois ans.

Graphique 18 : Âge moyen des inscrits à l'Ordre par type d'activité (2000 – 2015)

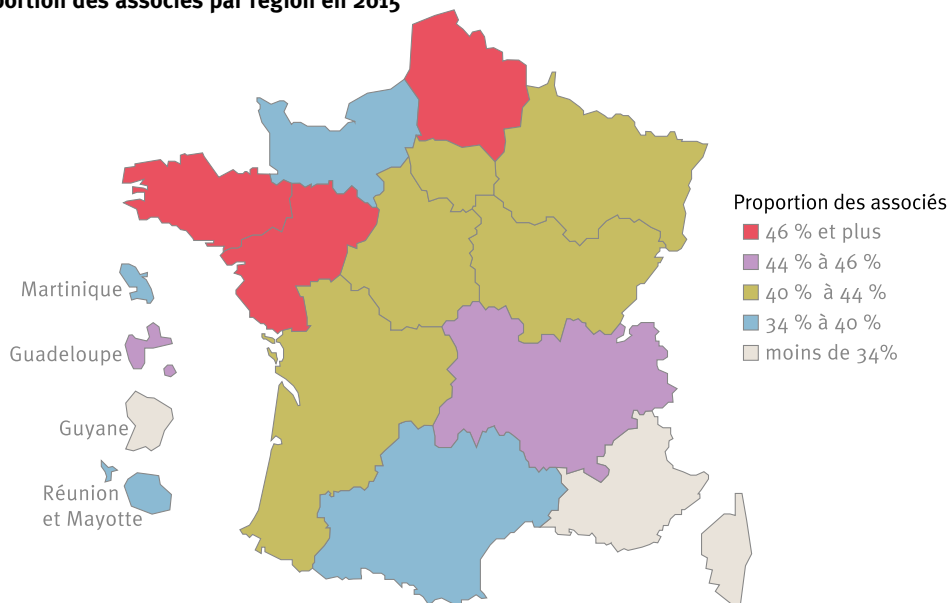


Note de lecture : en 2015, l'âge moyen d'un associé était de 48,3 ans. Source : CNOA

Les architectes libéraux sont surreprésentés dans le sud de la France et les associés dans le nord, la pointe bretonne et en Auvergne-Rhône-Alpes

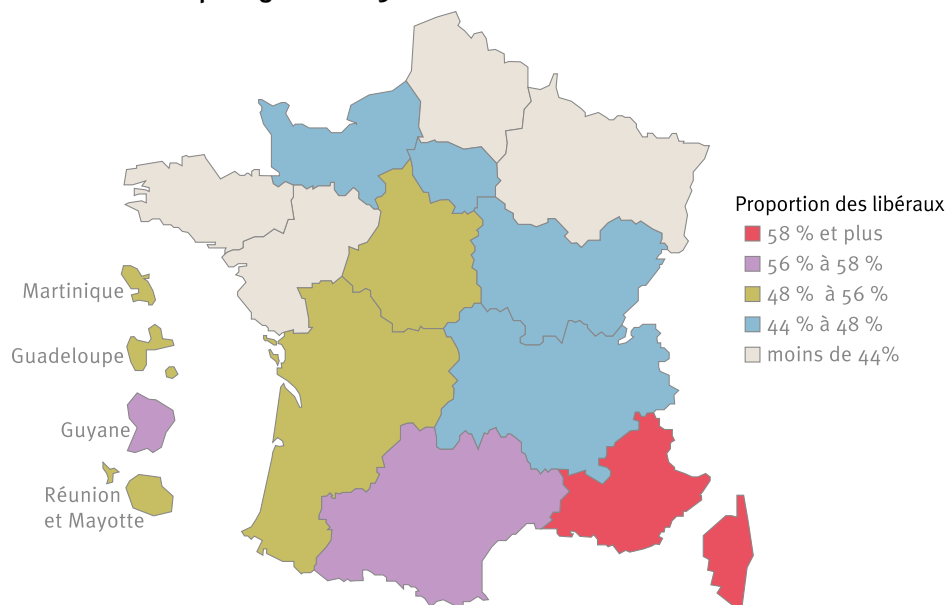
Les régions du sud de la France, le Centre-Val de Loire et les DOM présentent en moyenne une proportion de libéraux plus élevée que les régions du nord. Au contraire, la proportion d'associés est plus élevée dans les régions Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne et Pays de la Loire. De plus, cette surreprésentation des associés est aussi observée dans les régions situées le long d'une diagonale allant du Grand Est à la Nouvelle-Aquitaine. Le mode d'exercice en société étant majoritairement un choix des jeunes architectes, il est normal que ce mode d'exercice se retrouve dans les régions dynamiques de la façade ouest.

Carte 10 : Proportion des associés par région en 2015



Note de lecture : en 2015, il y avait 41 % d'associés en région Île-de-France. **Source :** CNOA

Carte 11 : Proportion des libéraux par région en 2015



Note de lecture : en 2015, la proportion de libéraux était de 47 % en région Île-de-France **Source :** CNOA

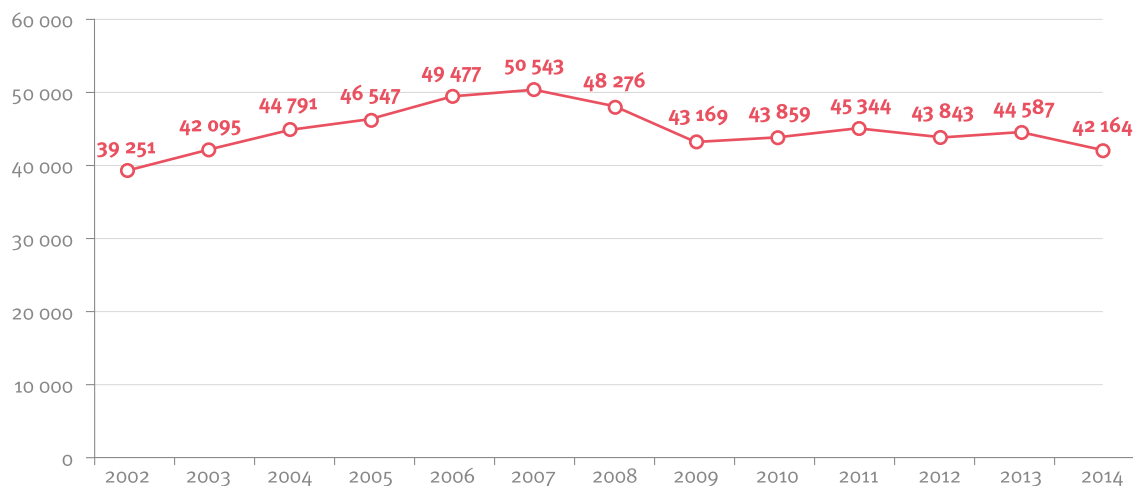
Par ailleurs, les données 2015 du CNOA concernant « l'exercice exclusif à l'étranger » (bien que non représentées sur les cartes ci-contre) témoignent d'une concentration de ce mode d'exercice dans certaines régions, c'est le cas notamment de l'Alsace, où nombre d'architectes font le choix d'exercer outre-Rhin, ainsi que de l'Île-de-France.

6. Évolution des revenus des architectes : des facteurs structurels et conjoncturels qui pèsent sur le niveau de revenu moyen

Un revenu moyen qui peine à retrouver son niveau le plus haut atteint en 2007

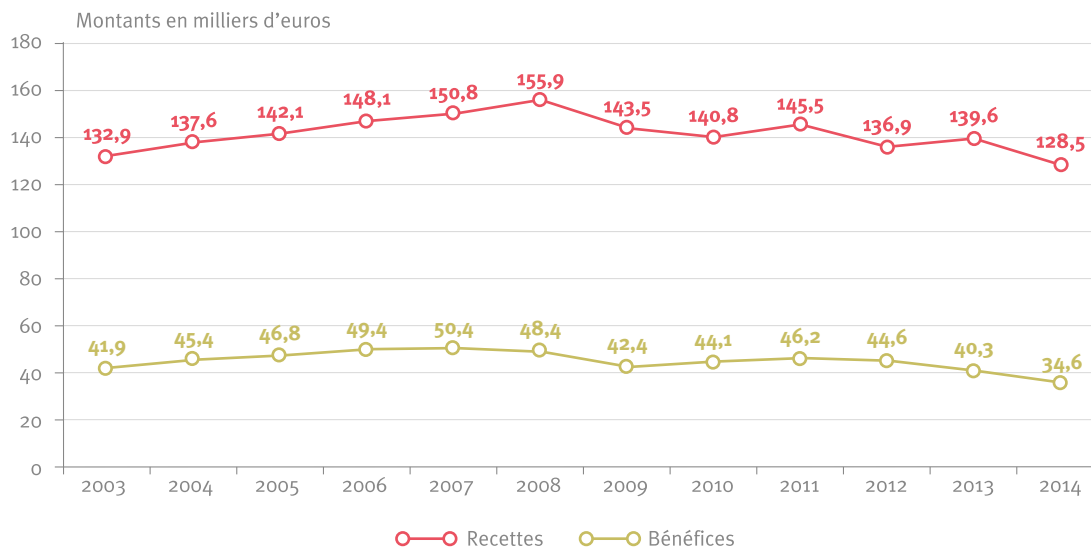
L'évolution des revenus des architectes peut être étudiée en analysant les données disponibles sur les bénéficiaires non commerciaux (BNC). Ainsi, selon les données de la CIPAV (relatives aux professions libérales), le revenu moyen des architectes, après avoir fortement chuté entre 2007 et 2009, peine fortement à retrouver son niveau d'avant crise. Entre 2013 et 2014, il perd près de 2 400 euros (soit une baisse de 5,4 % en un an).

Graphique 19 : Évolution des revenus BNC en euros courants (2002-2014)



Note de lecture : en 2014, le revenu moyen des architectes était de 42 164 euros (en euros courants). **Source :** CIPAV, revenus des professionnels libéraux (champ hors salariés).

Graphique 20 : Variation du chiffre d'affaires et des bénéfices entre 2003 et 2014



Note de lecture : en 2008, le chiffre d'affaires moyen était de 155 900 euros HT, le revenu moyen étant de 48 400 euros HT. Sources : ARAPL et UNASA, données tirées de la déclaration de revenus non commerciaux et assimilés. Sont retenus ici comme indicateurs de revenus les recettes brutes et les bénéfices bruts déclarés dans ce document.

Les données des ARAPL et de l'UNASA confirment la tendance à la baisse des revenus des architectes depuis 2008, ainsi que la forte chute des revenus entre 2013 et 2014 (-14,1 %). Le chiffre d'affaires connaît une baisse de près de 8 % cette année-là. L'activité des architectes a en effet directement souffert du repli de la demande sur le marché intérieur de la construction (contraction des investissements publics et un nombre de logements mis en chantier historiquement bas — voir notre chapitre consacré à l'étude du marché du bâtiment).

Remarque : Les écarts entre les données des différentes sources peuvent s'expliquer par des différences dans la taille des échantillons de données. Avec une taille d'échantillon plus restreinte pour les données fournies par l'ARAPL et l'UNASA, les variations à la hausse ou à la baisse sont plus marquées que pour les données issues de la CIPAV. Néanmoins, l'allure des courbes est la même. Les tendances observées (à la hausse ou à la baisse) sont identiques.

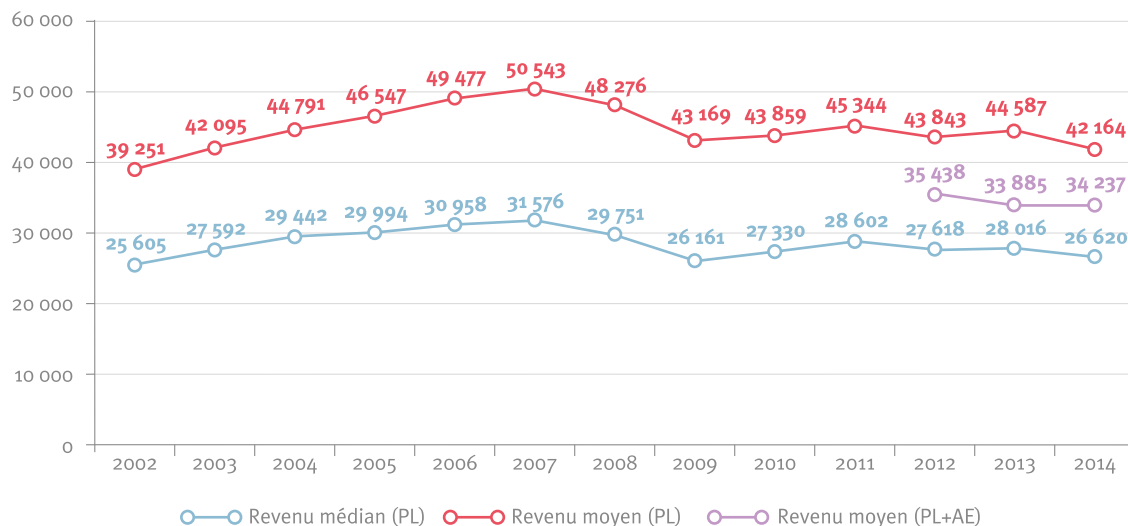
Des disparités de revenus très fortes au sein de la profession qui s'expliquent notamment par le niveau d'expérience et le type d'activité

Les données fournies par la CIPAV nous permettent d'intégrer les données relatives aux revenus des architectes exerçant leur activité avec le statut d'auto-entrepreneur (statut créé en 2009) pour la période 2012 à 2014. Ainsi, le graphique suivant permet d'une part de montrer l'écart entre le revenu moyen et le revenu médian des

architectes (professionnels libéraux) : il témoigne ainsi clairement de la forte dispersion des revenus autour du revenu moyen (fortes inégalités de revenus au sein de la profession), puisque celui s'élève à 42 164 euros en 2014, tandis que la moitié des architectes ont un revenu (BNC) inférieur à 26 620 euros.

D'autre part, en intégrant les revenus des auto-entrepreneurs le revenu moyen tombe à 34 237 euros en 2014. Ceci démontre le faible niveau des revenus moyens des architectes auto-entrepreneurs qui semble traduire un phénomène de précarisation pour une partie des architectes.

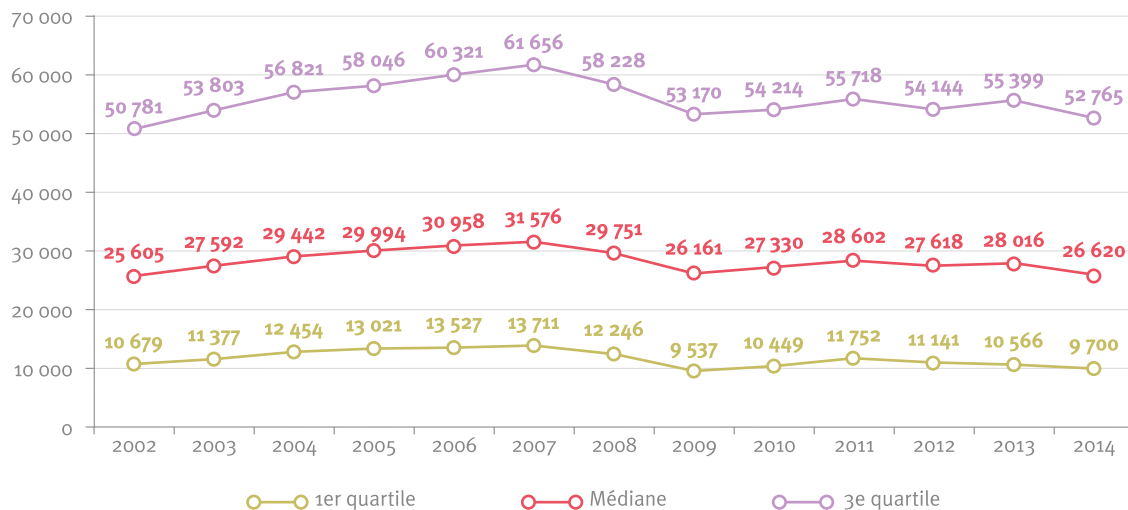
Graphique 21 : Évolution des revenus moyens et du revenu médian entre 2002 et 2014



Note de lecture : en 2009 le revenu annuel moyen est de 43 169 euros, le revenu médian est de 26 161 euros. **Source :** CIPAV, revenus des professionnels libéraux (PL) et revenu moyen intégrant ceux des auto-entrepreneurs (PL+AE) (champ hors salariés).

L'information disponible par quartile illustre les écarts de revenus entre les architectes. Ainsi, en 2014, 25 % d'entre eux ont des revenus inférieurs à 9 700 euros, tandis qu'ils sont aussi nombreux à avoir des revenus supérieurs à 52 765 euros.

Graphique 22 : Évolution des seuils de revenus par quartile entre 2002 et 2014

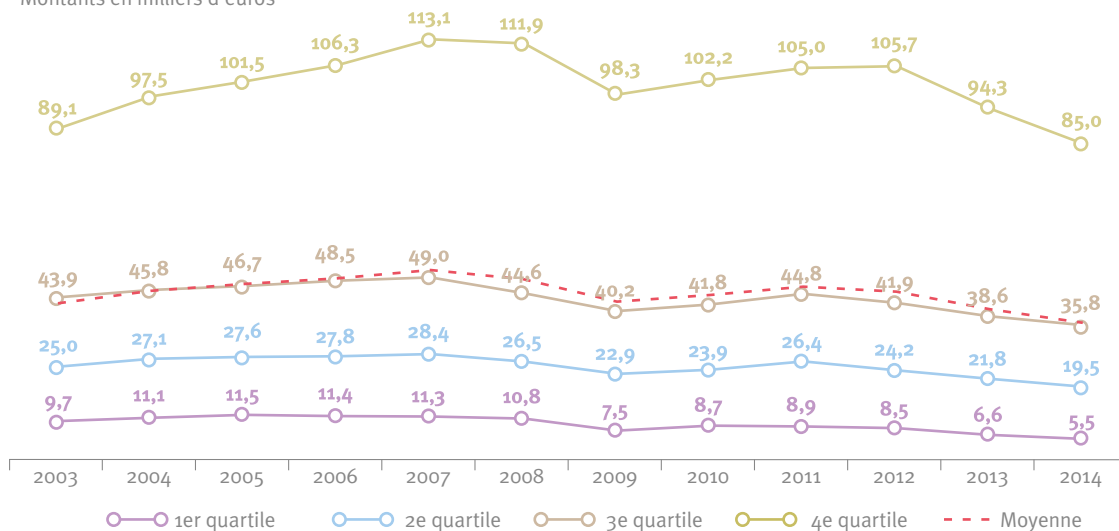


Note de lecture : en 2014, les architectes du 1^o quartile (25 % de l'échantillon) ont un revenu annuel inférieur à 9 700 euros.

Source : CIPAV, revenus des professionnels libéraux (champ hors salariés).

Graphique 23 : Évolution des revenus BNC entre 2003 et 2014 (moyenne des revenus par quartile)

Montants en milliers d'euros



Note de lecture : en 2014, la moyenne des revenus des architectes du 1^o quartile (25 % de l'échantillon) est égale à 5 500 euros. Sources : ARAPL et UNASA

Selon les données des ARAPL et de l'UNSASA, les architectes appartenant au 3^e quartile auraient un revenu moyen quasi égal au revenu moyen de l'ensemble des architectes en 2014. Cela signifie que le 4^e quartile recouvre des revenus très élevés qui tirent le revenu moyen global vers le haut.

Si le 1^{er} quartile reste le plus impacté par la mauvaise conjoncture, les données de 2013 et 2014 démontrent néanmoins que la crise s'est généralisée à l'ensemble de la profession au cours de cette période. Si l'on s'intéresse à l'évolution des revenus moyens par quartile depuis 2008 on observe les résultats suivants :

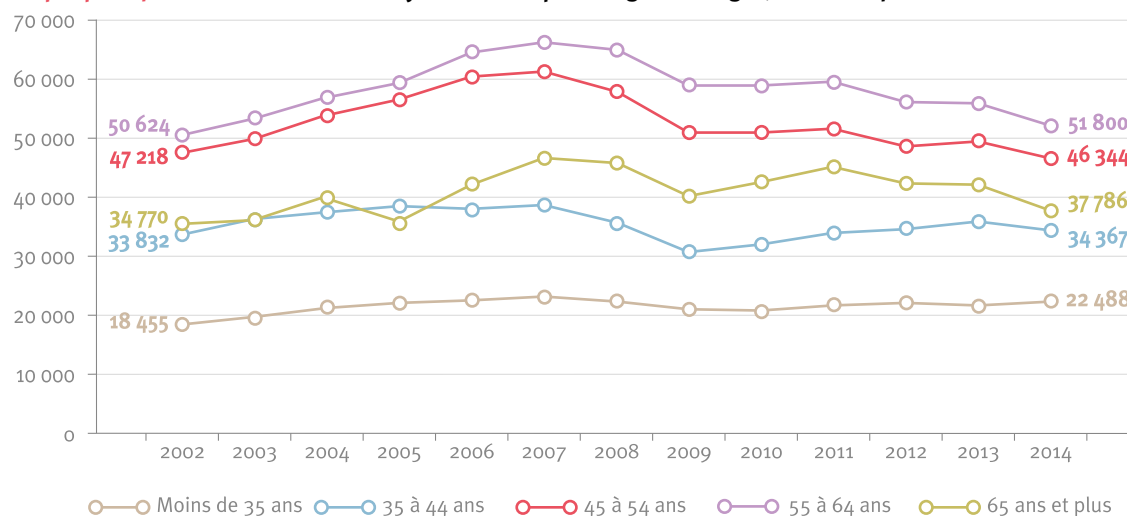
- -49 % pour le 1^{er} quartile
- -26 % pour le 2^e quartile
- -20 % pour le 3^e quartile
- -24 % pour le 4^e quartile

Comme cela a déjà été évoqué dans la précédente publication de l'Observatoire de la profession d'architecte, plusieurs facteurs viennent expliquer les inégalités de revenus au sein de la profession : l'âge ainsi que le niveau d'expérience, mais aussi le type de structures.

Le graphique suivant permet d'observer les écarts de revenus selon les tranches d'âges. Ainsi, le niveau de revenu des architectes est bien corrélé à l'âge (et donc au niveau d'expérience).

Par ailleurs, toutes les catégories d'âges ont été impactées par la crise (chute brutale du revenu moyen en 2009). Toutefois, depuis 2011, on observe une progression du revenu moyen des moins de 45 ans tandis que ce dernier accuse une tendance à la baisse chez les architectes âgés de plus de 44 ans.

Graphique 24 : Évolution du revenu moyen en euros par catégories d'âges, 2002-2014



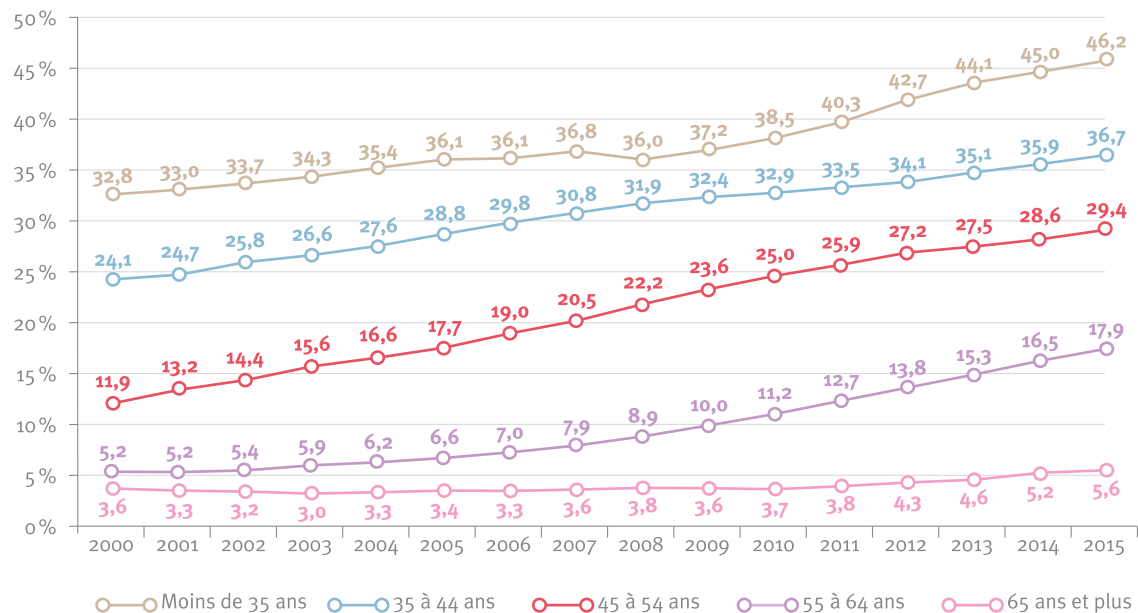
Note de lecture : en 2014, les moins de 35 ans gagnaient 22 488 euros en moyenne. **Source :** CIPAV, revenus des professionnels libéraux (champ hors salariés).

Un fort écart entre le revenu moyen des hommes et des femmes mais qui se réduit chez les plus jeunes générations d'architectes

Les écarts de revenus entre hommes et femmes demeurent très forts au sein de la profession mais peuvent s'expliquer en partie par la structure par âge de la population des architectes différente chez les hommes et les femmes, ainsi qu'un travail à temps partiel plus fréquent chez les femmes ou encore un type d'activité différent. En effet, les femmes sont sous-représentées parmi les architectes libéraux et associés tandis qu'elles sont très présentes au sein des catégories des fonctionnaires et des salariés (cf. Graphique 17).

Ainsi, malgré la part croissante de femmes au sein de la profession, leur revenu moyen (BNC) reste bien inférieur à celui des hommes. L'écart de revenus semble tout de même se réduire. Le revenu moyen des femmes représente 57 % du revenu moyen des hommes en 2014, contre 52 % en 2002. **Comme évoqué précédemment, cet écart s'explique en grande partie par le fait que les femmes sont en moyenne plus jeunes que les hommes et donc ont un revenu moyen plus faible du fait de leur moindre expérience.**

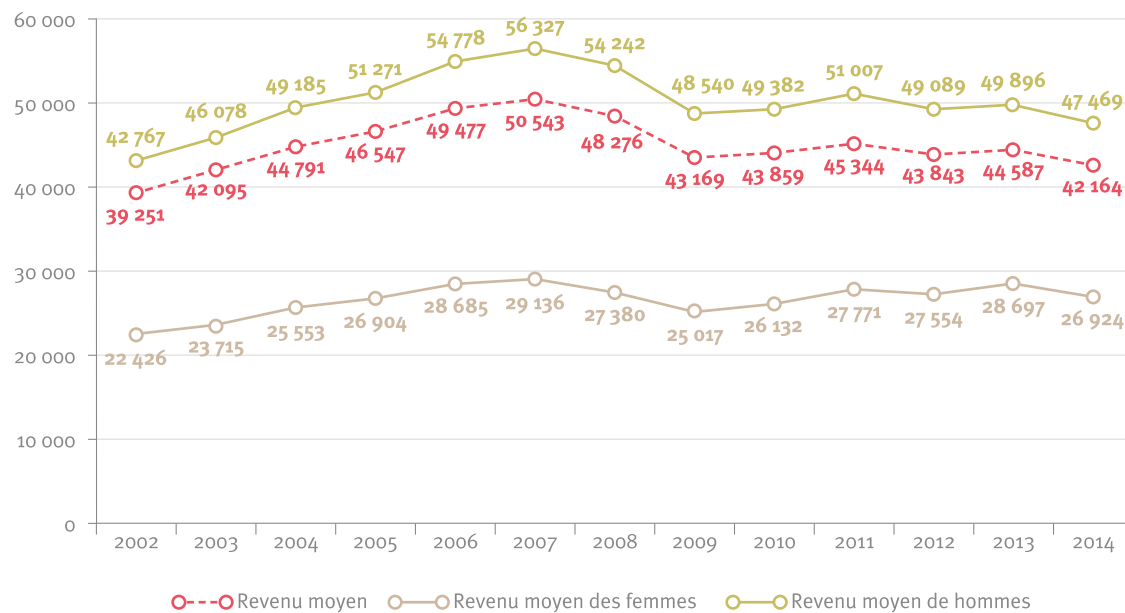
Graphique 25 : Proportion de femmes dans les différentes catégories d'âges, 2000-2015



Note de lecture : en 2015, il y avait 46,5 % de femmes inscrites à l'Ordre chez les moins de 35 ans. **Source :** CNOA

Il n'y a pas de différence notable en termes d'évolution des revenus moyens selon le sexe. Tous deux subissent les fluctuations liées à la conjoncture. Toutefois, l'effet du « papy-boom » devrait contribuer à faire chuter le revenu moyen des hommes puisque ces derniers ont une part beaucoup plus importante d'effectifs âgés de 55 à 64 ans (18 % de femmes seulement dans la tranche d'âges des 55 à 64 ans en 2015) et ayant des revenus élevés du fait de leur niveau d'expérience.

Graphique 26 : Évolution des revenus moyens des hommes et des femmes (en euros), 2002-2014

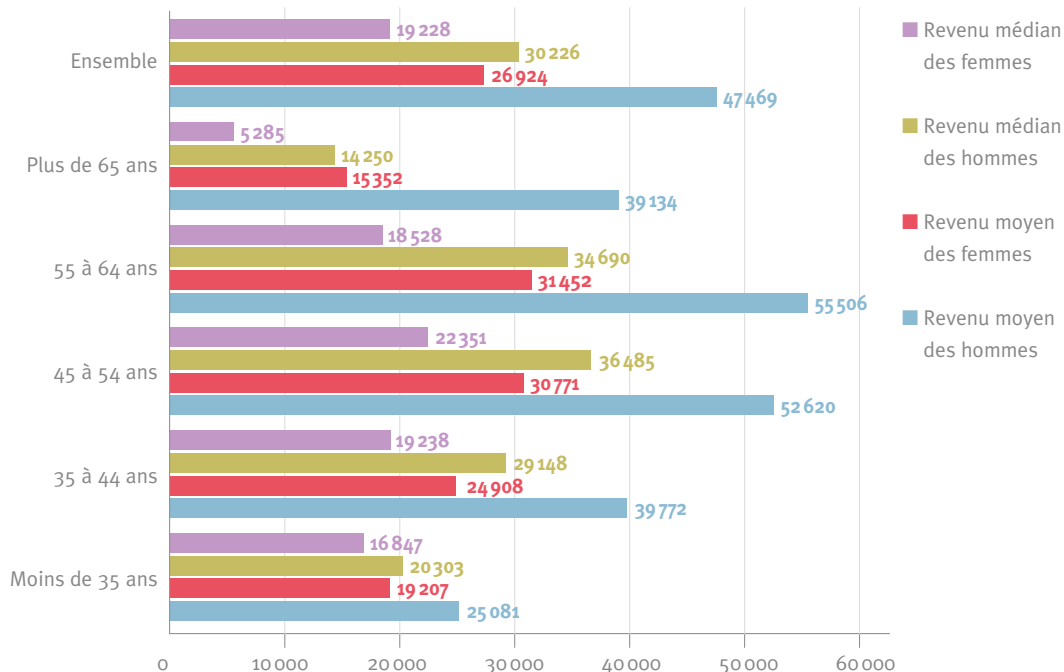


Note de lecture : en 2014, le revenu moyen des hommes architectes était de 47 469 euros. **Source :** CIPAV, revenus des professionnels libéraux (champ hors salariés).

Les données de 2014 permettent de comparer les revenus médians des hommes et des femmes pour chaque tranche d'âge. Ainsi, en 2014, le revenu médian des femmes représente :

- chez les moins de 35 ans : 83 % du revenu médian des hommes
- chez les 35 à 44 ans : 66 % du revenu médian des hommes
- chez les 45 à 54 ans : 61 % du revenu médian des hommes
- chez les 55 à 64 ans : 53 % du revenu médian des hommes
- chez les plus de 65 ans : 37 % du revenu médian des hommes
- toutes catégories d'âges confondues : 64 % du revenu médian des hommes.

Graphique 27 : Revenu médian et revenu moyen par tranche d'âges (en euros) en 2014 selon le sexe

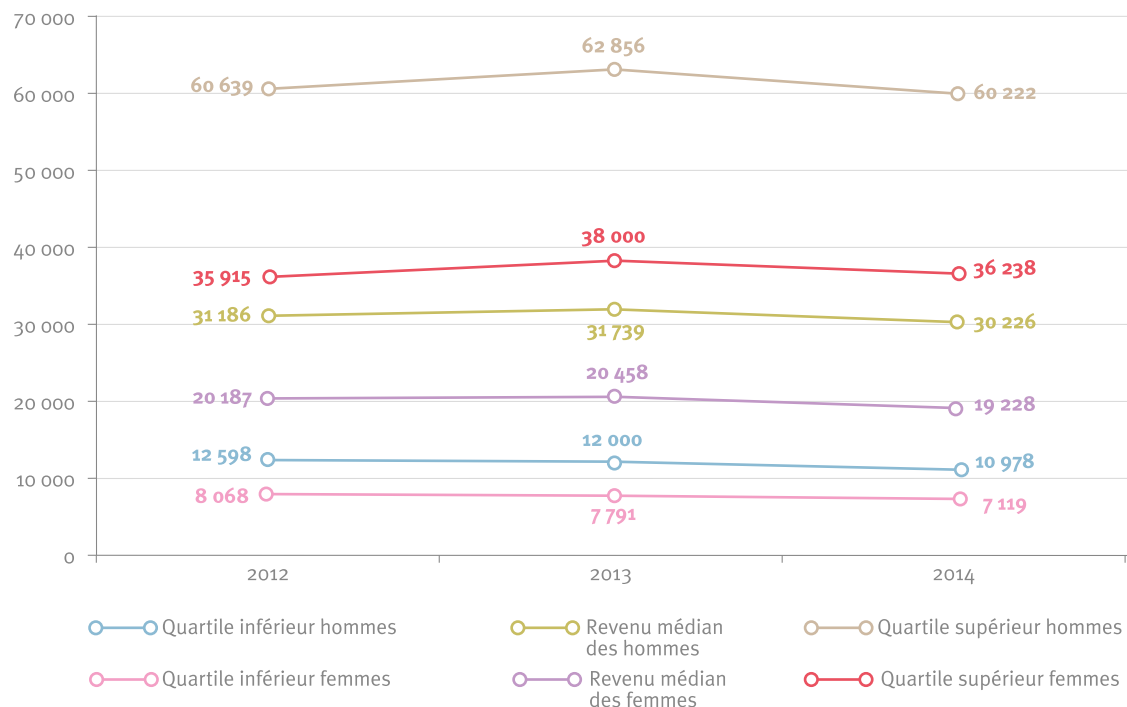


Note de lecture : en 2014, le revenu moyen des femmes architectes âgées de moins de 35 ans était de 19 207 euros. Source : CIPAV, revenus des professionnels libéraux (champ hors salariés).

Les données relatives aux évolutions des revenus par quartile ne sont pas disponibles sur longue période. Néanmoins, on observe des écarts de revenus selon le sexe très importants. Comme nous l'avons indiqué précédemment, ces écarts peuvent s'expliquer par une structure par âge différente, par des modes d'exercices différents, ainsi qu'un temps de travail différent :

- quartiles inférieurs : le revenu des femmes en 2014 représente 65 % du revenu des hommes contre 64 % en 2012,
- revenus médians : le revenu des femmes en 2014 représente 64 % du revenu des hommes contre 65 % en 2012,
- quartiles supérieurs : le revenu des femmes en 2014 représente 60 % du revenu des hommes contre 59 % en 2012.

Graphique 28 : Évolution des revenus par quartile pour les hommes et les femmes (en euros), 2012-2014



Note de lecture : en 2014, 50 % des femmes architectes ont un revenu supérieur à 19 228 euros. **Source :** CIPAV, revenus des professionnels libéraux (champ hors salariés).

Comparaison des revenus des architectes avec ceux des autres professionnels libéraux

En 2013, l'Inspection Générale des Finances (IGF) a mené une analyse économique du fonctionnement de 37 professions et activités réglementées. Elles ont été sélectionnées sur la base de leur poids dans l'économie, de leur rentabilité et parce qu'elles font l'objet d'au moins deux réglementations spécifiques. Les données disponibles dans ce rapport nous permettent de situer les architectes en termes de niveau de revenus moyens au sein même des activités réglementées. Le tableau suivant nous apprend que le revenu mensuel net médian déclaré des architectes s'établirait entre 2000 euros et 3000 euros et serait comparable à celui des opticiens, par exemple, ou des experts en assurances.

Tableau 1 : Revenus moyens des professionnels étudiés dans le rapport IGF (Inspection Générale des Finances)

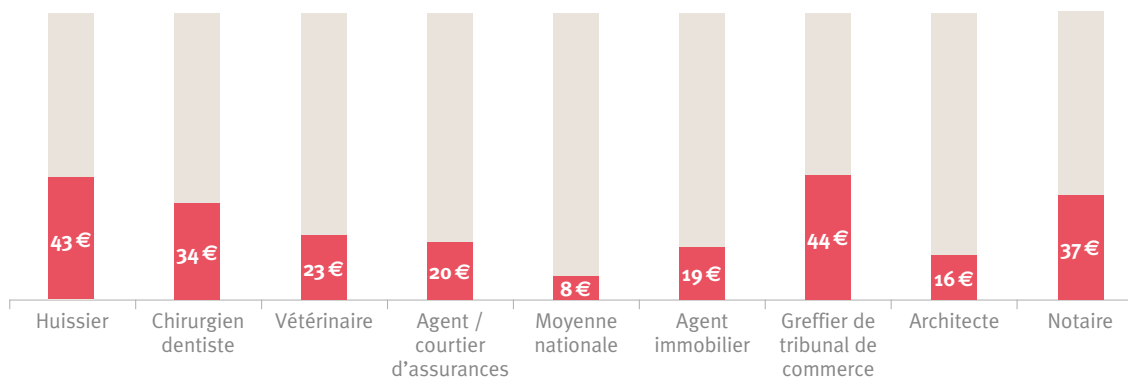
Revenu mensuel médian déclaré	Professions
dépasse 10 000 €	Greffier de tribunal de commerce, mandataire judiciaire, notaire, administrateur judiciaire, pharmacien biologiste dirigeant un laboratoire d'analyses
compris entre 6 000 € et 10 000 €	Pharmacien titulaire d'une officine, chirurgien-dentiste, médecin spécialiste et huissier de justice
compris entre 4 000 € et 6 000 €	Médecin généraliste et dirigeant d'une entreprise d'ambulances
compris entre 3 000 € et 4 000 €	Vétérinaire, commissaire-priseur, infirmier libéral, contrôleur technique, avocat, expert-comptable et commissaire aux comptes
compris entre 2 000 € et 3 000 €	Masseur-kinésithérapeute, pédicure podologue, prothésiste dentaire, opticien, dirigeant d'un débit de boissons, expert en assurances
compris entre 1 500 € et 2 000 €	Plombier, serrurier, menuisier, peintre, vitrier, plâtrier
inférieur à 1 500 € ou n'a pu être estimé faute de données représentatives	Taxi, dirigeant d'une activité d'administrateur de biens, agent d'assurances, agent immobilier, diagnostiqueur immobilier

Source : IGF, rapport mars 2013, d'après les données de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) sur l'exercice 2010.

Les informations disponibles sur la rentabilité nette sont également intéressantes. En effet, selon ce même rapport, parmi les professions réglementées étudiées, les architectes affichent la plus faible rentabilité nette.

Graphique 29 : Rentabilité nette observée en moyenne dans certaines professions réglementées

Sur 100 € hors taxe versés par le consommateur, le bénéfice net réalisé par le professionnel s'élève en moyenne à...



Source : Calculs IGF, d'après les données de l'INSEE et de la Direction Générale des Finances publiques (IGF).

Enfin, ce même rapport présente les données d'une enquête Opinion Way réalisée en décembre 2012 pour le ministère de l'Économie et des Finances qui visait à comparer les rémunérations médianes des professionnels et les rémunérations que les usagers, d'une part, imaginent être celles des professionnels concernés, d'autre part, estiment justifiées pour les professionnels concernés. Pour la plupart des professions, les usagers sous-estiment leurs rémunérations. Pour un nombre restreint de professions c'est cependant la conclusion inverse qui apparaît. C'est le cas des architectes dont la rémunération mensuelle nette estimée par les sondés s'élève à 4 211 euros, la rémunération mensuelle qui serait considérée comme « juste » par les sondés s'élève à 2 903 euros, tandis que le revenu mensuel net médian constaté s'élève à 2 702 euros.

7. Zoom sur le phénomène auto-entrepreneur : un régime qui séduit les jeunes générations

Le régime de l'auto-entrepreneur a été créé en pleine période de crise économique. Nous nous sommes interrogés cette année sur leur nombre dans la profession d'architecte. En effet, synonyme de nouveau modèle économique pour certains ou de précarisation pour d'autres, il apparaît important d'évaluer leur poids dans la profession.

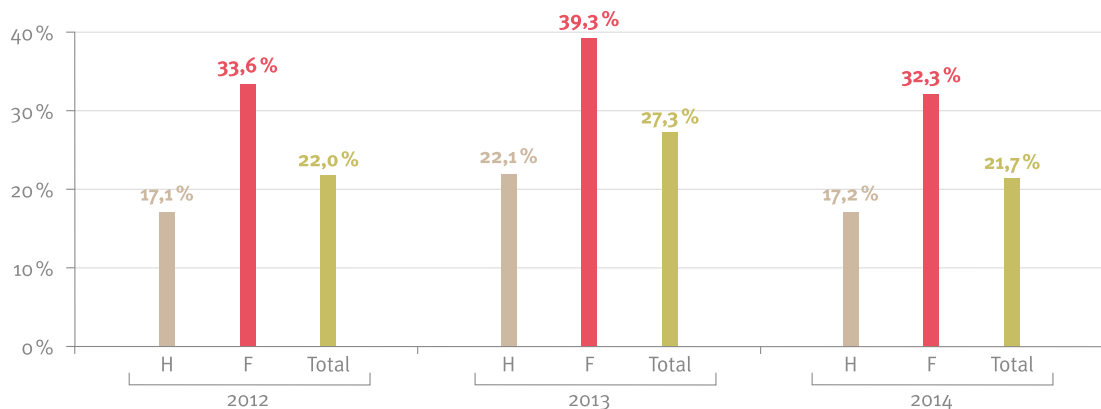
Définition INSEE du régime de l'auto-entrepreneur : Le régime de l'« auto-entrepreneur » s'applique depuis le 1er janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA.

Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'auto-entrepreneur bénéficie :

- d'un régime micro-social simplifié ;
- d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans ; toutefois, l'auto-entrepreneur qui crée une activité artisanale à titre principal, doit s'inscrire au RM.
- d'une exonération de TVA ;
- et sur option, d'un régime micro-fiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de la cotisation foncière des entreprises pendant 3 ans à compter de la date de création.

Les professions libérales relevant de la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (CIPAV) et créateurs d'activité à compter du 1er janvier 2009 peuvent également bénéficier du statut d'auto-entrepreneur. Depuis janvier 2011, l'auto-entrepreneur peut bénéficier du statut de l'EIRL (entrepreneur individuel à responsabilité limitée) en affectant à son activité professionnelle un patrimoine spécifique séparé de son patrimoine personnel. Il conserve toutefois le régime fiscal et social forfaitaire lié au régime de l'auto-entreprise.

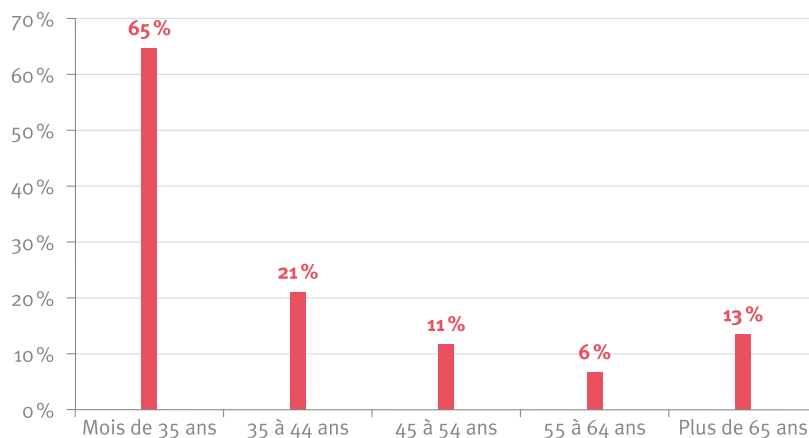
Graphique 30 : Évolution de la part des architectes auto-entrepreneurs de 2012 à 2014



Note de lecture : en 2014, les architectes exerçant leur activité en auto-entrepreneur représentent 22,1 % de l'ensemble des architectes. **Source :** CIPAV, part des architectes auto-entrepreneurs calculée sur-le-champ des architectes exerçant en libéral et celui des architectes exerçant en auto-entrepreneur (hors salariés).

En 2014, on compte 5 821 architectes exerçant leur activité en auto-entrepreneur contre 20 945 à titre libéral. Ainsi, plus d'un architecte sur cinq a fait le choix du régime de l'auto-entrepreneur. Cette part est nettement plus élevée chez les femmes que chez les hommes (respectivement 32,3 % des femmes architectes contre 17,2 % des hommes architectes). Par ailleurs, la majorité des architectes âgés de moins de 35 ans exerce sous ce régime en 2014.

Graphique 31 : Part des architectes auto-entrepreneurs selon les tranches d'âges en 2014



Note de lecture : en 2014, les architectes âgés de moins de 35 ans exerçant leur activité en auto-entrepreneur représentent 65 % des architectes pour cette tranche d'âge. **Source :** CIPAV, part des architectes auto-entrepreneurs calculée sur-le-champ des architectes exerçant en libéral et celui des architectes exerçant en auto-entrepreneur (hors salariés).

8. Zoom sur les salariés des agences d'architecture

Dans ce chapitre, nous nous baserons sur la nomenclature NAF 700 de l'INSEE pour identifier les données relatives aux entreprises d'architecture (code 7111Z).

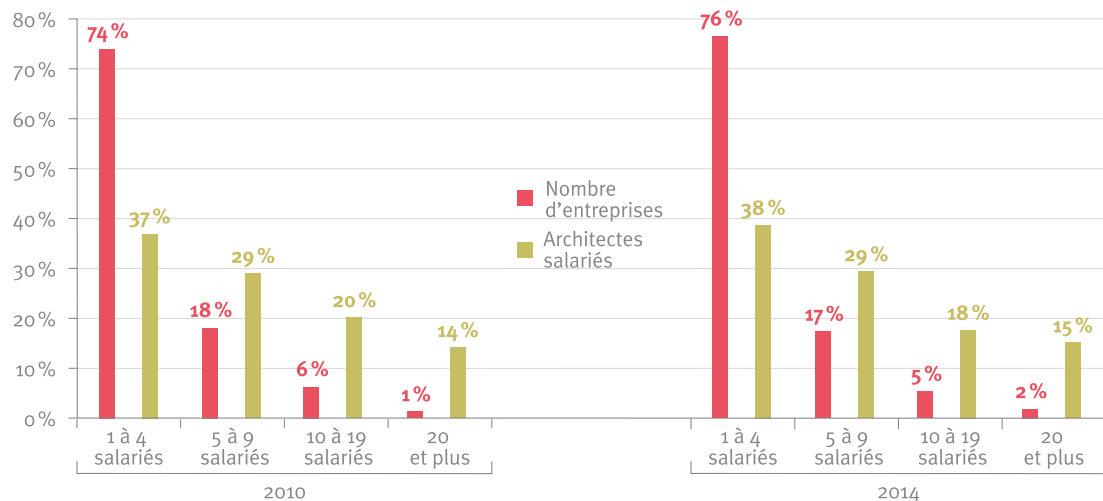
Par ailleurs, nous nous intéresserons au nombre d'entreprises (c'est-à-dire d'unités économiques, juridiquement autonomes, organisées pour produire des biens ou des services pour le marché) qu'il convient de distinguer du nombre d'établissements (c'est-à-dire d'unités de production géographiquement individualisées, mais juridiquement dépendantes d'une entreprise).

Les trois quarts des entreprises employeuses du secteur ont un effectif inférieur à 5 salariés en équivalent temps plein (ETP)

Les structures sont très atomisées au sein du secteur. En effet, plus des trois quarts des entreprises ont un effectif en ETP inférieur à cinq salariés et 93 % à moins de 10.

Le nombre de salariés en ETP est orienté à la baisse depuis 2008 tout comme le nombre d'entreprises employeuses. En 2014, on compte 7 450 entreprises ayant au moins un salarié. Ces entreprises emploient près de 28 400 salariés en ETP selon les données d'Actalians (Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Professions Libérales, des établissements de l'Hospitalisation privée et de l'Enseignement privé).

Graphique 32 : Répartition du nombre d'entreprises employeuses (ayant au moins un salarié) et du nombre de salariés selon la taille des structures

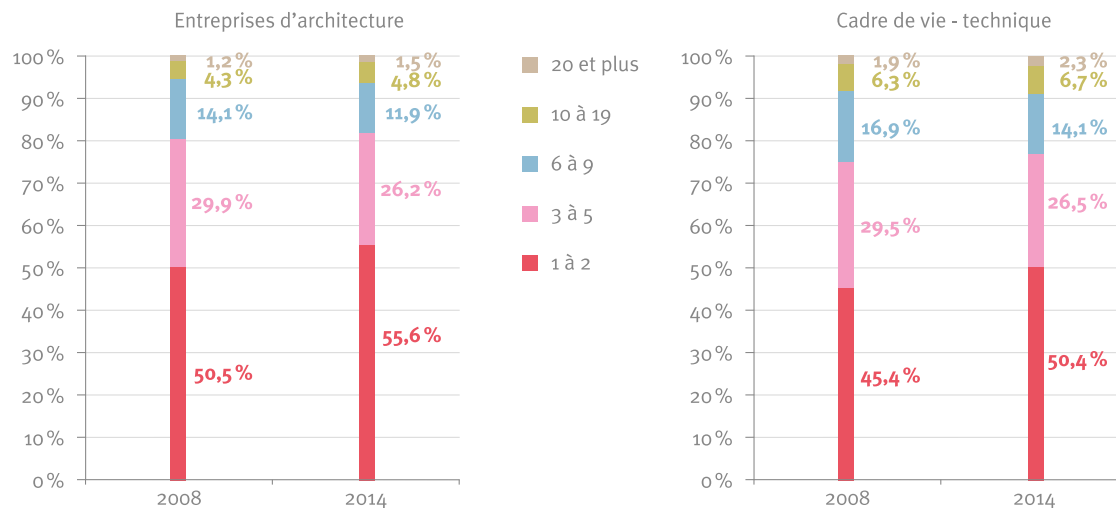


Note de lecture : Au 31/12/2014, 38 % des architectes salariés exercent leur profession dans une entreprise de moins de 5 salariés. **Source :** Actalians, données au 31/12/2010 et 2014, nombre d'emplois en ETP.

Un nombre d'entreprises et des effectifs salariés en ETP orientés à la baisse

Selon les données d'Actalians, l'effectif salarié en 2010 était de 33 000 en équivalent temps plein (ETP) et serait tombé à 28 400 à la fin de l'année 2014. En effet, cet effectif aurait augmenté de façon continue de 1993 à 2007 puis diminué à partir de 2008. On note par ailleurs, qu'entre 2010 et 2014 la part des entreprises employeuses de taille intermédiaire (5 à 19 salariés) a tendance à légèrement diminuer au profit des entreprises de taille très restreinte.

Graphique 33 : Évolution de la taille des entreprises employeuses (2008-2014, tranches d'effectifs en ETP)

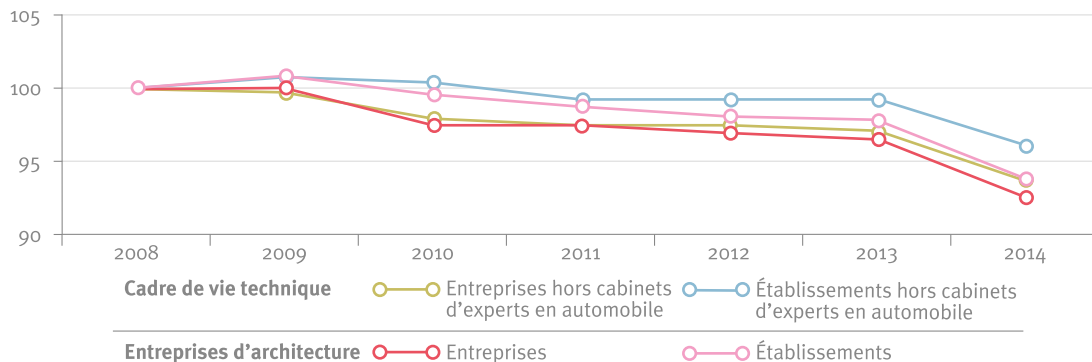


Note de lecture : Au 31/12/2014, les entreprises d'architecture employeuses ayant un effectif en ETP égale à un ou deux salariés représentent près de 56 % du total des entreprises d'architecture employeuses contre 51 % en 2008.

Source : Actalians, 2015 - Données au 31/12/2014.

La baisse des effectifs est corrélée à la baisse du nombre d'entreprises employeuses comme en témoigne le graphique suivant. Par ailleurs, ces évolutions peuvent expliquer en partie la progression du statut d'auto-entrepreneur dans la profession d'architecte.

Graphique 34 : Entreprises et établissements employeurs : évolution annuelle 2008-2014 (base 100 en 2008)

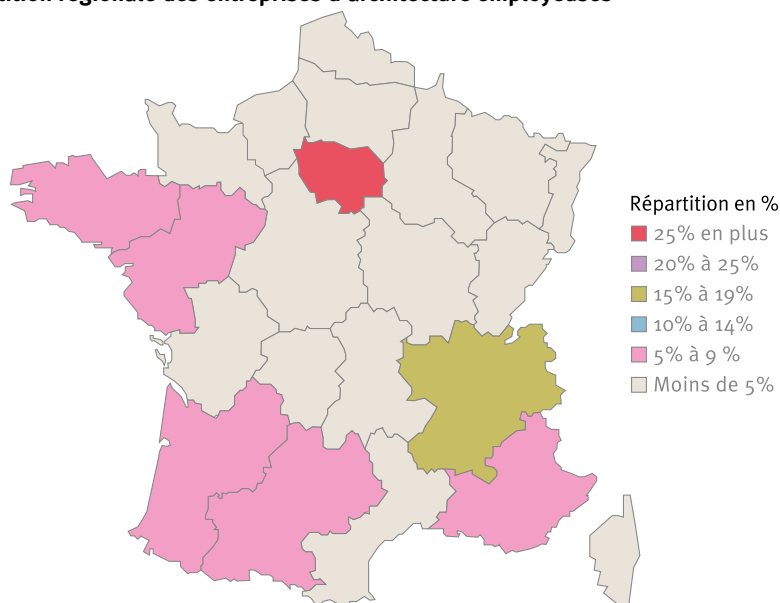


Note de lecture : Au 01/01/2014, le nombre d'entreprises d'architecture employeuses a perdu plus de 7 % par rapport à 2008 (l'indice était de 100 en 2008 contre 93 en 2014). **Sources :** Actalians - Données au 01/01, Insee 2009-2015.

Des entreprises employeuses localisées principalement sur trois régions

La répartition géographique des entreprises d'architecture employeuses témoigne d'une concentration sur trois régions : l'Île-de-France, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la région Rhône-Alpes.

Carte 12 : Répartition régionale des entreprises d'architecture employeuses

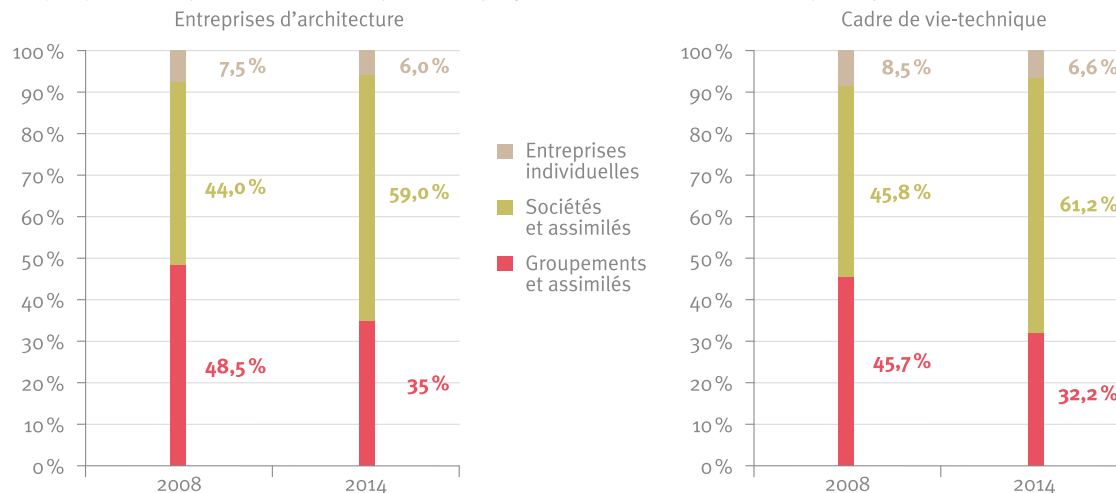


Note de lecture : Au 31/12/2014, plus de 25 % du nombre d'entreprises d'architecture employeuses sont localisés en Île-de-France. **Source :** Actalians, 2015 - Données au 31/12/2014.

Près de 6 entreprises d'architecture employées en 2014 sur 10, ont un statut juridique de société (ou assimilé)

Le statut de société a progressé au sein du secteur (+15 points de pourcentage entre fin 2008 et fin 2014) au détriment des groupements (-13 points de pourcentage au cours de cette même période).

Graphique 35 : Répartition des entreprises employées en fonction du statut juridique

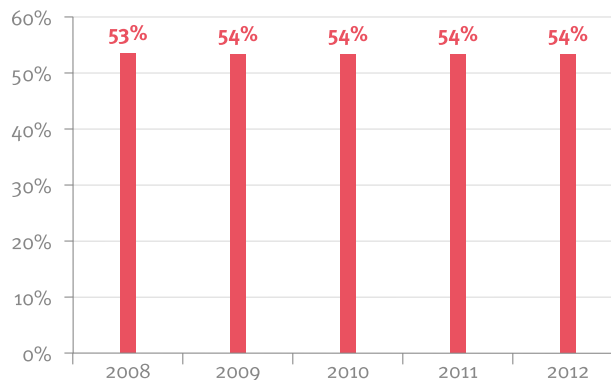


Note de lecture : Au 31/12/2014, les entreprises individuelles représentent 6 % des entreprises d'architecture employées

Source : Actalians, 2015 - Données au 31/12/2014.

Un taux de féminisation du statut de salarié en agence d'architecture qui demeure stable depuis 2009 (54 %)

Graphique 36 : Évolution du taux de féminisation* entre 2008 et 2012



*taux de féminisation qui concerne tous les emplois salariés au sein des agences d'architecture (et non exclusivement les femmes architectes salariées).

Note de lecture : en 2012, 54 % des personnes travaillant dans des établissements d'architecture étaient des femmes

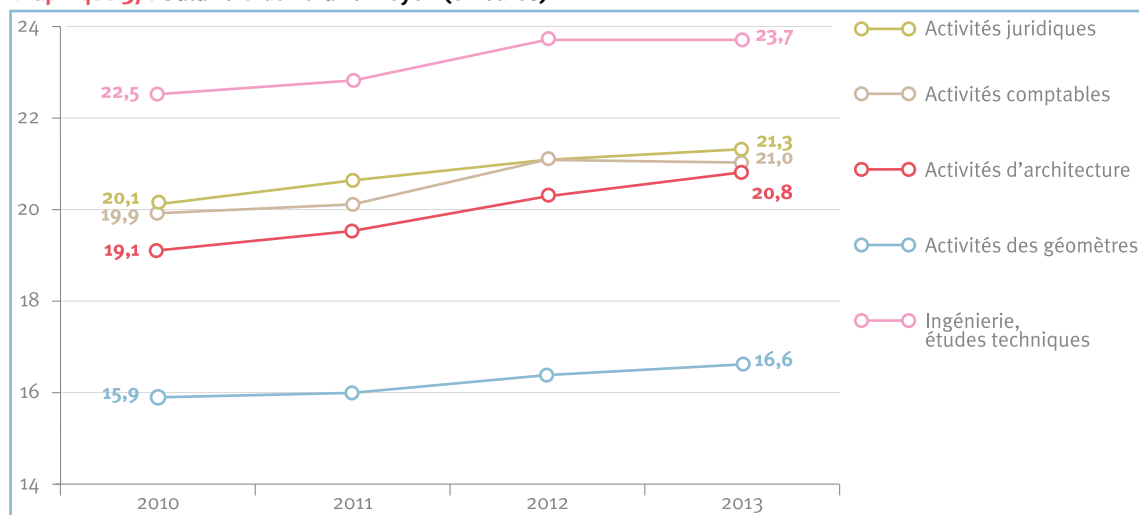
Source : Actalians, - DADS.

En analysant le taux de féminisation des emplois salariés au sein des agences d'architecture (tous postes confondus), on observe une proportion d'emplois féminins très stable sur les cinq dernières années (un peu plus de la moitié des effectifs).

Un salaire brut horaire moyen qui progresse plus rapidement dans le domaine des activités d'architecture

Les données présentées ici sont issues de l'enquête de déclaration annuelle de données sociales (DADS). Cette enquête permet une approche par grands secteurs et sous-secteurs au niveau de la nomenclature d'activité NAF 700 (code 7111Z pour les activités d'architecture). Le graphique suivant met en parallèle les évolutions du salaire brut horaire moyen pour différentes activités appartenant à l'ensemble « Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques ». Entre 2010 et 2013, cet indicateur progresse plus rapidement pour l'activité d'architecture (+8,9 % pour les salariés du domaine de l'architecture, contre +4 % à +6 % pour les salariés des autres domaines d'activité). Il reste toutefois inférieur au salaire brut horaire moyen observé dans les autres activités présentées, à l'exception de celui des géomètres.

Graphique 37 : Salaire brut horaire moyen (en euros)

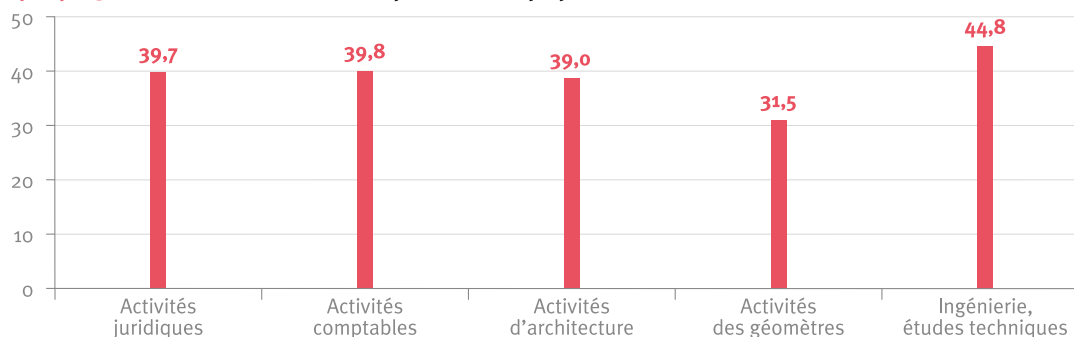


Note de lecture : en 2013, le salaire brut horaire moyen était de 20,80 €, pour les activités d'architecture (tous postes confondus). **Source :** INSEE, données DADS 2010 à 2013.

Toutefois ces données moyennes masquent la réalité de certaines activités qui présentent, par exemple, une large part de contrats de travail à temps partiel. C'est pourquoi il est intéressant d'analyser les données en ETP.

Un salaire brut annuel en équivalent temps plein (ETP) comparable à celui des activités juridiques et des activités comptables pour l'année 2013

Graphique 38 : Salaire brut annuel en équivalent temps plein (en milliers d'euros)



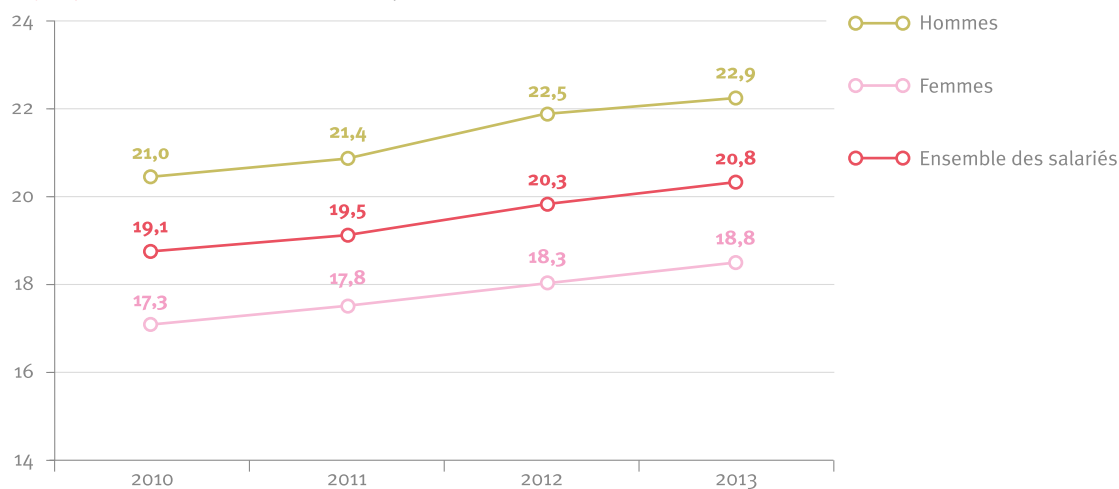
Note de lecture : en 2013, le salaire brut annuel en équivalent temps plein pour les activités d'architecture était de 39 000 € (tous postes confondus). **Source :** INSEE, données DADS 2013.

Ainsi, l'approche en ETP permet de lisser les écarts liés notamment aux emplois à temps partiel. En moyenne et pour une durée de travail comparable, les architectes salariés perçoivent un salaire brut annuel comparable à celui perçu par les salariés des activités juridiques et des activités comptables.

Des salaires qui demeurent inférieurs pour les femmes

Selon les données DADS, sans tenir compte des différences de temps de travail, le salaire brut horaire moyen des femmes est égal à 82 % du salaire brut horaire moyen des hommes en 2013.

Graphique 39 : Salaire brut horaire moyen (en euros)



Note de lecture : en 2013, le salaire brut horaire moyen perçu par une femme était de 18,80 €, pour les activités d'architecture (tous postes confondus). **Source :** INSEE, données DADS 2010 à 2013.

Les données de 2013 disponibles en ETP font état d'un salaire brut annuel moyen de 44 000 euros chez les hommes contre 35 000 euros chez les femmes (39 000 euros en moyenne pour l'ensemble des salariés des activités d'architecture).

Quelques données d'enquête sur les salaires annuels bruts en euros en 2014 dans l'activité de la maîtrise d'œuvre, activité des bureaux d'études, du bâtiment et travaux publics

Afin de pouvoir situer le niveau de salaires dans les agences d'architecture, nous pouvons nous appuyer sur les données d'une enquête publiée dans une revue spécialisée du secteur du bâtiment.

Ainsi, dans ce type d'activités comme dans la plupart des secteurs, les salaires annuels varient fortement en fonction de la localisation de l'entreprise (Île-de-France ou Autres régions) et de l'expérience. Par ailleurs, pour un même niveau d'expérience, des écarts de rémunération sont à noter en fonction des métiers. Par exemple, un chef de projet débutant exerçant son activité en Île-de-France gagne au minimum 38 000 euros bruts par an contre 30 000 euros pour un architecte ou un ingénieur d'études.

Tableau 2 : Salaires annuels bruts en euros en 2014 dans l'activité de la maîtrise d'œuvre, l'activité des bureaux d'études, du bâtiment et des travaux publics

Métier	Région	Rémunération en euros en 2014 selon l'expérience			
		0 à 3 ans	3 à 5 ans	5 à 8 ans	> 8 ans
Responsable de bureau d'études	IDF	55 000/60 000	60 000/65 000	65 000/75 000	75 000/100 000
	Autres régions	48 000/52 000	52 000/57 000	57 000/65 000	65 000/87 000
Chef de projets	IDF	38 000/42 000	42 000/45 000	45 000/48 000	48 000/80 000
	Autres régions	33 000/37 000	37 000/39 000	39 000/42 000	42 000/70 000
Maître d'œuvre d'exécution	IDF	30 000/36 000	36 000/40 000	40 000/50 000	50 000/70 000
	Autres régions	26 000/31 000	31 000/35 000	35 000/43 000	43 000/61 000
Ingénieur d'études	IDF	30 000/35 000	35 000/45 000	45 000/50 000	50 000/NS*
	Autres régions	26 000/30 000	30 000/39 000	39 000/44 000	44 000/60 000

Note de lecture : en 2014, selon les données de cette enquête, le salaire annuel brut d'un ingénieur d'études ayant entre 5 et 8 ans d'expérience et exerçant son activité en Île-de-France était compris entre 45 000 et 50 000 euros.

* Non significatif.

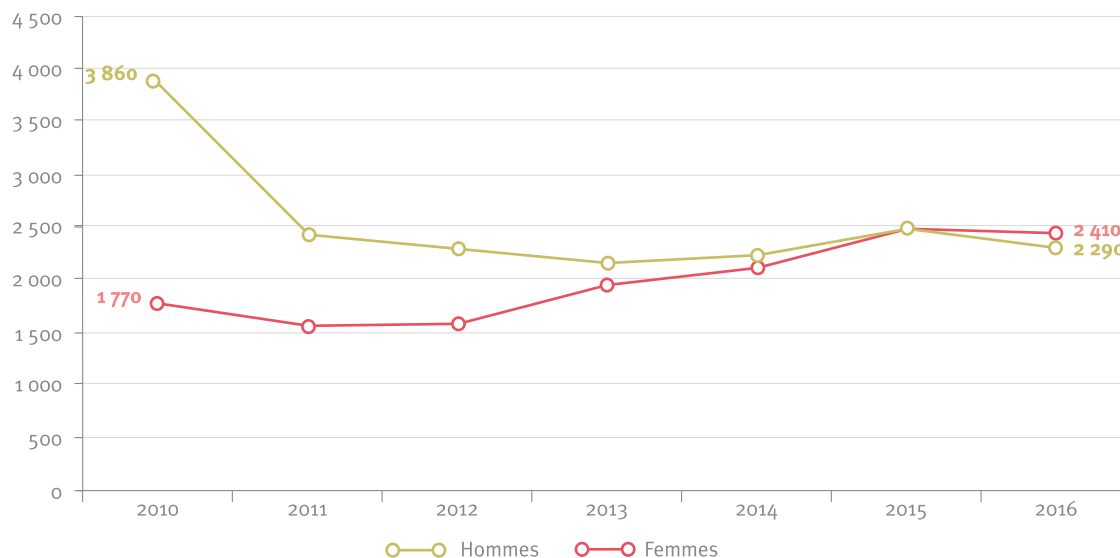
Source : Données issues d'une enquête auprès de 6 000 personnes, réalisée par le cabinet Hays, publiée dans la revue *Le Moniteur*, janvier 2015. Les données ne tiennent pas compte des éléments variables de rémunération et des avantages en nature.

9. Le chômage chez les architectes

Désormais autant d'hommes que de femmes parmi les architectes inscrits à Pôle Emploi (en tant que demandeurs d'emploi de catégorie A)

Depuis 2010, le chômage a évolué de façon contraire chez les hommes et chez les femmes architectes (source : Pôle Emploi, code métier : F1101 : Architecture du BTP). En effet, entre 2010 et 2016 le taux d'évolution est de -41 % pour les hommes architectes inscrits à Pôle Emploi contre +36 % pour les femmes. Ceci est corrélé à la féminisation progressive de la profession que nous avons pu observer précédemment en étudiant l'évolution du nombre d'inscrits à l'Ordre et la part des femmes au sein de la profession.

Graphique 40 : Évolution des effectifs d'architectes inscrits à Pôle Emploi (demandeurs d'emploi cat. A, au 1er janvier), 2010-2016



Définition des demandeurs d'emploi de la catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

Note de lecture : Au 1er janvier 2016, le nombre de femmes architectes inscrites à Pôle Emploi (pour la catégorie A) atteint les 2 410 personnes et dépasse ainsi le nombre d'hommes inscrits à Pôle Emploi (pour la catégorie A) égale à 2 290.

Source : Pôle Emploi

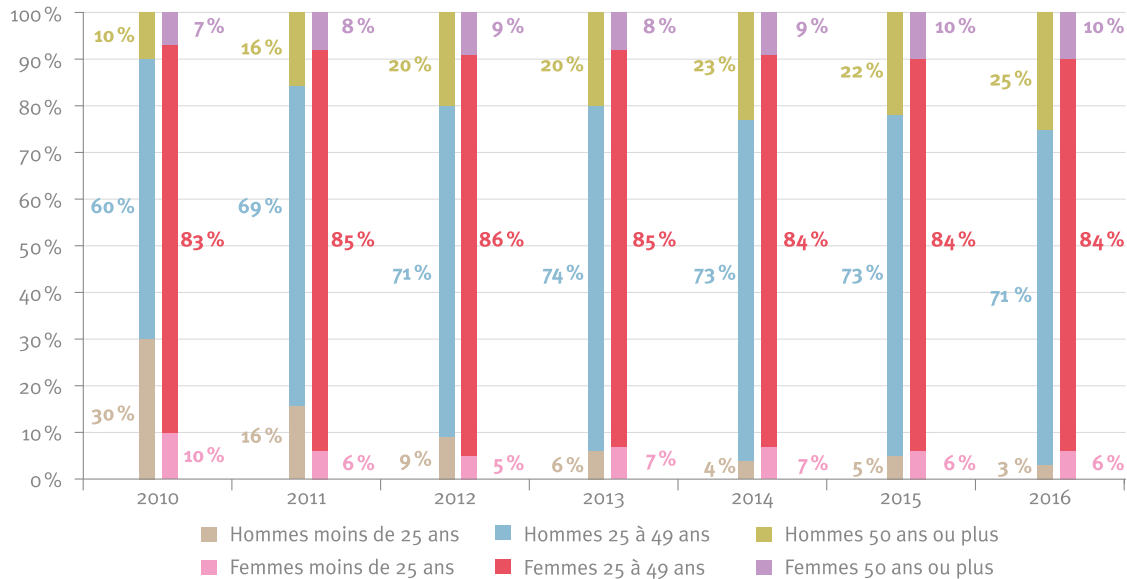
Une part croissante des hommes de plus de 50 ans chez les architectes inscrits à Pôle Emploi

La majorité des architectes inscrits à Pôle Emploi est âgée de 25 à 49 ans.

Néanmoins, suite à la crise économique de 2008, la part des architectes inscrits comme demandeurs d'emploi s'était particulièrement accrue chez les jeunes (moins de 25 ans), avec une part notamment très élevée chez les hommes (ils représentent 30 % des hommes architectes inscrits à Pôle Emploi en catégorie A en 2010). Ces derniers sont, en effet, les premiers à pâtir d'un repli des offres d'emploi en temps de crise. Du fait de leur moindre expérience, ils souffrent davantage des tensions sur le marché du travail et ont également plus de mal à lancer leur activité en tant qu'indépendant.

Toutefois, depuis 2013 cette part des jeunes architectes demandeurs d'emploi s'est stabilisée autour des 6 % tandis que la part des 50 ans et plus a augmenté. Ainsi, au 1er janvier 2016, un quart des hommes architectes inscrits à Pôle Emploi appartenait à la catégorie des plus de 50 ans. Ceci coïncide avec le vieillissement de la population des architectes évoquée dans le point 4 « L'âge des architectes ».

Graphique 41 : Répartition des effectifs d'architectes inscrits à Pôle Emploi (demandeurs d'emploi cat. A, au 1er janvier) par âge et par sexe, 2010-2016



Définition des demandeurs d'emploi de la catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

Note de lecture : au 1er janvier 2016, 84 % des femmes architectes inscrites à Pôle emploi avaient entre 25 et 49 ans (pour la catégorie A). **Source :** Pôle Emploi

Cette année, face aux différentes mutations qui s'opèrent au sein de la profession et avec un marché de la construction lourdement impacté par la crise depuis plusieurs années, il apparaît important de suivre l'insertion des jeunes diplômés en architecture dans un tel contexte. La partie qui va suivre est ainsi dédiée aux données de l'enquête sur l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur Culture (DESC - 2014) du ministère de la Culture (Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle, ministère de la Culture / DGP / SDESRA).

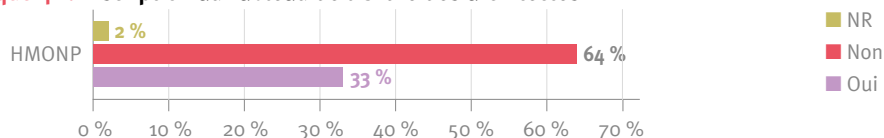
Partie II
**Regard sur l'insertion
professionnelle
des jeunes diplômés
en architecture**

Cette partie est basée sur les données de l'enquête sur les diplômés de l'enseignement supérieur Culture (DESC – 2014) qui couvre l'ensemble des promotions de diplômés de 2011 (diplômés entre le 1er octobre 2010 et le 30 septembre 2011). Il s'agit donc de données déclaratives.

Les résultats de cette enquête concernent 1447 répondants dont 671 architectes diplômés d'État (ADE), 712 architectes habilités à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (HMONP).

À noter, trois ans après l'obtention de leur diplôme, qu'un tiers des titulaires de la HMONP interrogés sont inscrits à l'Ordre.

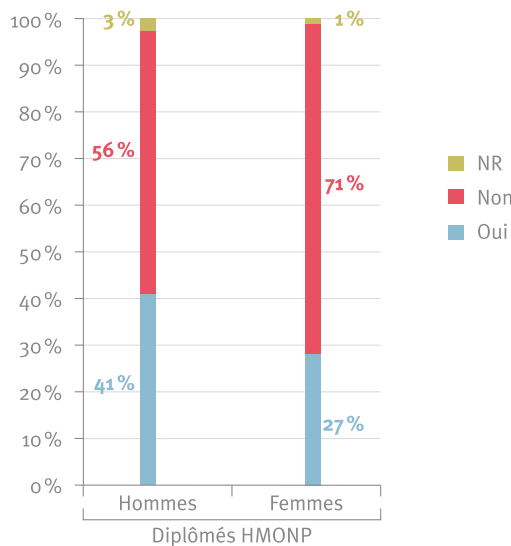
Graphique 42 : Inscription au Tableau de l'Ordre des architectes



NR pour « Non répondant »

Note de lecture : 64 % des diplômés de la HMONP interrogés dans le cadre de cette enquête ne sont pas inscrits au Tableau de l'Ordre en 2014 (trois ans après l'obtention de leur diplôme). **Source :** Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

Graphique 43 : Inscription au Tableau de l'Ordre des architectes selon le sexe

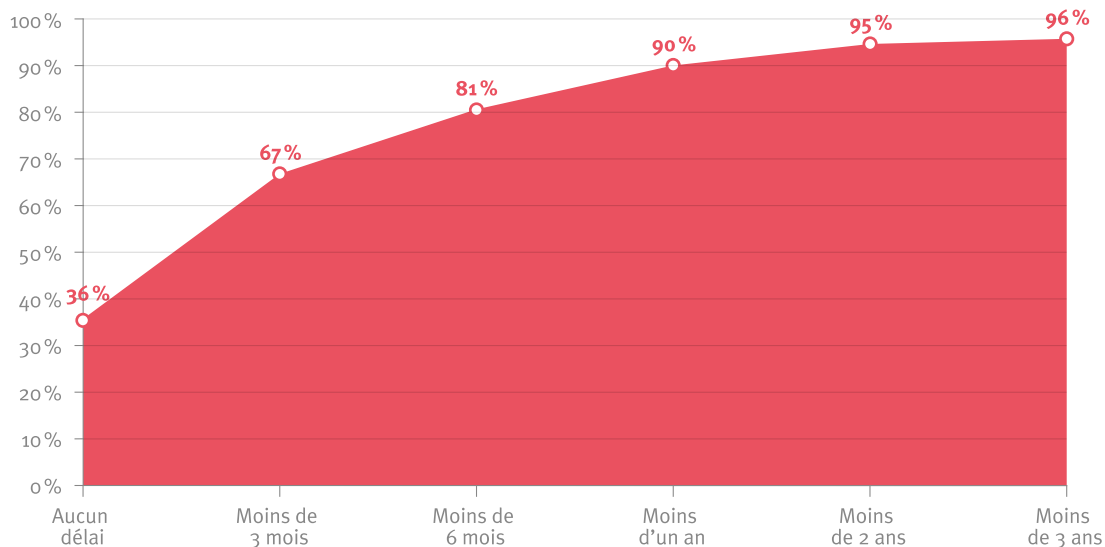


Note de lecture : 71 % des femmes diplômées de la HMONP interrogées dans le cadre de cette enquête ne sont pas inscrites au Tableau de l'Ordre en 2014 (trois ans après l'obtention de leur diplôme). **Source :** Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

1. Un délai d'accès au premier emploi après l'obtention du diplôme relativement rapide mais qui tend à s'allonger

Le graphique ci-dessous témoigne de la rapidité d'accès au premier emploi pour les jeunes diplômés en architecture. Plus d'un tiers d'entre eux (36 %) sont embauchés sans aucun délai après l'obtention de leur diplôme. Ils sont près de 81 % (80,8 %) à accéder à leur premier emploi en moins de 6 mois.

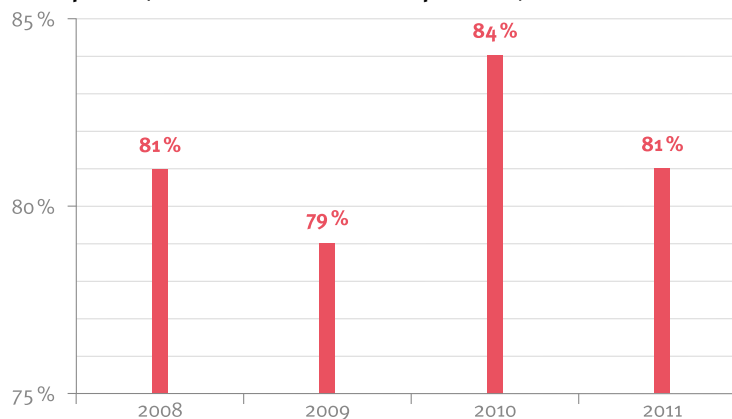
Graphique 44 : Délai d'accès au 1er emploi (en % de l'ensemble des répondants)



Note de lecture : 96 % des personnes interrogées dans le cadre de cette enquête ont accédé à leur premier emploi en moins de 3 ans. **Source :** Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

Toutefois, les données des précédentes enquêtes nous permettent de constater un certain allongement de ce délai d'accès au premier emploi. Ainsi, exception faite d'une amélioration de cette part pour l'année 2010 – qui peut-être corrélée à un meilleur état de la demande sur le marché de la construction – cet indicateur demeure plafonné autour des 80 % depuis la crise de 2008.

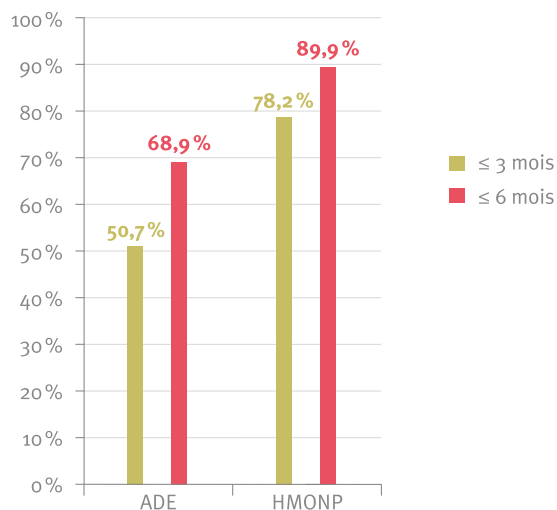
Graphique 45 : Part des jeunes diplômés ayant accédé à leur premier emploi en moins de 6 mois selon l'année d'obtention du diplôme (en % de l'ensemble des répondants)



Note de lecture : 81 % des personnes interrogées en 2014 (obtention de leur diplôme en 2011) dans le cadre de cette enquête ont accédé à leur premier emploi en moins de 6 mois. **Source :** Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

Les données déclinées selon le diplôme démontrent un délai d'accès à l'emploi plus rapide chez les détenteurs d'une HMONP. Les données détaillées nous apprennent notamment que près de la moitié d'entre eux (49,0 %) poursuivait une activité déjà engagée au cours de leurs études.

Graphique 46 : Accès au premier emploi selon le diplôme (en % de l'ensemble des répondants)



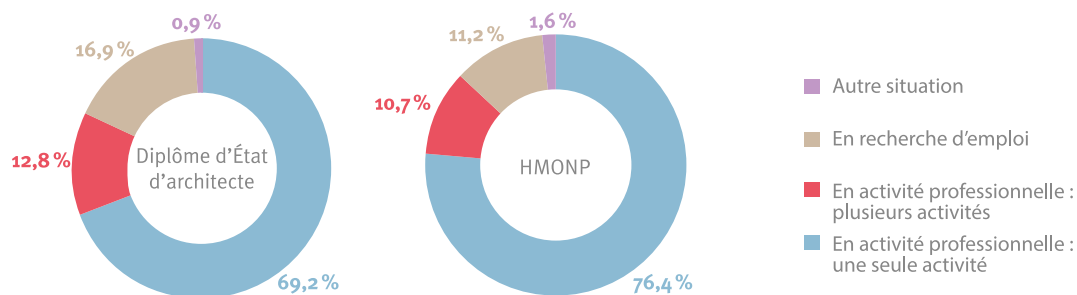
Note de lecture : 90 % des diplômés de la HMONP interrogés dans le cadre de cette enquête ont accédé à leur premier emploi en moins de 6 mois. **Source :** Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

Au global, 85,3 % des diplômés interrogés déclarent occuper une activité professionnelle (trois ans après l'obtention de leur diplôme). Cette part s'élève à 87,4 % des hommes contre 83,6 % des femmes. À noter également, 13 % des diplômés de 2011 interrogés en 2014 sont en situation de recherche d'emploi. Cette part est notamment plus élevée chez les femmes et tout particulièrement les femmes architectes diplômées d'État (ADE) pour lesquelles cette part s'élève à 17,4 %. Ceci peut s'expliquer par la mauvaise conjoncture sur le marché du bâtiment et tout particulièrement par la baisse des commandes qui affecte les agences d'architecture (baisse de la demande en matière d'équipements publics, contraction du marché de la construction de logements individuels et collectifs).

2. Une pluriactivité qui demeure marginale mais qui gagne progressivement du terrain

Si l'on s'intéresse à la situation professionnelle selon le type de diplôme, on constate que les détenteurs d'une HMONP paraissent moins impactés par la mauvaise conjoncture économique: ils sont 87,2 % en activité (ayant une seule ou plusieurs activités) contre 82,0 % pour les diplômés d'État en architecture.

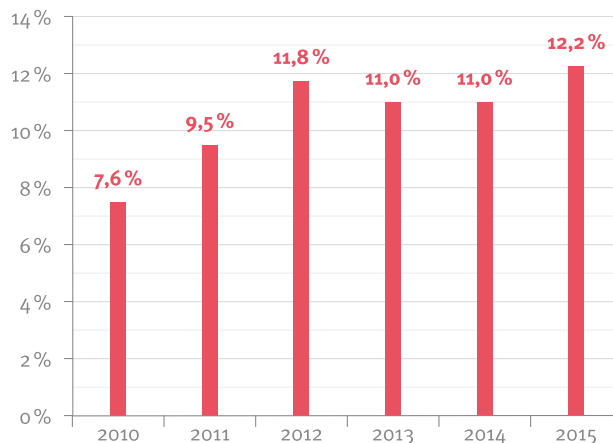
Graphique 47 : Situation professionnelle de la population enquêtée selon le diplôme (en % de l'ensemble des répondants)



Note de lecture : 11,2 % des diplômés de la HMONP interrogés dans le cadre de cette enquête sont en situation de recherche d'emploi (trois ans après l'obtention de leur diplôme). **Source :** Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

Au global, 73 % des répondants déclarent n'exercer qu'une seule activité et 12,2 % déclarent en occuper plusieurs. Le graphique suivant témoigne tout de même du renforcement de cette pluriactivité (personnes exerçant sous plusieurs statuts ou exerçant diverses activités) avec une part qui progresse de 4,6 points de pourcentage en 5 ans.

Graphique 48 : Proportion de diplômés en situation de pluriactivité selon l'année de l'enquête

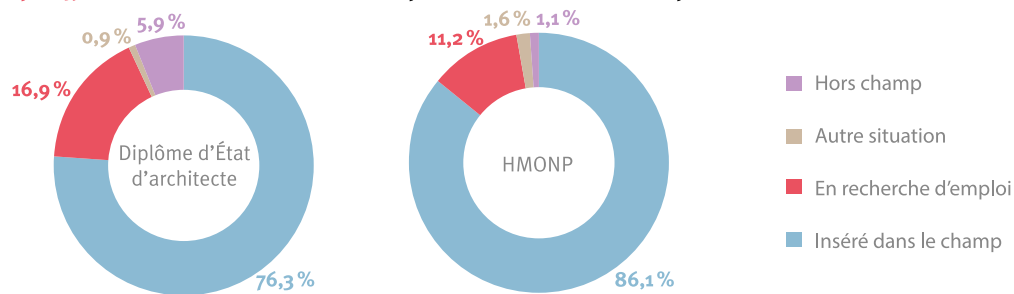


Note de lecture : 12,2 % des personnes interrogées dans le cadre de cette enquête sont en situation de pluriactivité en 2015 (trois ans après l'obtention de leur diplôme). **Source :** Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

3. Une large majorité de jeunes diplômés insérée dans le champ d'activité de l'architecture... mais une légère orientation à la baisse de cette part

Les diplômés de 2011 interrogés en 2014 déclarent dans 82,1 % des cas exercer une activité au sein des domaines professionnels correspondant à leur formation (près de neuf sur dix pour les jeunes diplômés titulaires de la HMONP contre près de 8 sur dix pour les ADE).

Graphique 49 : Taux d'insertion dans le champ architecture-urbanisme-patrimoine bâti

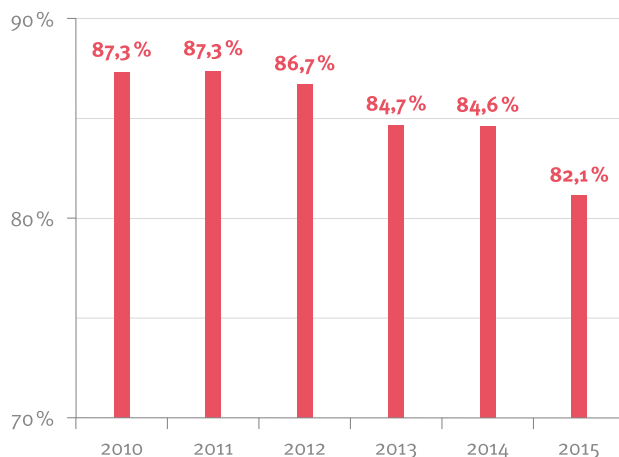


Note de lecture : 86,1 % des diplômés de la HMONP interrogés dans le cadre de cette enquête exercent une activité au sein des domaines professionnels correspondant à leur formation (trois ans après l'obtention de leur diplôme).

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

Comme en témoigne le graphique suivant, ce taux d'insertion dans le champ architecture-urbanisme-patrimoine bâti suit une orientation à la baisse depuis 2010.

Graphique 50 : Évolution du taux d'insertion dans le champ architecture-urbanisme-patrimoine bâti

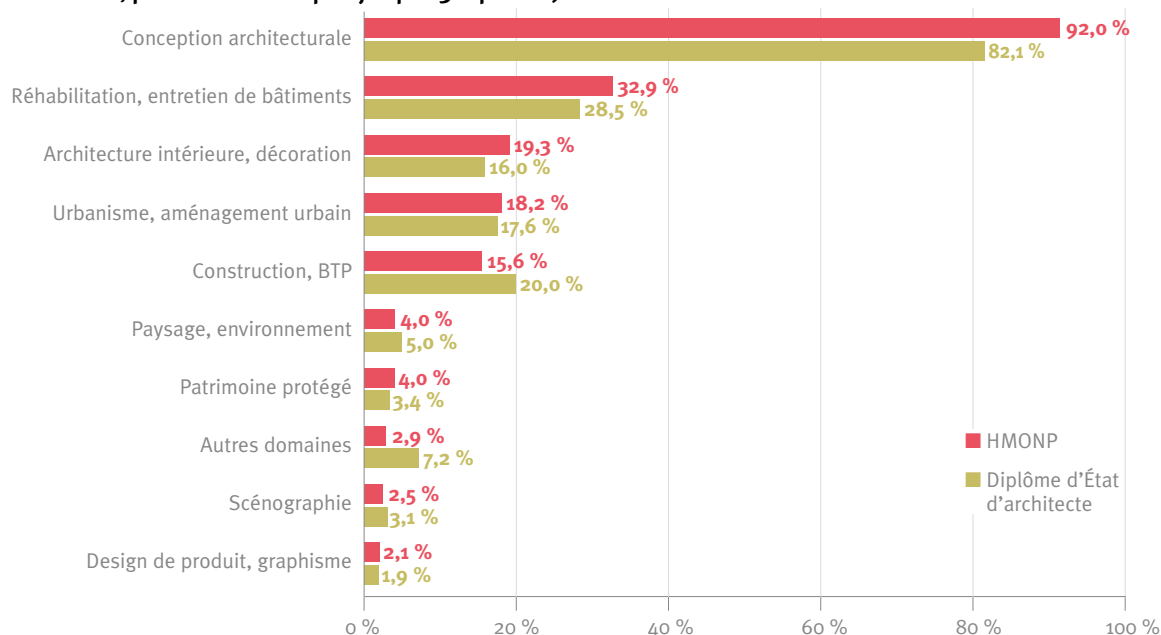


Note de lecture : 82,1 % des diplômés interrogés dans le cadre de cette enquête exercent une activité au sein des domaines professionnels correspondant à leur formation en 2015 (trois ans après l'obtention de leur diplôme). **Source :** Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

4. Plus de 8 jeunes diplômés en architecture sur 10 déclarent exercer dans le domaine de la conception architecturale

Le graphique suivant permet d'observer quels sont les domaines privilégiés d'intervention des jeunes architectes. Ainsi, les jeunes diplômés de 2011 évoquent principalement les deux domaines suivants: la conception architecturale (85,7 % des répondants), ainsi que la réhabilitation et l'entretien de bâtiments (31,8 %).

Graphique 51: Domaines d'exercice professionnel (en % des répondants insérés dans le domaine architecture, possibilité d'indiquer jusqu'à 3 réponses)



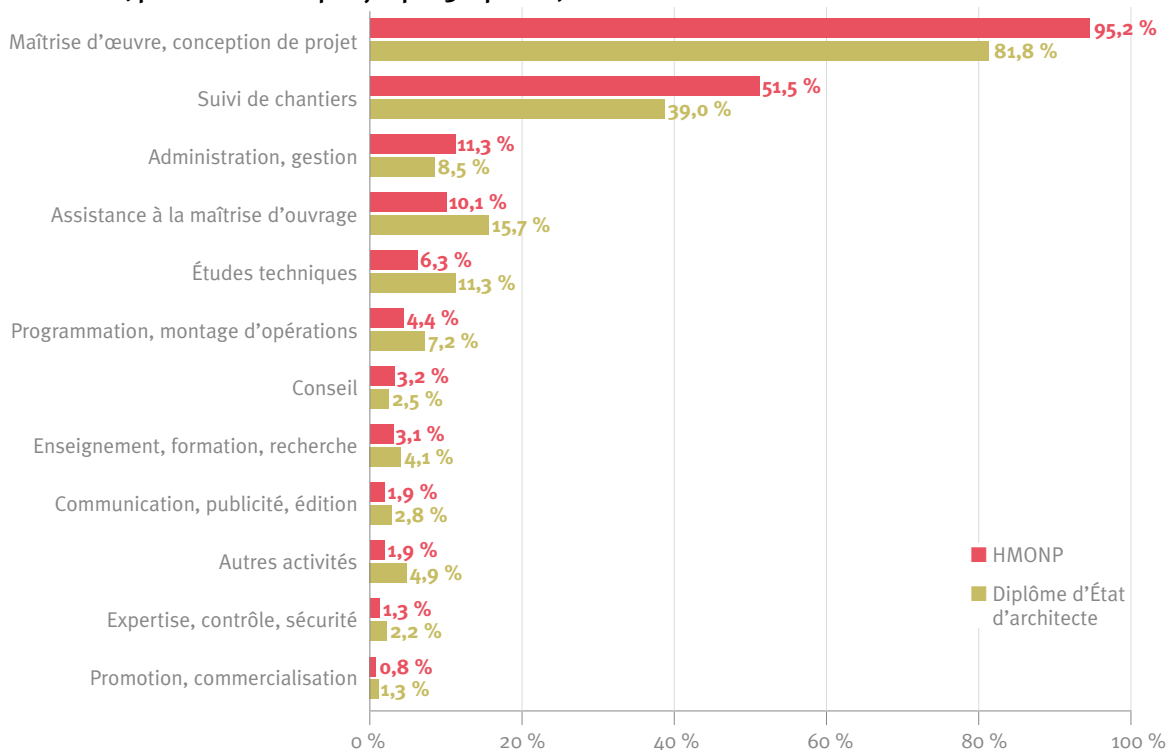
Base: Ensemble = 890 répondants

Note de lecture: 92 % des diplômés de la HMONP interrogés dans le cadre de cette enquête exercent une activité dans le domaine de la conception architecturale (trois ans après l'obtention de leur diplôme). **Source:** Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

En revanche, moins d'un cinquième des diplômés interrogés exercent dans le domaine de l'urbanisme et l'aménagement urbain (18,1 %) ou encore dans le domaine de l'architecture d'intérieure et la décoration (17,3 %).

Concernant les activités exercées au titre de l'emploi principal, plus de neuf diplômés sur dix (90,1 %) insérés dans le domaine « Architecture, patrimoine bâti, urbanisme et paysage » déclarent assumer principalement des missions de maîtrise d'œuvre et de conception de projet. Les données selon les diplômes montrent que les détenteurs de la HMONP assurent plus que les autres diplômés ce type de missions (95,2 % des titulaires de la HMONP contre 81,8 % des ADE).

Graphique 52 : Activités exercées au titre de l'emploi principal (en % des répondants insérés dans le domaine architecture, possibilité d'indiquer jusqu'à 3 réponses)



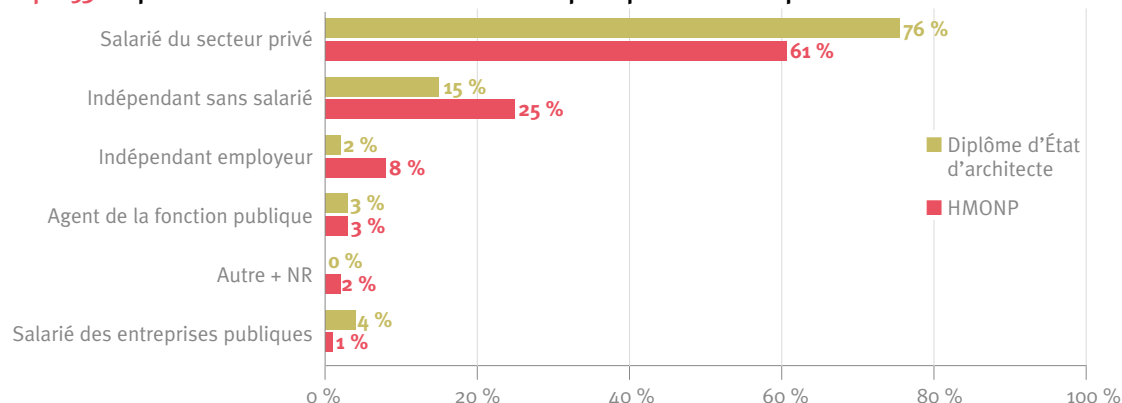
Note de lecture : 95 % des diplômés de la HMONP interrogés dans le cadre de cette enquête déclarent assumer principalement des missions de maîtrise d'œuvre et de conception de projet (trois ans après l'obtention de leur diplôme).

Source : Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

5. Des jeunes diplômés majoritairement salariés

Au global, plus des deux tiers des diplômés (67,8 %) déclarent exercer leur activité principale en tant que salarié. L'exercice de l'activité en indépendant concerne 27,9 % des jeunes diplômés de 2011. Par ailleurs, les profils liés au salariat se retrouvent davantage chez les femmes (71,9 % d'entre elles contre 62,8 % des hommes). À l'inverse, le statut d'indépendant est plus largement présent chez les hommes (31,8 % contre 24,8 % de femmes).

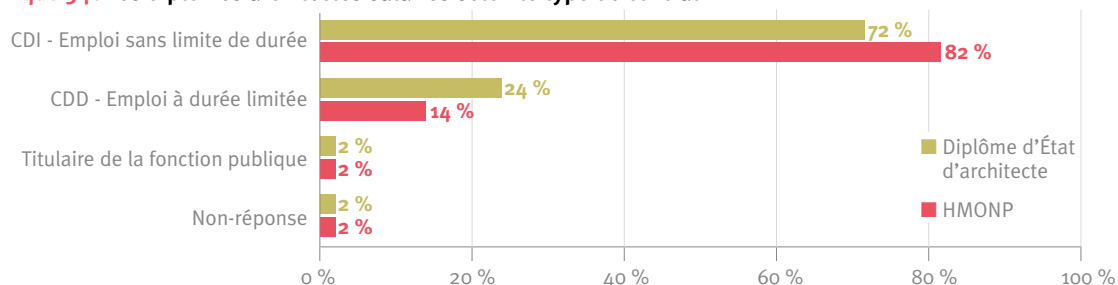
Graphique 53 : Répartition du statut d'exercice de l'activité principale selon le diplôme



Note de lecture : 61 % des diplômés de la HMONP interrogés dans le cadre de cette enquête déclarent exercer leur activité principale en tant que salarié du secteur privé (trois ans après l'obtention de leur diplôme). **Source :** Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

Concernant le type de contrat de travail, les données détaillées de l'enquête nous apprennent qu'une large part des architectes diplômés salariés exerçant dans le domaine de « l'architecture, du patrimoine bâti, l'urbanisme et du paysage » est sous contrat (95,7 %) tandis qu'une très faible proportion (2,5 %) est des titulaires de la fonction publique. En moyenne, plus des trois quarts des diplômés salariés (77,7 %) disposent d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Cette part s'élève à 82 % pour les titulaires d'une HMONP contre 72 % pour les ADE. Corrélativement, 24 % des ADE occupent un emploi à durée déterminée (CDD) contre 14 % des titulaires d'une HMONP.

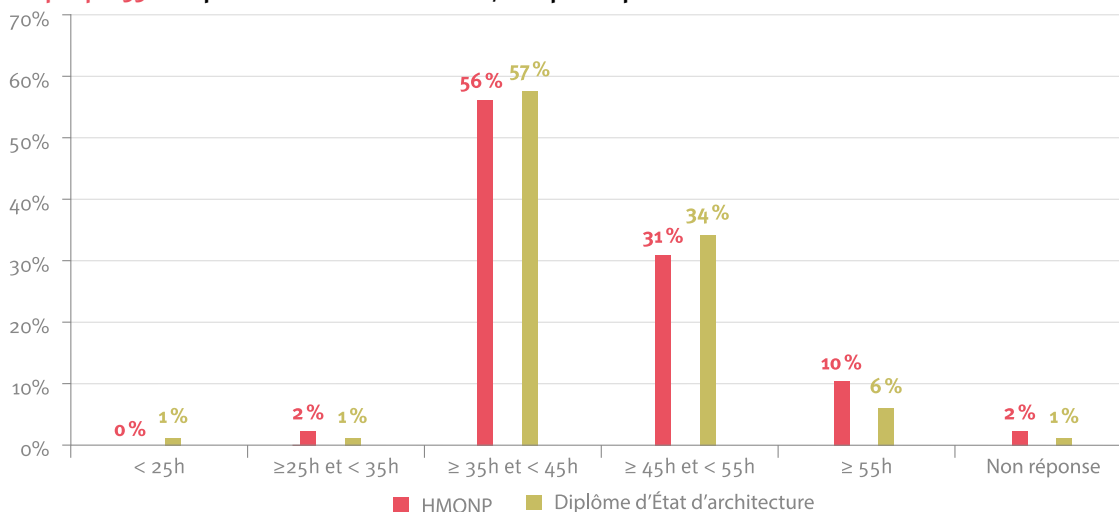
Graphique 54 : Les diplômés architectes salariés selon le type de contrat



Note de lecture : 82 % des titulaires d'une HMONP qui exercent une activité en salarié déclarent disposer d'un contrat à durée indéterminée (trois ans après l'obtention de leur diplôme). **Source :** Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

La durée hebdomadaire moyenne d'exercice pour les jeunes diplômés architectes exerçant dans le champ de l'architecture à temps complet (91,1 % d'entre eux) s'élève à environ 43 h 15. Si l'on constate malgré tout une différence selon le sexe (44 h 25 pour les hommes et 42 h 18 pour les femmes), les données selon les diplômes montrent une répartition assez similaire pour les titulaires de la HMONP et les ADE.

Graphique 55 : Temps de travail hebdomadaire / Temps complet



Base : actifs + domaine archi + temps complet = 827 diplômés

Note de lecture : 56 % des diplômés de la HMONP interrogés dans le cadre de cette enquête exerçant dans le champ de l'architecture à temps complet déclarent travailler entre 35 et 45 heures par semaine en moyenne (trois ans après l'obtention de leur diplôme). **Source :** Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

6. Localisation de l'activité principale des jeunes diplômés en architecture : plus d'un tiers des diplômés sont installés en Île-de-France

Une grande majorité des diplômés en activité dans le domaine d'architecture exercent en France (84,8 %). Toutefois, 13,8 % des diplômés de nationalité française déclarent être installés à l'étranger (dont 50,4 % dans un pays européen).

La région Île-de-France regroupe à elle seule 35,5 % des diplômés en architecture (dont 85,7 % sont issus d'une école de la région).

Tableau 3 : Région d'exercice professionnel

Région d'exercice professionnel	Ensemble	Rappel répartition du nombre d'inscrits à l'Ordre
Île-de-France	35,5 %	32,6 %
Auvergne-Rhône-Alpes	10,0 %	12,5 %
Bretagne	3,6 %	3,8 %
Bourgogne-Franche-Comté	1,0 %	2,0 %
Centre-Val de Loire	1,0 %	1,7 %
Grand-Est	3,1 %	6,1 %
Hauts-de-France	3,2 %	4,4 %
Normandie	2,2 %	2,7 %
Nouvelle-Aquitaine	7,7 %	7,9 %
Occitanie	5,2 %	9,8 %
Pays de la Loire	3,0 %	4,2 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,5 %	9,2 %
Corse	0,4 %	0,8 %
DOM-TOM	0,7 %	2,3 %
Étranger	14,0 %	
Non-réponse	3 %	
Total diplômés	100 %	

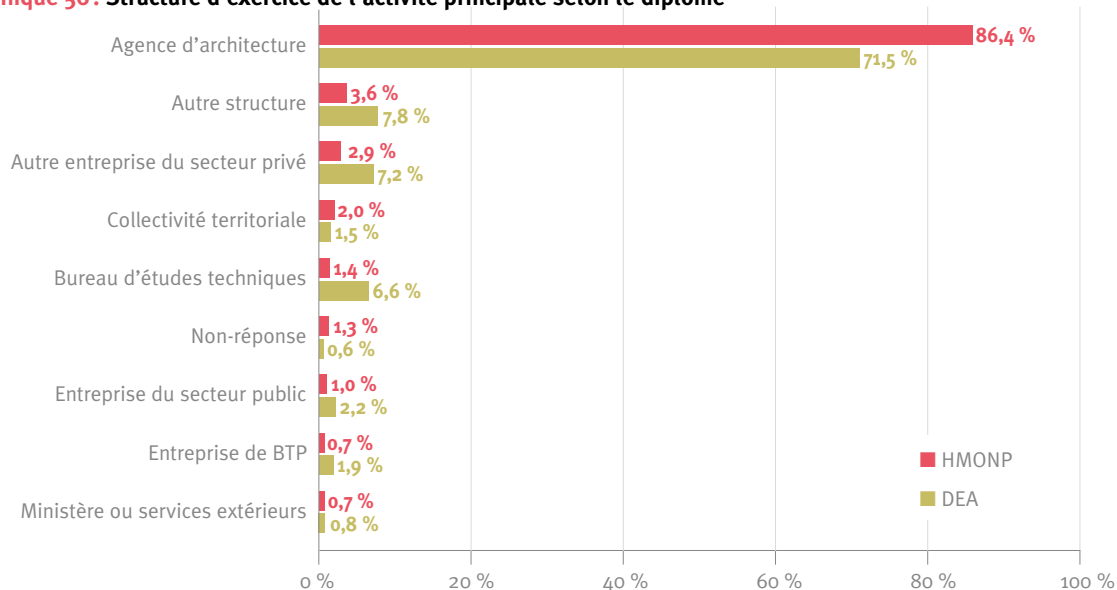
Base : actifs + domaine archi = 908 répondants

Note de lecture : La région Aquitaine regroupe 6,1 % des diplômés en architecture interrogés dans le cadre de cette enquête (trois ans après l'obtention de leur diplôme), tandis qu'elle représente 5,9 % de l'effectif total des architectes inscrits à l'Ordre en 2015. **Source :** Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

7. Près de 8 diplômés sur 10 exercent leur activité en agence d'architecture

L'agence demeure de loin la première structure d'accueil des jeunes diplômés en architecture (regroupant 79,9 % des jeunes diplômés interrogés). Cette part s'élève à 86,4 % pour les titulaires de la HMONP.

Graphique 56 : Structure d'exercice de l'activité principale selon le diplôme

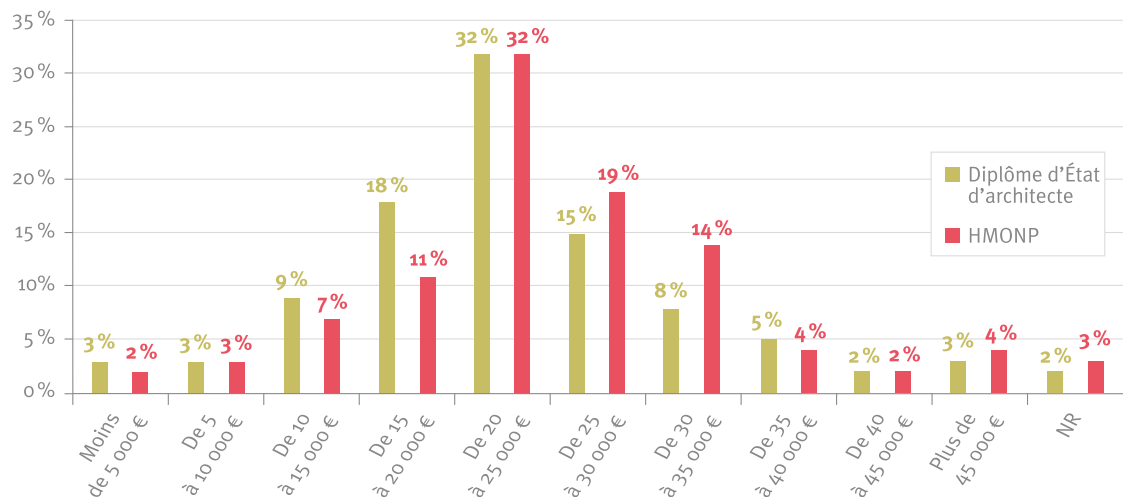


Note de lecture : 86,4 % des diplômés de la HMONP interrogés dans le cadre de cette enquête déclarent exercer leur activité principale en agence d'architecture (trois ans après l'obtention de leur diplôme). **Source :** Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

8. Distribution des revenus

Si l'on se limite aux répondants actifs exerçant dans le champ de l'architecture, le revenu net moyen des jeunes diplômés est estimé à environ 24 142 euros. Sur l'ensemble de la population des répondants ce revenu s'élève à 23 038 euros en moyenne (contre 22 871 euros dans l'enquête de 2013). Si l'on s'intéresse seulement aux diplômés exerçant à temps complet, ce montant s'élève alors à 24 508 euros. Par ailleurs, ces revenus professionnels sont notamment plus élevés en Île-de-France (26 490 euros) que dans les autres régions (22 605 euros).

Graphique 57 : Distribution des revenus nets annuels moyens (en %)



Note de lecture : 32 % des diplômés de la HMONP interrogés dans le cadre de cette enquête déclarent avoir un revenu net annuel moyen compris entre 20 000 et 25 000 euros (trois ans après l'obtention de leur diplôme). **Source :** Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (ministère de la Culture / DGP / SDESRA)

Partie III
**Évolution de la demande
sur le marché de la
construction et son
impact sur l'activité
des architectes**

Il s'agit dans cette partie de comprendre l'activité des architectes en analysant sa place dans le marché de la construction et son évolution par segment d'activité. La majorité des données utilisées sont issues de la Mutuelle des Architectes Français (MAF) et portent sur la période 2002-2014. Il est à noter qu'une modification dans la méthode d'enregistrement des données est intervenue en 2008. L'analyse des évolutions sera donc limitée à la période 2008-2014.

Par ailleurs, concernant l'étude du marché de la construction dans son ensemble, l'analyse s'appuiera sur les données de la Fédération Française du Bâtiment (FFB), sur celles de l'Observatoire des métiers du BTP, sur celles du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, ainsi que sur les données de l'INSEE.

Le dernier chapitre de cette partie sera plus particulièrement dédié au marché de la maison individuelle : évolution du marché et caractéristiques de la clientèle via l'analyse des données de l'Enquête sur le Prix des Terrains à Bâtir du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

1. Évolution de l'activité dans le marché du bâtiment

Tous les corps de métier intervenant dans la filière du bâtiment doivent faire face à de multiples enjeux dans un contexte économique difficile, avec des marchés clients en très forte contraction depuis 2008, tant pour les travaux publics que pour les segments résidentiel et non résidentiel.

Le marché du bâtiment représente 130,7 milliards d'euros en 2014

Avant de s'intéresser plus précisément aux données relatives à l'activité des architectes, il convient de mesurer le poids de la production dans le bâtiment et de préciser les différents segments de marché qui la composent.

Ainsi, en 2014, tous types de travaux confondus (bâtiment et travaux publics), la production dans le secteur du bâtiment et des travaux publics s'élève à 196,9 milliards d'euros. L'activité « Bâtiment » représente 66 % de la production. On distingue par ailleurs les travaux d'amélioration-entretien (56,9 % de la production du bâtiment) des travaux dans le marché du neuf (43,1 % de la production du bâtiment).

Tableau 4 : Répartition de la production par type de travaux en 2014

	Somme - Montant	%
Bâtiment		
Amélioration - Entretien	74 395 000 000	37,79 %
Neuf	56 297 000 000	28,59 %
Total	130 692 000 000	66,38 %
Travaux publics		
Chantiers à l'export	26 598 100 000	13,51 %
Travaux routiers	13 422 800 000	6,82 %
Terrassements généraux	7 451 600 000	3,78 %
Adduction d'eau, assainissement, autres canalisations et installations	6 575 700 000	3,34 %
Travaux électriques	5 346 100 000	2,72 %
Ouvrages d'art et d'équipement industriel	3 620 600 000	1,84 %
Voies ferrées	1 196 700 000	0,61 %
Fondations spéciales, sondages, forages	1 145 600 000	0,58 %
Travaux en site maritime ou fluvial	430 400 000	0,22 %
Travaux souterrains	307 400 000	0,16 %
Travaux de génie agricole	90 400 000	0,05 %
Total	66 185 400 000	33,62 %
Total général	196 877 400 000	100 %

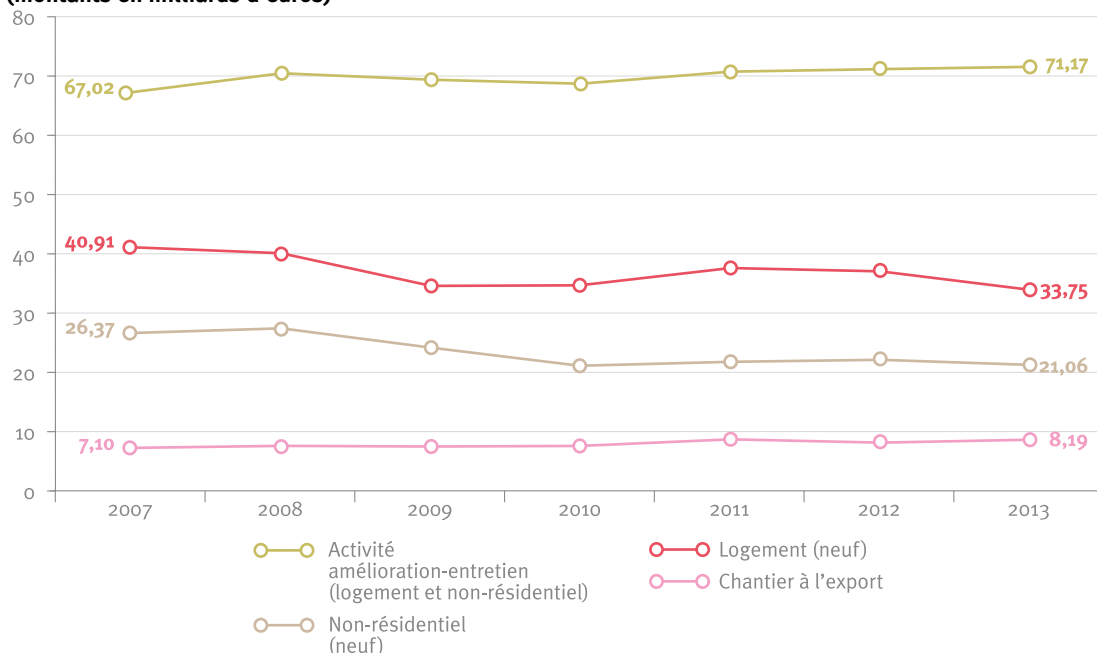
Note de lecture : En 2014, le marché du logement neuf représentait près de 29 % de la production du secteur du BTP.

Source : Observatoire des métiers du BTP

L'activité d'amélioration/entretien se maintient entre 2007 et 2013 tandis que les autres segments sont en repli

Au cours de la période étudiée, seule l'activité d'amélioration / entretien semble résister à la crise. Tous les autres segments connaissent un repli ou du moins une stagnation de leur activité.

Graphique 58 : Évolution de la répartition de la production dans le secteur du bâtiment par type de logements (montants en milliards d'euros)



Note de lecture : En 2013, la production dans le marché de l'entretien – amélioration a atteint 71,2 milliards d'euros.

Source : Observatoire des métiers du BTP

Les dernières données de la FFB font état d'un nouveau recul d'activité en 2015 dans le Bâtiment (-3 % en volume). L'année 2016 devrait, à l'inverse, connaître l'amorce d'une reprise (estimée à + 0,9 %).

Cette reprise devrait notamment s'appuyer sur l'amélioration attendue sur le segment du logement neuf. Plusieurs facteurs devraient, en effet, peser favorablement sur la demande du marché en 2016, notamment le renforcement du prêt à taux zéro (PTZ) qui devrait permettre à 35 000, voire 40 000 ménages supplémentaires d'acheter un logement neuf (ce qui devrait engendrer 22 000 mises en chantier de plus en 2016) et des conditions de crédit toujours avantageuses (maintien à bas niveau des taux d'intérêt).

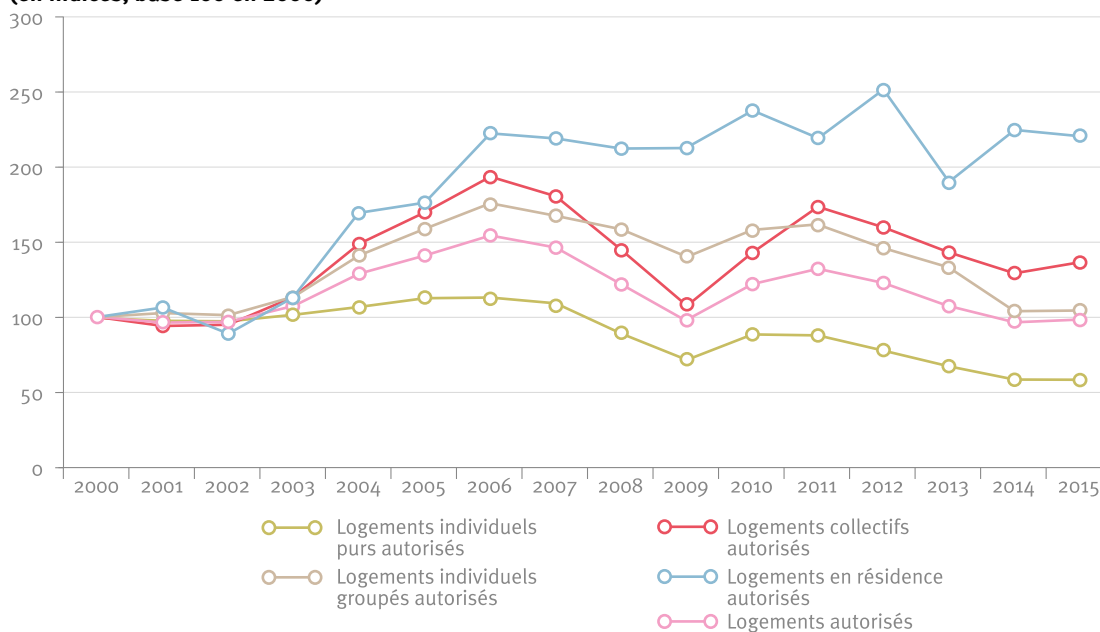
Concernant l'activité d'amélioration-entretien, plusieurs facteurs devraient contribuer à dynamiser la demande : la prolongation du Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE) aux mêmes conditions qu'en 2015, ou encore le maintien à 5,5 % du taux de TVA sur les travaux d'efficacité énergétique, l'augmentation sensible du nombre de transactions de logements anciens en 2015 (qui devrait engendrer la réalisation d'un volume de travaux supplémentaires dans les deux ans suivant l'acquisition) ou encore l'ouverture du PTZ ancien avec gros travaux à l'ensemble du territoire français.

En revanche, le marché du non résidentiel neuf, pour sa part, devrait voir son activité reculer en volume en 2016, en lien avec une nouvelle baisse des surfaces mises en chantier, hors bâtiments agricoles. Selon la FFB, l'amélioration prévue des permis (directement liée à l'investissement des entreprises) devrait entraîner une hausse des mises en chantier au cours du second semestre. Mais en moyenne l'activité devrait rester baissière en 2016 pour tous les segments de marché, hors bâtiments agricoles.

Afin de comprendre les fluctuations de l'activité des architectes (déjà observées en partie via l'évolution de leurs revenus), il convient d'analyser l'évolution de la demande et sa structure.

Marché du logement : un repli du nombre de logements individuels purs autorisés qui s'amorce à partir de 2006

Graphique 59 : Évolution du nombre annuel de logements autorisés en France entière par type de logements (en indices, base 100 en 2000)



Note de lecture : en 2015, l'indice concernant le nombre de logements en résidence autorisés est égal à 220 (contre 100 en 2000). **Source :** SOeS, Sit@delz, estimations sur données arrêtées à fin janvier 2016

Malgré un rebond du marché entre 2009 et 2011 (sur la quasi-totalité des segments du marché du logement), la période 2011-2015 affiche un repli très marqué du nombre de logements autorisés et traduit les effets de la crise économique et son impact sur le pouvoir d'achat des ménages.

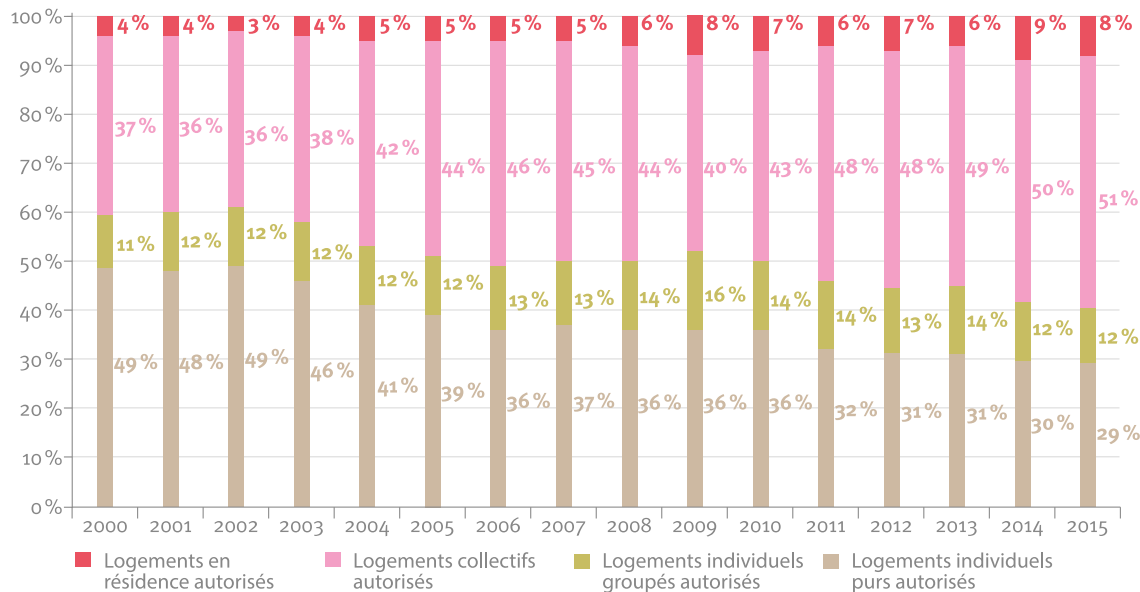
Seul le marché des logements en résidence autorisés affiche un niveau comparable à son niveau le plus haut atteint avant la crise. En effet, les taux d'évolution entre 2006 et 2015 sont les suivants :

- -48 % concernant le nombre de logements individuels purs autorisés
- -41 % concernant le nombre de logements individuels groupés autorisés
- -30 % concernant le nombre de logements collectifs autorisés
- -1 % concernant le nombre de logements en résidence autorisés
- -36 % concernant le nombre total de logements autorisés

... ce qui se traduit par une baisse de la part des logements individuels purs autorisés au profit de la part des logements collectifs autorisés

Sur l'année 2015, 384 000 logements ont été autorisés. Si on s'intéresse à la répartition du nombre annuel de ces logements autorisés en France on remarque que les logements collectifs représentent la moitié du nombre total de logements autorisés en 2015 contre 37 % en 2000. À l'inverse, la part des logements individuels purs est passée de 49 % en 2000 à 29 % en 2015.

Graphique 60 : Évolution de la répartition du nombre annuel de logements autorisés en France entière par type de logements



Note de lecture : en 2015, les logements individuels purs représentent 29 % du nombre total de logements autorisés sur cette année.

Logement individuel (pur ou groupé): un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un seul logement (autrement dit, une maison).

On en distingue deux types : les logements individuels purs, ayant fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement, les logements individuels groupés, ayant fait l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.

Logement collectif: Logement faisant partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif.

Logement en résidence (avec services): Les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits par un promoteur pour une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés : les résidences pour personnes âgées, les résidences pour étudiants, les résidences de tourisme, les résidences hôtelières à vocation sociale, les résidences sociales, les résidences pour personnes handicapées.

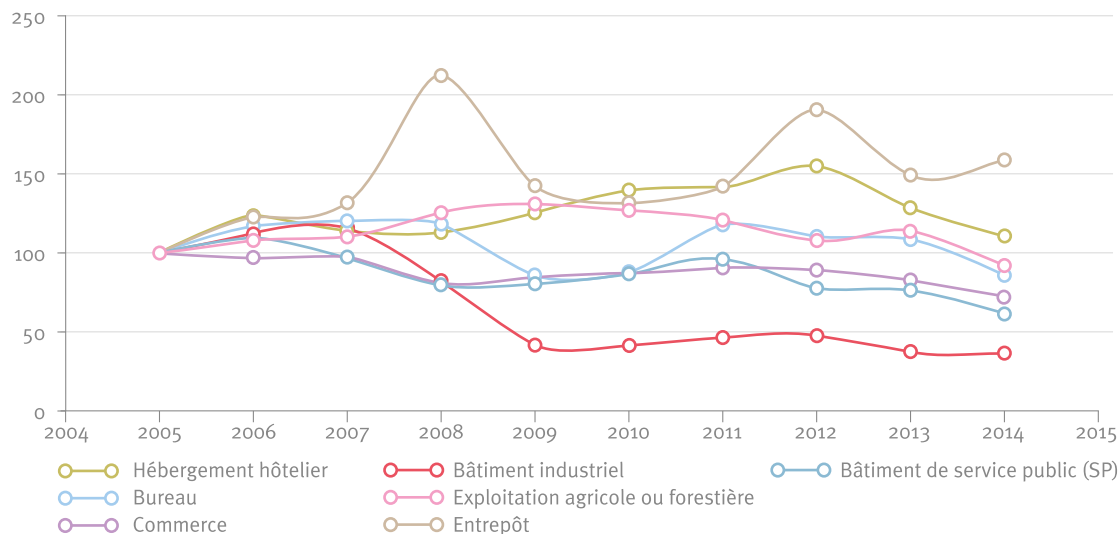
Source : SOeS, Sit@delz, estimations sur données arrêtées à fin janvier 2016

Bâtiments non résidentiels : des évolutions différentes selon les secteurs

L'ensemble « non résidentiel » regroupe des segments hétérogènes. Les facteurs d'évolutions sont alors très différents selon les segments : niveau de financement public, dépenses d'investissement des entreprises, cycle électoral...

Globalement tous les secteurs ont vu leurs mises en chantier chuter durant la crise de 2008, mais certains ont vu leur activité rebondir (hébergement hôtelier, entrepôts) ou au contraire demeurer sur une tendance baissière (locaux de commerce, locaux industriels, locaux de service public).

Graphique 61 : Surface de plancher autorisée par type de local (France entière), base 100 en 2005



Note de lecture : en 2014, l'indice concernant la surface de plancher autorisée dans le secteur du bâtiment de service public est tombé à 62 contre 100 en 2005. **Source :** SOeS, Sit@del2, en surface de plancher (résultats en date réelle du 28/10/2015 - données arrêtées à fin septembre 2015)

2. La place des architectes dans le marché de la construction

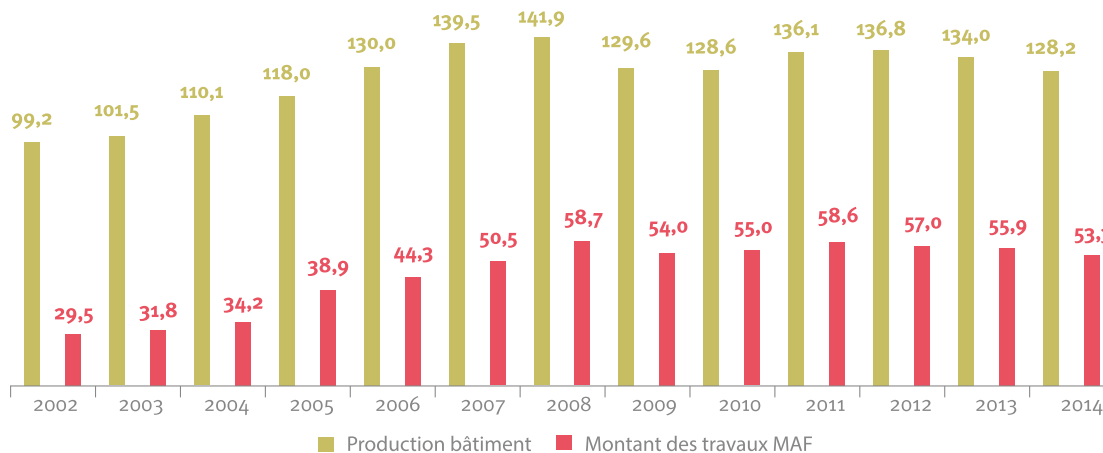
Ce chapitre s'appuie en grande partie sur les données de la Mutuelle des Architectes Français (MAF). Les séries de données couvrent la période 2002-2014 (données arrêtées au 31/12/2014). Une modification dans la méthode d'enregistrement des données est intervenue en 2008. Il faut donc rester prudent dans l'analyse des évolutions. Par ailleurs, ces données sont considérées comme représentatives de la profession d'architecte puisqu'entre 80 % et 90 % des architectes y sont enregistrés (un peu moins dans l'est que sur le reste du territoire).

Le changement d'unité pour la surface intervenu en 2012 vient également créer une rupture dans l'analyse des données en évolution : avant le 1er mars 2012 on compte en surface hors œuvre nette (SHON), et après en surface de plancher des constructions (SPC).

Enfin, la Fédération Française du Bâtiment (FFB) a également opéré des changements dans sa méthodologie de suivi des données. Les séries de données ont alors été recalculées ce qui explique certaines différences avec les données publiées dans le précédent rapport de *l'Observatoire de la profession d'architecte*.

Des montants de travaux qui représentent une part stable de l'activité du bâtiment depuis 2012 (42 %)

Graphique 62 : Taux de pénétration des travaux « architectes » dans la production bâtiment (montants en milliards d'euros)



Note de lecture : en 2014, le montant total des travaux MAF (travaux déclarés par les architectes adhérents de la MAF) était de 53,3 milliards d'euros.

Remarque : les données relatives à l'activité du bâtiment diffèrent légèrement de celles présentées par la FFB. En effet, à partir de 2009 il s'agit ici d'estimations calculées par la MAF afin de maintenir un champ de données et une méthodologie constante. **Source :** MAF

L'année 2008 a marqué une rupture de tendance sur le marché du bâtiment. Après un repli de l'activité en 2009 (-8,7 %), puis des signes de reprise en 2011 (+5,8 %), le marché est resté déprimé les années suivantes.

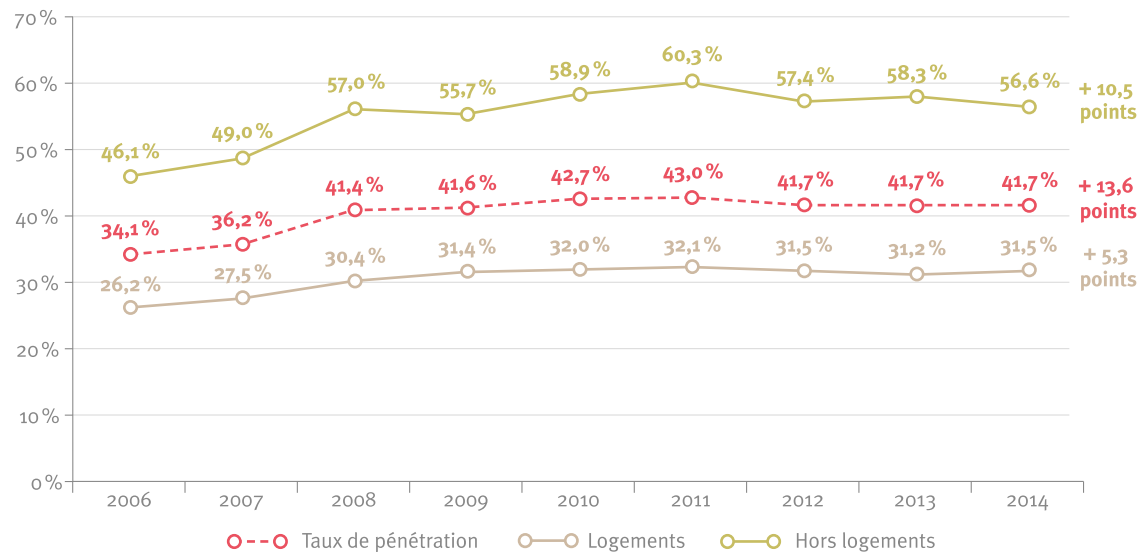
En 2014, l'activité accuse un nouveau repli (-4,3 % par rapport à 2013). La production s'élève désormais à 128,2 milliards d'euros.

L'activité des architectes est bien évidemment corrélée à ces évolutions. Les chiffres « travaux MAF » qui représentent les travaux déclarés par les architectes à la Mutuelle des Architectes Français toutes missions confondues font état d'une baisse des montants de travaux de 4,7 % entre 2013 et 2014.

Ce repli de l'activité s'explique par la chute du nombre de logements autorisés étudiée dans le chapitre précédent.

Les données communiquées par la MAF permettent ainsi de calculer le taux de pénétration des « travaux MAF » dans la production de bâtiments. Cet indicateur permet de voir quelle proportion de l'ensemble des chantiers effectués en France fait appel à des architectes.

Graphique 63 : Évolution du taux de pénétration par type de chantiers



Note de lecture : en 2014, les architectes réalisent en termes de montant 31,5 % des travaux de logements. **Source :** MAF

Le taux de pénétration des travaux MAF a suivi une orientation à la hausse jusqu'en 2011 (+8,9 points de pourcentage entre 2006 et 2011). Toutefois, ce dernier s'est stabilisé autour des 42 % depuis 2012.

Par ailleurs, des différences sont à noter selon le type de constructions (logements / hors logements). En effet, on note un taux de pénétration plus faible dans les travaux de logements (près de deux fois moins important que pour les travaux hors logements). Cela s'explique par le nombre important de constructions de maisons individuelles où l'intervention d'un architecte n'a pas été sollicitée.

Le taux de pénétration des travaux MAF dans les travaux de logements est passé de 26,6 % en 2006 à 31,5 % en 2014. Il est quasi stable depuis 2009.

Concernant les travaux hors logements, cet indicateur est passé de 46,1 % en 2006 à 60,3 % en 2011, date où il était à son niveau le plus important. Il diminue depuis, pour atteindre 56,6 % en 2014.

Bien que le taux de pénétration soit bien plus faible sur le segment du logement, ces travaux constituent la majorité de l'activité des architectes.

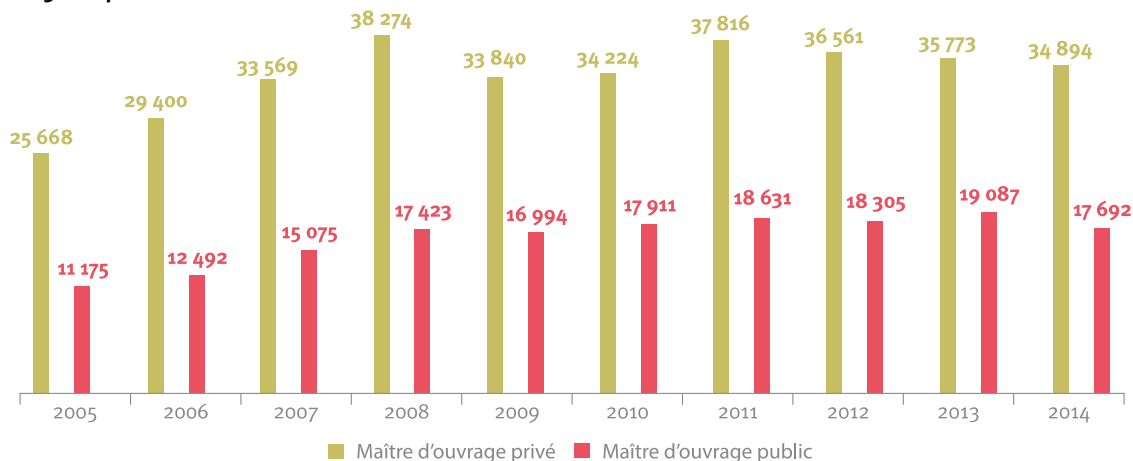
3. Répartition des travaux selon la nature du maître de l'ouvrage et selon la nature des travaux

Un repli de la commande privée et de la commande publique en 2014

Sur l'ensemble de la période, les données MAF montrent des commandes publiques représentant un tiers du montant total des travaux. Cette part est relativement stable depuis 2006.

En corrélation avec les résultats observés précédemment, en 2011, les commandes sont revenues à un niveau comparable à celui d'avant crise avant de connaître une diminution constante jusqu'en 2014.

Graphique 64 : Évolution des montants totaux de travaux (en millions d'euros) par type de maître d'ouvrage, 2005-2014



Note de lecture : en 2014, le montant total des commandes publiques HT est de 17 692 millions d'euros. **Source :** MAF

Bien que sur l'ensemble de la période les commandes publiques semblent moins soumises à des fluctuations (à la hausse comme à la baisse), son rôle d'amortisseur semble être fragilisé en 2014. Celles-ci accusent un repli de 7,3 % par rapport à 2013 contre une baisse de 2,5 % pour les commandes privées. La politique de rigueur des pouvoirs publics s'est en effet répercutée dans leurs achats.

Avec un nombre de concours en baisse, la commande publique demeure mal orientée au premier semestre 2016.

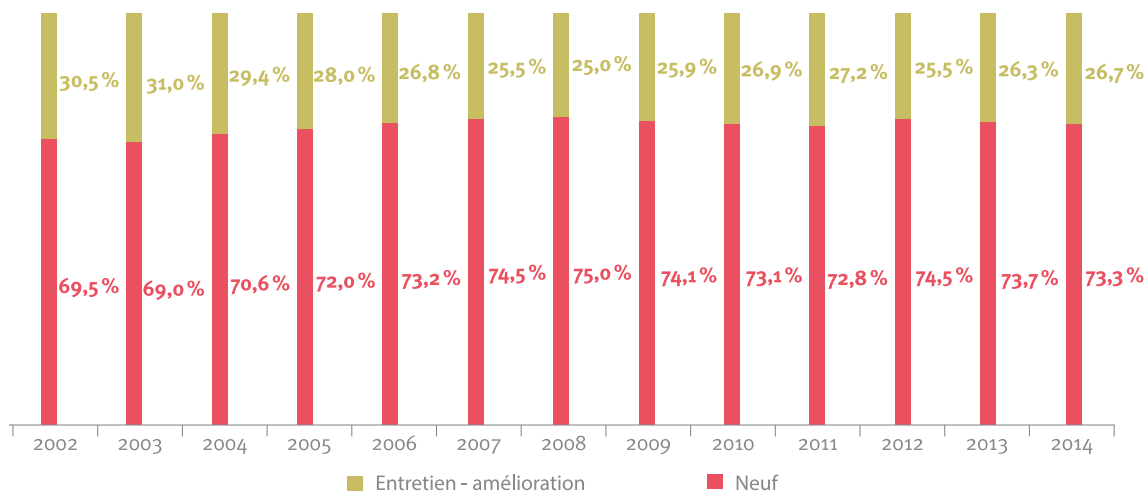
Près des trois quarts des travaux réalisés par les architectes concernent la conception de bâtiments neufs

Depuis 2006, la répartition du montant total des travaux entre neuf et entretien-amélioration semble être stabilisée. Ainsi, près des trois quarts des travaux réalisés par les architectes concernent l'activité de conception de bâtiments neufs.

Il faut noter que les données relatives à l'ensemble du secteur du bâtiment, montrent une proportion inverse : 43 % des travaux portent sur des structures neuves et 57 % sur l'entretien et l'amélioration en 2014 (cf. chapitre I, partie 2).

Comme indiqué dans le précédent rapport de *l'Observatoire de la profession*, ces chiffres traduisent une pénétration faible des architectes dans le secteur de la rénovation ou de la réhabilitation de bâtiments existants.

Graphique 65 : Évolution de la proportion selon la nature des travaux, 2002-2014



* Depuis 2012, une ventilation des travaux plus détaillée a été prise en compte. La nouvelle rubrique « extension supérieure à 50 % » est ici regroupée avec les travaux neufs. L'évolution des travaux « neufs » en est impactée.

Note de lecture : en 2014, les travaux neufs représentaient 73,3 % des travaux. **Source :** MAF

4. Évolution du marché selon le type d'ouvrage

Le marché du bâtiment peut être approché sous l'angle de la nature des travaux – vu dans le chapitre précédent – ainsi que selon le type de travaux effectués. La seconde approche qui fait l'objet de ce chapitre permet de distinguer les travaux de logements (individuels isolés, individuels groupés, logements collectifs en location et logements collectifs en propriété) des travaux hors logements (bureaux, commerces, bâtiments de santé...).

Étant donné le changement de méthode d'enregistrement des données de la MAF survenu en 2008, les séries de données se limiteront à la période 2008-2014 dans ce chapitre.

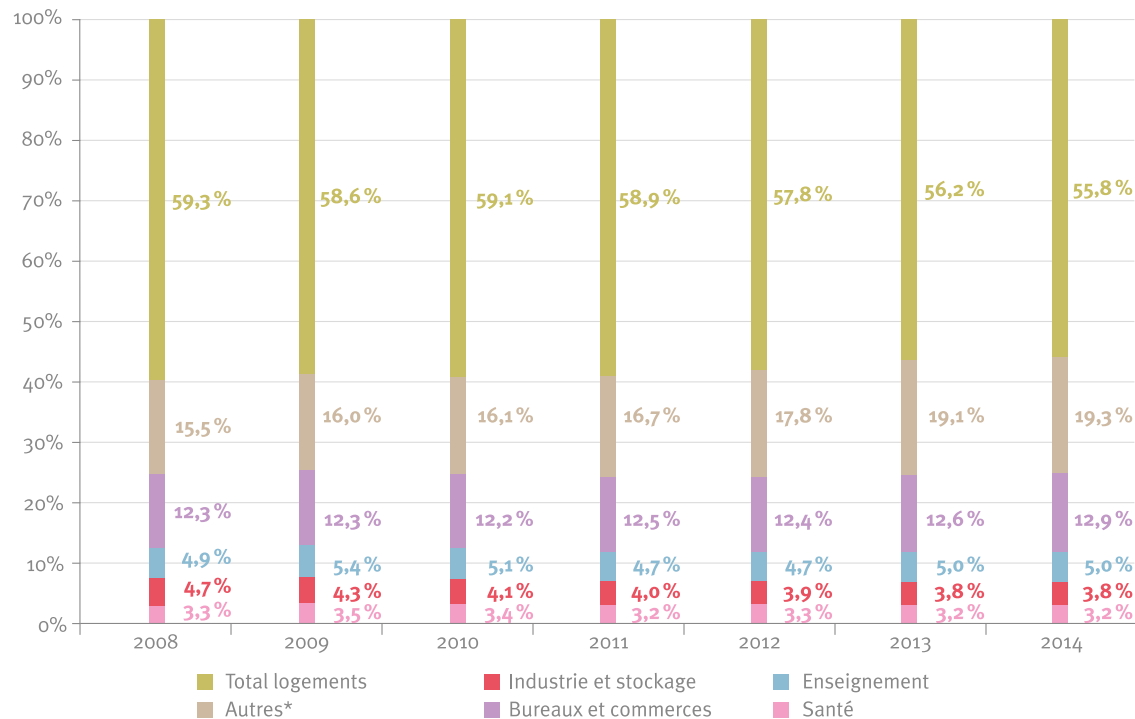
Plus de la moitié des ouvrages confiés aux architectes concernent le logement

La répartition des travaux selon le type d'ouvrage confié aux architectes ne prend pas en compte le montant des chantiers mais seulement leur poids en nombre de travaux effectués dans l'ensemble de l'activité des architectes.

Les logements, individuels ou collectifs, représentent ainsi plus de la moitié des travaux engagés par les architectes en 2014 (55,8 %). Viennent ensuite les bureaux et commerces (12,9 %).

La part des travaux dans les autres secteurs est plus restreinte : 5 % pour les bâtiments d'enseignement (part quasi identique pour le secteur de la culture et des loisirs), près de 4 % pour l'industrie et le stockage ou encore 3,2 % pour le secteur de la santé.

Graphique 66 : Répartition des travaux par type d'ouvrage confié aux architectes, 2008-2014



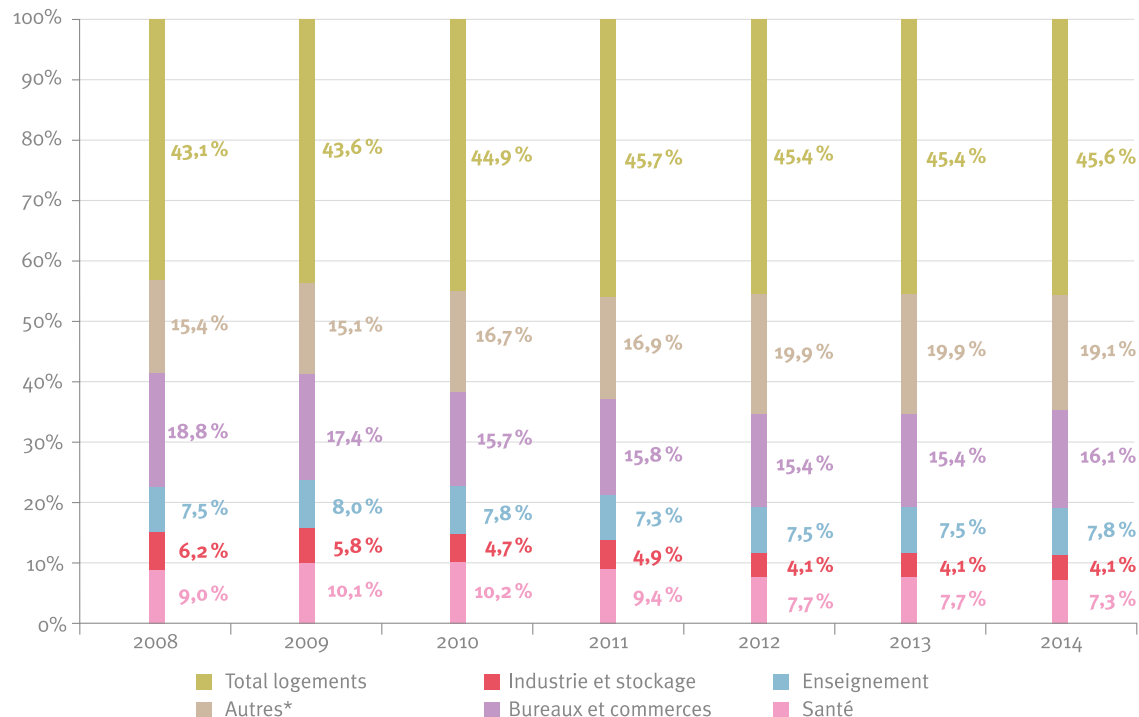
*Autres secteurs : culture-loisirs, hôtellerie-tourisme, justice-sécurité, agricole, ouvrages spéciaux, aménagements urbains et autres secteurs.

Note de lecture : en 2014, 55,8 % du nombre total de travaux réalisés par les architectes concernaient des travaux de logements. À noter : Ces résultats sont basés sur le nombre d'enregistrements concernés pour chaque type d'ouvrage sur une année donnée. Une opération peut faire l'objet de plusieurs enregistrements pour les différents adhérents intervenant sur le chantier et peut s'étendre sur plusieurs années.

Source : MAF

On observe une relative stabilité de cette répartition par type d'ouvrage, aussi bien en volume qu'en valeur.

Graphique 67 : Répartition des montants de travaux par type d'ouvrage, 2008-2014



*Autres secteurs : culture-loisirs, hôtellerie-tourisme, justice-sécurité, agricole, ouvrages spéciaux, aménagements urbains et autres secteurs.

Note de lecture : en 2014, les travaux de logements représentaient 45,6 % de l'ensemble des montants de travaux des architectes. **Source :** MAF

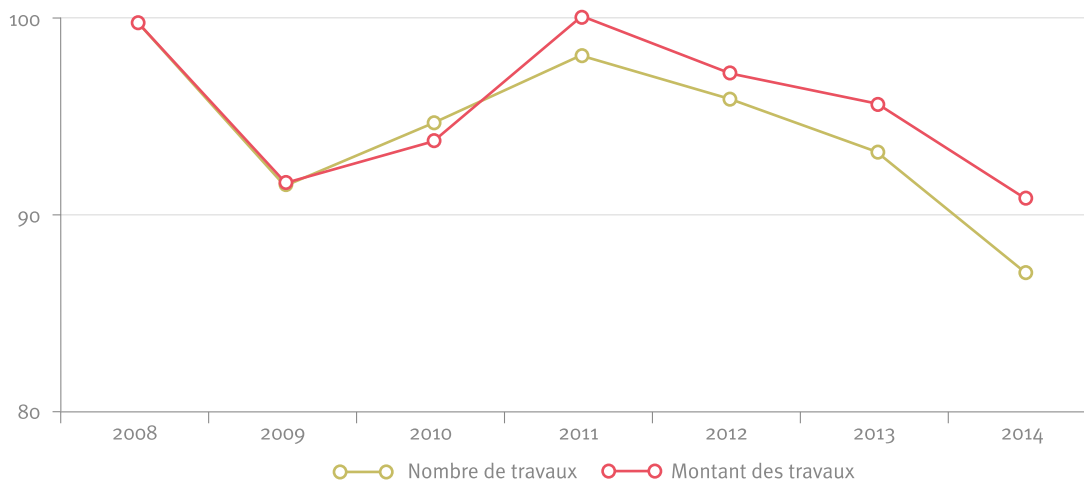
Concernant la répartition du montant des travaux, l'observation des données montre une tendance à la hausse de la part des travaux de logements jusqu'en 2011 (passant de 43,1 % du montant total des travaux réalisés par les architectes en 2008 à 45,7 % en 2011). Cette part s'est ensuite stabilisée les années suivantes.

Après une embellie en 2010 et 2011, l'activité reste orientée à la baisse depuis 2012 aussi bien en valeur qu'en volume

Si l'on met en parallèle les données concernant le nombre de travaux réalisés et le montant des travaux, on constate des évolutions similaires en valeur et en volume. Toutefois, entre 2011 et 2014 le nombre de travaux a connu un repli de 11 % tandis que le montant total des travaux a reculé de 9 %.

Il convient de noter que l'évolution du montant des travaux intègre aussi les variations à la hausse des coûts de construction.

Graphique 68 : Évolution du nombre de travaux réalisés et du montant de travaux (indices base 100 en 2008)



Note de lecture : en 2014, l'indice relatif au montant des travaux est égal à 91 contre 88 pour le nombre de travaux.

Source : MAF

La diminution de la construction de logements neufs en France, qui représente un peu plus de la moitié de l'activité des architectes, affecte ainsi directement les résultats des agences d'architecture.

L'activité des architectes se maintient dans le collectif mais reste en repli sur le marché du logement individuel

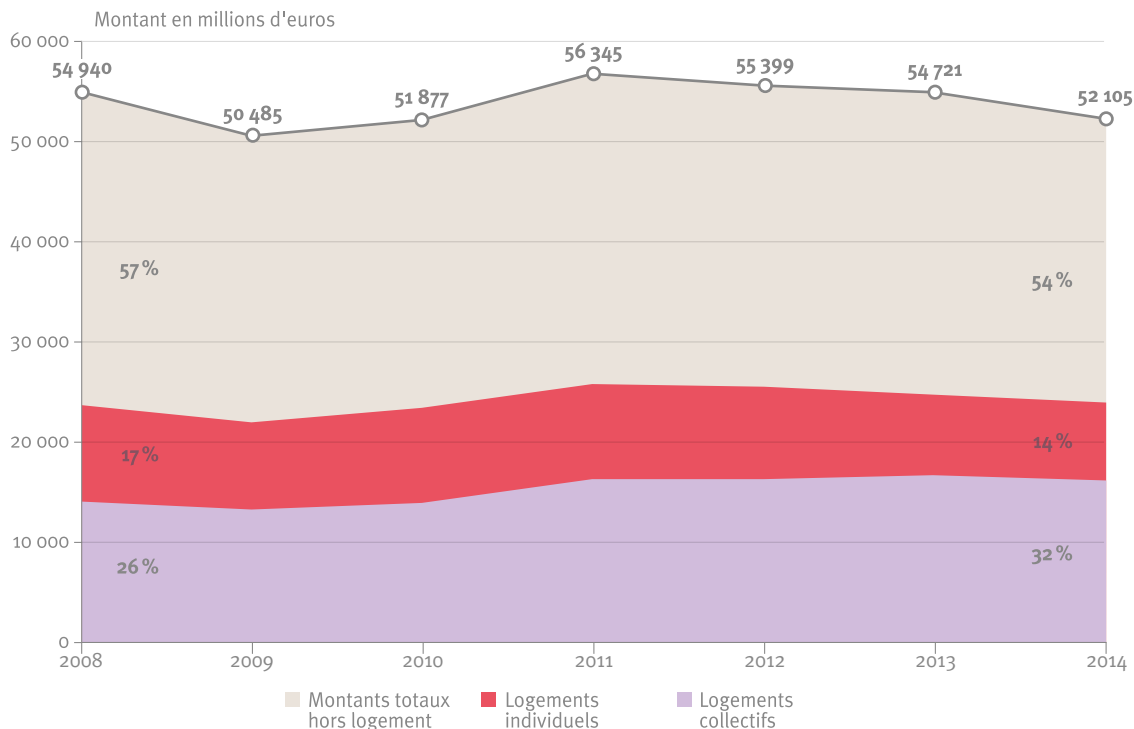
L'impact de la crise économique est visible quel que soit le type d'ouvrage.

Ainsi, les deux principaux types d'ouvrage (logements/hors logements) ont vu leur montant de travaux diminuer en 2009, puis repartir à la hausse en 2010 et 2011.

En revanche, depuis 2012 le montant total de travaux hors logements est resté relativement stable (oscillant autour de 29 milliards d'euros) tandis que le montant total de travaux de logements s'est contracté (23,8 milliards d'euros en 2014 contre 25,5 milliards d'euros en 2012). Ce repli s'explique par l'orientation à la baisse du marché de la construction de logements individuels. En effet, les montants de travaux enregistrés par les architectes pour ce type d'ouvrage accusent une baisse de 19 % entre 2012 et 2014 (les travaux de logements individuels s'élèvent à 7,3 milliards d'euros en 2014 contre 9 milliards en 2012).

En 2014, les montants de travaux générés par la construction de logements collectifs représentent 69 % des travaux de logements enregistrés par les architectes contre 59 % en 2008.

Graphique 69 : Évolution des montants de travaux selon le type d'ouvrage confié aux architectes, 2008-2014



Note de lecture : en 2012, le montant total des travaux de logements déclarés par les architectes à la MAF était de 26 milliards d'euros. **Source :** MAF; Hors travaux dont le type d'ouvrage n'est pas renseigné.

Le détail des données par type de local concernant l'évolution des montants de travaux hors logements témoigne d'une relative stabilité pour la majorité des segments de marché depuis 2012 à l'exception des bâtiments de santé et de ceux de l'industrie et du stockage. Ceci peut s'expliquer par la baisse des dépenses publiques (pour les bâtiments de santé) et par une activité qui demeure dégradée dans le secteur de l'industrie et qui pèse ainsi sur l'investissement des entreprises.

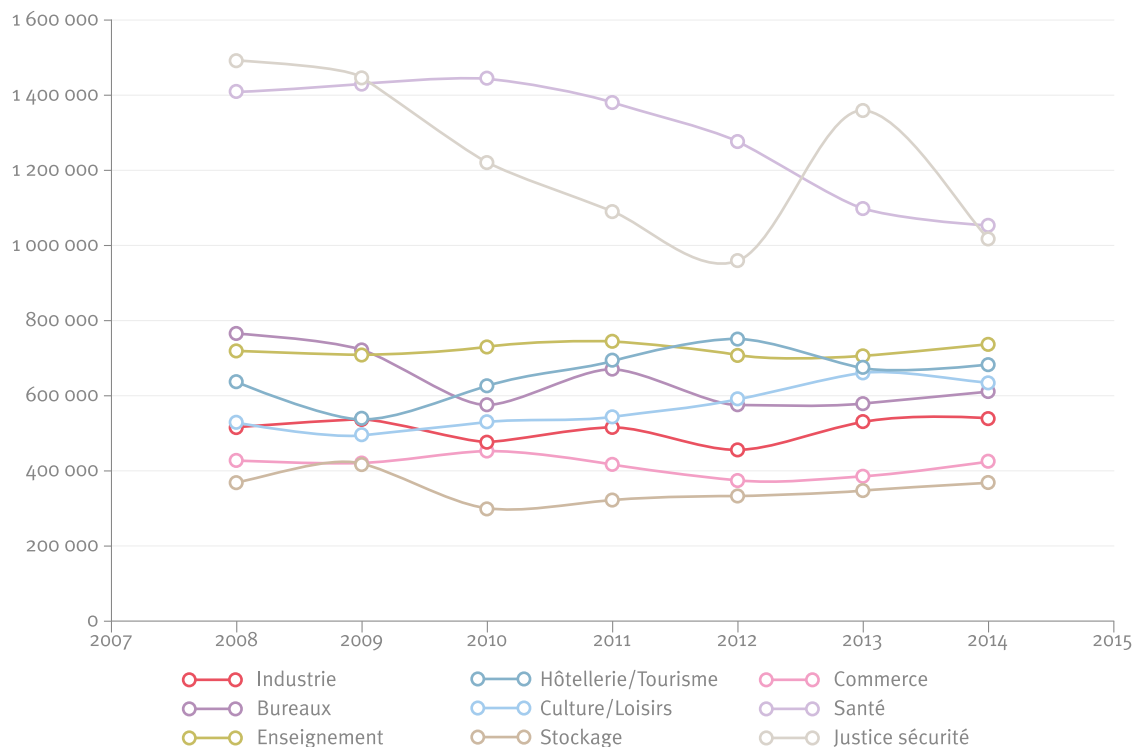
Montants moyens hors logements : une relative stabilité des montants moyens à l'exception des travaux exercés pour les bâtiments de santé et de justice / sécurité

Les données qui suivent sont des estimations réalisées grâce aux données de la MAF (calculs effectués sur le montant d'exercice, c'est-à-dire le montant des travaux effectués sur l'année N).

Il convient de rappeler ici que l'évolution du montant moyen des travaux traduit aussi les variations à la hausse des coûts de construction.

Le graphique suivant témoigne, en effet, d'une relative stabilité des montants moyens pour la plupart des segments de marché hors logements. Cependant, les montants moyens concernant les travaux exercés pour les bâtiments de santé et de justice / sécurité semblent davantage suivre une tendance à la baisse depuis 2008. Ceci peut s'expliquer par une orientation à la baisse des dépenses publiques qui conduit certains maîtres d'ouvrage publics à effectuer des choix en faveur des prix les plus bas.

Graphique 70 : Évolution des montants moyens de travaux (en euros) pour les bureaux, le commerce, l'industrie, le stockage et l'hôtellerie et tourisme, 2008-2014



Note de lecture : en 2014, le montant moyen de travaux pour le commerce était de 421 000 euros. Source : MAF

Montants moyens de travaux neufs pour les logements : une hausse comprise entre 23 % et 28 % en six ans à l'exception du segment de l'individuel groupé qui reste relativement stable

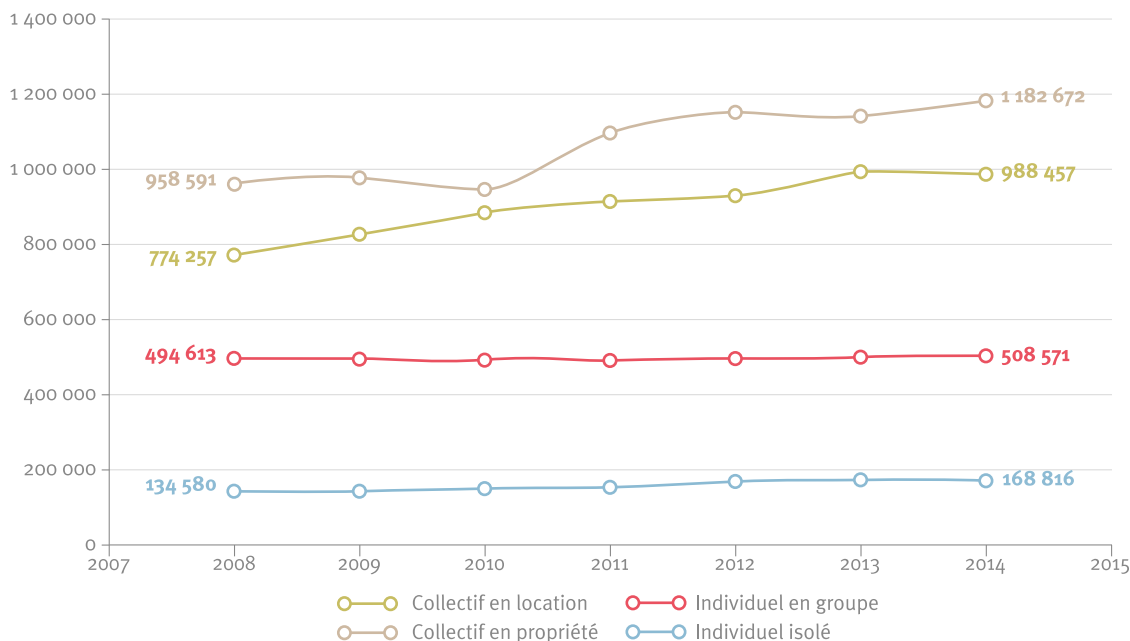
Concernant les travaux neufs dans les logements individuels, les montants moyens présentent de faibles évolutions au cours de la période étudiée pour le segment de l'individuel groupé (+3 %). En revanche, ce montant moyen a progressé de 25 % entre 2008 et 2014 pour le segment du logement individuel isolé.

Le montant moyen pour un logement individuel isolé confié à un architecte est proche de 170 000 euros en 2014, tandis que le montant moyen pour les opérations en logements individuels groupés s'élève à environ 510 000 euros.

Du côté des ouvrages collectifs, le montant moyen des travaux augmente fortement sur la période 2008-2014 :

- +23 % pour le collectif en propriété (montant moyen d'environ 1 183 000 euros en 2014)
- +28 % pour le collectif en location (montant moyen d'environ 988 000 euros en 2014)

Graphique 71 : Évolution des montants moyens par chantier (en euros) pour travaux neufs, 2008-2014



Note de lecture : en 2014, le montant moyen par chantier pour des travaux neufs sur le marché du logement « Individuel isolé » était de 168 800 euros. **Source :** MAF

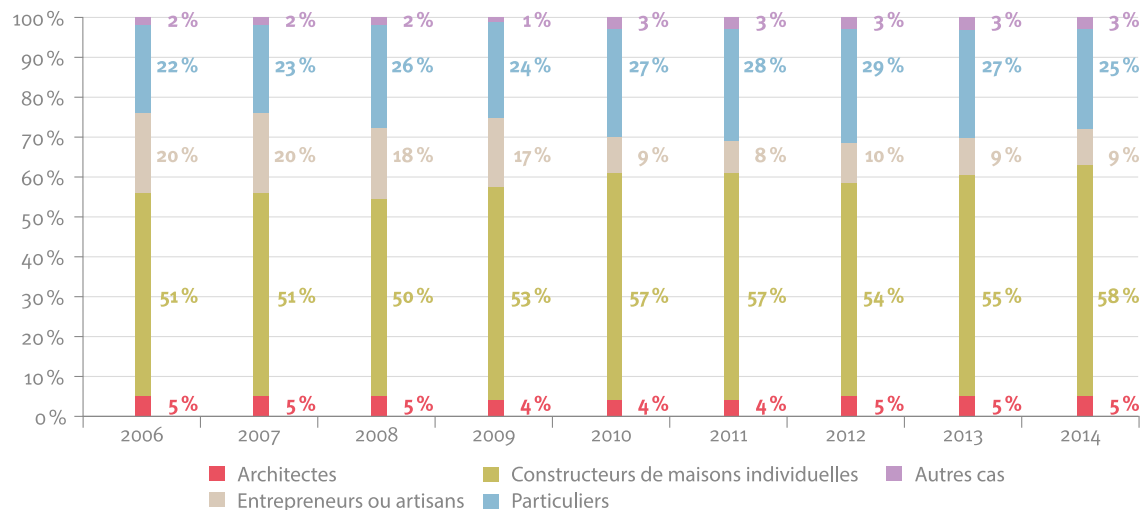
5. Zoom sur le marché des maisons individuelles

Il convient ici de préciser que selon le Code de la construction et de l'habitation (CCH) au-delà de la réalisation de deux logements destinés au même maître d'ouvrage, l'opération ne peut entrer dans le champ d'application du contrat de construction de maison individuelle. Toutefois, le code de l'urbanisme ne donne pas de définition claire de la maison individuelle. **En effet, selon sa décision du 12 novembre 2012 à propos d'un plan d'occupation des sols, le Conseil d'État précise que le nombre de logements que comporte une construction n'est pas le seul critère pour définir la maison individuelle.** Une maison individuelle peut comporter plusieurs logements. Par exemple, le Conseil d'État a déjà estimé que compte tenu de son architecture, « doit être considérée comme une habitation individuelle et non comme une habitation collective une construction de faible superficie comportant deux logements ». Le Conseil d'État a également jugé « qu'une construction composée de trois maisons d'un étage agencées autour d'une cour commune constituée, par son architecture et sa faible superficie et alors même qu'elle comporte cinq logements distincts, une construction individuelle et non collective ».

À noter également, les dispositions réglementaires concernant la construction de maisons individuelles indiquent un seuil au-delà duquel il est obligatoire de recourir à un architecte pour le dépôt de permis de construire. Avant 2012, les surfaces à déclarer au permis de construire étaient calculées en SHON (Surface Hors Œuvre Nette, mesurée à l'extérieur des murs de façade). La réforme imposa en 2012 la notion de « surface de plancher » qui déduit les épaisseurs structurelles et isolantes afin notamment de ne pas pénaliser les parois fortement isolées. Ainsi, une même construction a donc une SHON plus grande que sa « surface de plancher ». **La loi Liberté de Création, Architecture et Patrimoine promulguée le 7 juillet 2016 rétablit la surface maximale de plancher à 150m², ce qui permet de revenir aux équilibres d'origine puisque 150m² de surface de plancher équivaut à 170m² de SHON. Cette loi prévoit également de faciliter les formalités des particuliers qui en deçà du seuil feront appel à un architecte (réduction des délais d'instruction du permis de construire).**

Répartition de la maîtrise d'œuvre concernant la maison individuelle : une part de marché stabilisée autour de 4,5 % pour les architectes

Graphique 72 : Évolution de la répartition de la maîtrise d'œuvre concernant la maison individuelle (pour l'ensemble des maisons)



Note de lecture : en 2014, les architectes construisaient 5 % des maisons individuelles en France.

Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

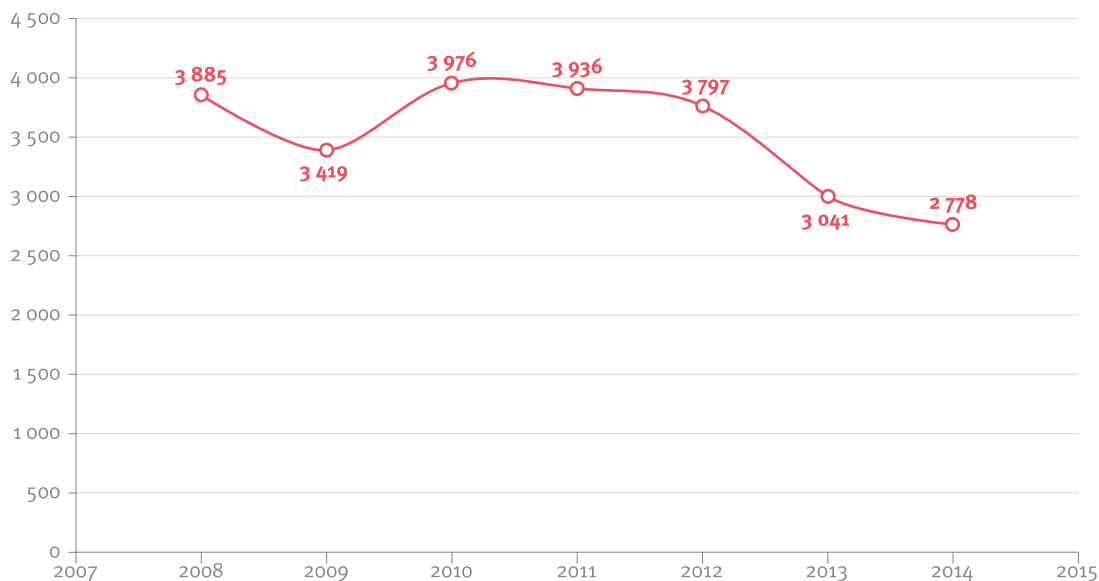
La part des maisons individuelles construites par les architectes reste stable sur l'ensemble de la période. Elle oscille entre 4 et 5 %. Par ailleurs, dans un même temps, on observe une diminution de la construction de maisons par les entrepreneurs et les artisans au profit des particuliers et des constructeurs de maisons individuelles. Ceci peut traduire les effets de la crise qui incite par exemple à privilégier davantage le recours à des particuliers pour effectuer certains travaux ou du moins à faire des choix en matière de construction qui ne nécessitent pas le recours à un architecte ou à un artisan. En effet, entre 2006 et 2014, la part des maisons construites par les constructeurs de maisons individuelles s'est renforcée passant de 51 à 58 %.

Une activité qui a fortement souffert de la crise et de la contraction du marché de la construction

La part des architectes intervenant dans la construction de maisons individuelles demeure faible au regard du total construit en France. Toutefois, cette activité suivait une tendance à la hausse avant la crise. Il apparaît ainsi important de suivre son évolution.

Malgré une légère reprise entre 2010 et 2012, le montant total des travaux de maisons individuelles réalisés par les architectes est tombé à son niveau le plus bas en 2014 : 2 778 millions d'euros, soit une chute de 28,5 % par rapport à 2008.

Graphique 73 : Évolution des travaux déclarés au titre de projet architectural de maisons individuelles (montants en millions d'euros), 2000-2014



Note de lecture : en 2014, le montant total des travaux sur missions de projet architectural relatives aux maisons individuelles réalisés par les architectes était de 2 778 millions d'euros. **Source :** MAF

Comme il était précisé dans le rapport précédent de *l'Observatoire de la profession d'architecte*, le poids économique réel que représentent les maisons individuelles isolées pour les architectes se révèle lorsque l'on s'intéresse à toutes les missions qui y sont liées, et aux domaines d'intervention en neuf, agrandissement et rénovation.

Une surface moyenne des maisons orientée à la baisse

Les données de l'enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB) du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer permettent de caractériser davantage ce marché, d'une part grâce à des éléments relatifs à la surface des maisons, ou encore leur prix. D'autre part, cette enquête permet de caractériser la clientèle sur ce marché à travers un certain nombre de variables telles que l'âge ou la catégorie socioprofessionnelle. Ces données sont ainsi présentées dans l'analyse qui va suivre.

Note méthodologique concernant l'enquête EPTB :

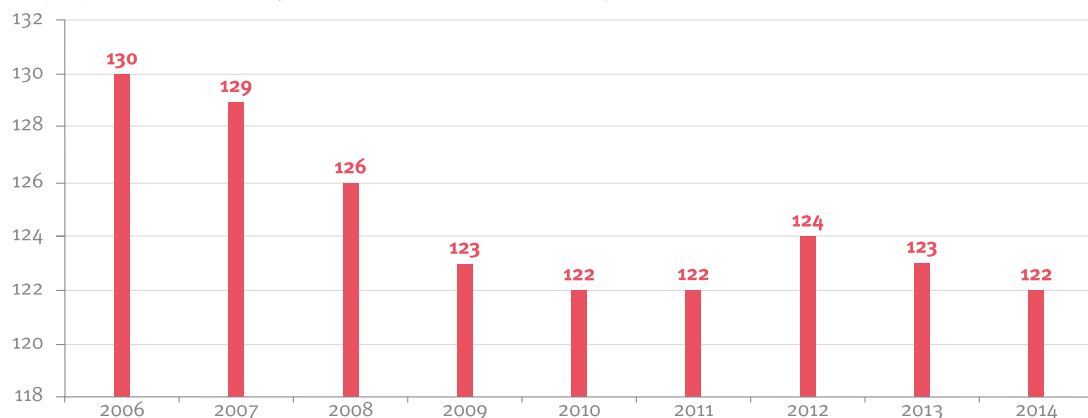
Source : L'enquête sur le prix du terrain à bâtir (EPTB) concerne l'ensemble des permis délivrés en 2014 à des particuliers pour la construction d'une maison individuelle en secteur diffus. Elle est exhaustive sur son champ. Les questions posées portent sur le terrain, la maison édifée sur celui-ci et les caractéristiques du ménage. L'enquête est conduite tout au long de l'année et exploitée annuellement.

Méthode : Les données recueillies sont redressées annuellement. Les permis ayant fait l'objet d'une annulation au cours de l'année sont exclus. Les résultats après traitement de la non-réponse sont remis en cohérence (« recalage ») annuellement avec les séries en date réelle sur l'ensemble des permis autorisés, (Sit@del2).

Surface de plancher : somme des surfaces des planchers de chaque niveau après déduction des combles et des sous-sols non aménageables pour l'habitation, des toitures-terrasses, des balcons, des loggias, des surfaces non closes situées au rez-de-chaussée. La surface de plancher a remplacé la SHON (Surface Hors Œuvre Nette habitation) au 1er mars 2012. En l'absence de relation simple entre les deux concepts, un coefficient de passage moyen a été déterminé en comparant la distribution des surfaces avant la réforme (exprimées en SHON) avec la distribution des surfaces après la réforme (exprimées en surface de plancher). Ce coefficient de passage de la SHON à la surface de plancher s'élève à 0,93 pour les maisons individuelles. La conversion de la SHON en surface de plancher s'est appliquée aux permis déposés avant le 1er mars 2012, y compris pour les années 2006-2011. Ainsi tous les permis de la période 2006-2012 contiennent des surfaces comparables, exprimées en surface de plancher.

Permis enquêtés en 2014 : données issues de Sit@del2, résultats en date réelle ; sélection des permis selon leur date de prise en compte sous condition d'un délai de prise en compte inférieur à 6 mois.

Graphique 74 : Surface moyenne de la maison (surface de plancher en m²)



Note de lecture : en 2014, la surface moyenne d'une maison individuelle est de 122 m². **Source :** SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

Entre 2006 et 2014, la surface moyenne d'une maison a diminué de 6 %. Elle s'élève ainsi à 122 m² en 2014.

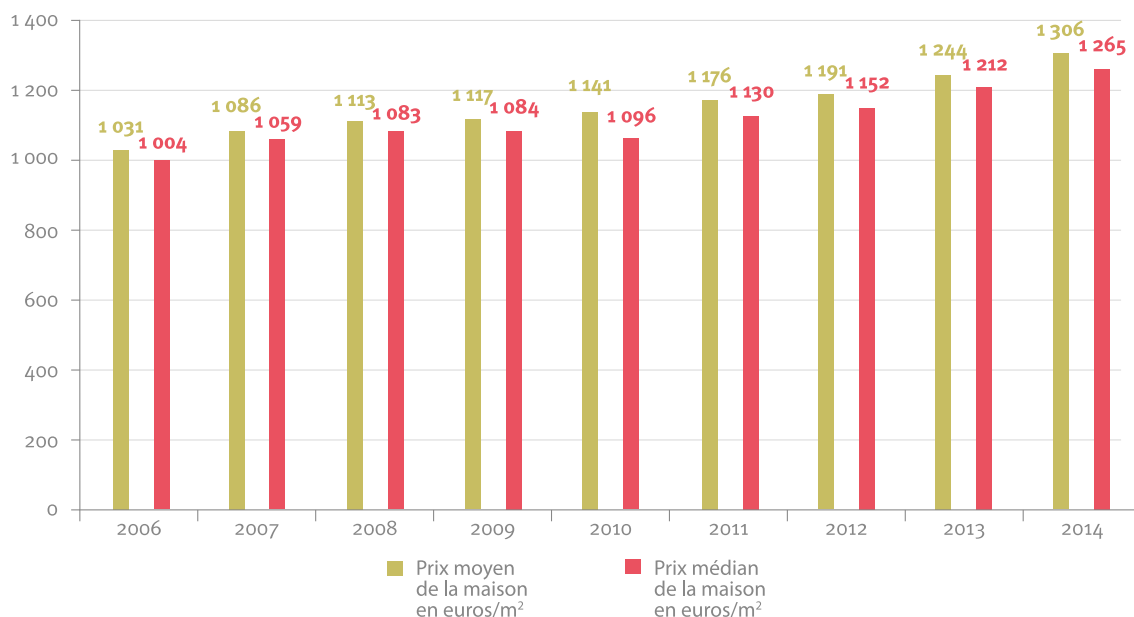
Les données pour l'année 2014 selon le type de maître d'œuvre indiquent que la surface moyenne des maisons s'échelonne de 113 m² dans le cas d'un constructeur de maisons individuelles à 149 m² en cas de recours à un architecte (voir Tableau 5).

Un prix moyen en constante augmentation

En 2014, le prix moyen par mètre carré des maisons est de 1306 euros (+27 % par rapport à 2006).

Ce coût varie selon le maître d'œuvre entre 1174 euros dans le cas où le particulier coordonne lui-même les travaux et 1658 euros lorsqu'il s'agit d'un architecte.

Graphique 75 : Prix moyen et prix médian de la maison en euros / m²



Note de lecture : en 2014, le prix moyen d'une maison est de 1306 euros par m² et son prix médian est de 1265 euros/m²

Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

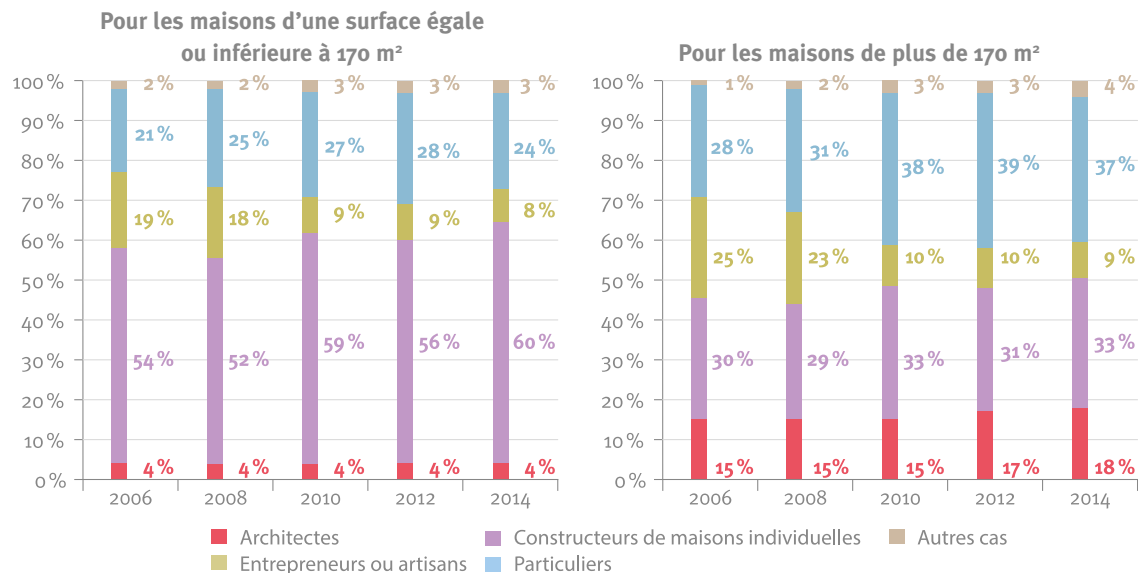
Tableau 5 : Prix moyen et surface moyenne (surface de plancher en m²) des maisons en 2014 selon le type de maître d'œuvre

Maître d'œuvre	Prix moyen des maisons en euros/m ² de SdP	SdP moyenne des maisons	Prix moyen des maisons en euros	Surface moyenne des terrains
Architecte	1658	149	247 800	1324
Constructeur de maisons individuelles	1327	113	150 600	930
Entrepreneur ou artisan	1328	125	165 400	1162
Particulier lui-même	1174	134	157 300	1400
Autres cas	1357	129	174 800	1155
Total	1306	122	159 400	1098

Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

Une part croissante de particuliers dans la maîtrise d'œuvre concernant la construction de maisons individuelles d'une surface égale ou inférieure à 170 m²

Graphique 76: Évolution de la répartition de la maîtrise d'œuvre en mission complète concernant la maison individuelle



Note de lecture : en 2014, les architectes construisaient 4 % des maisons individuelles d'une surface égale ou inférieure à 170 m². **Source :** SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

*hors maîtres d'œuvre « autres cas » (différent de particuliers, entrepreneurs ou artisans, constructeurs de maisons individuelles et architectes) pour des raisons de secret statistique

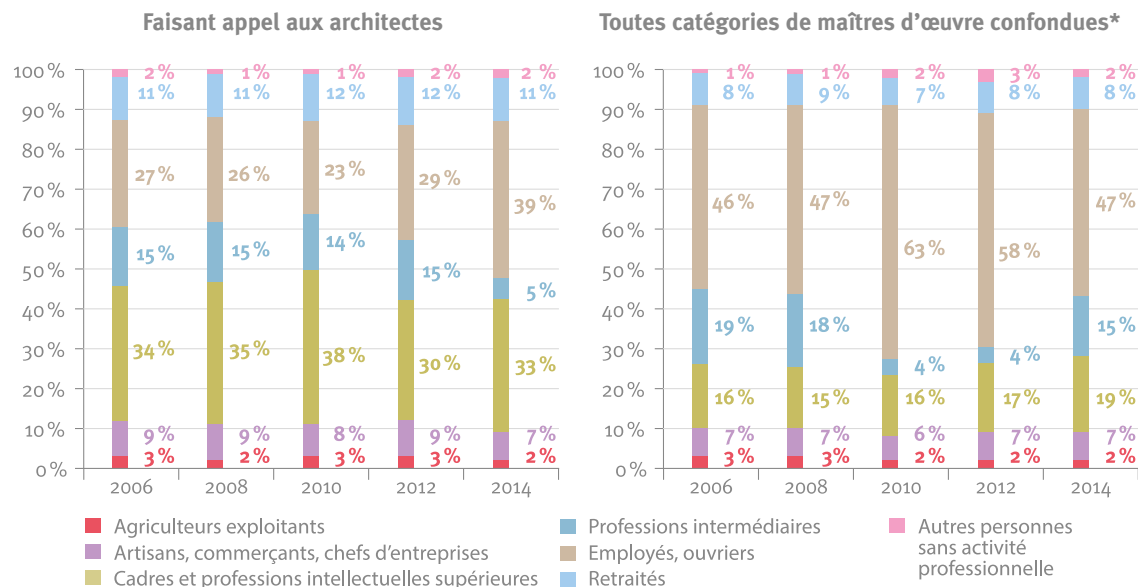
Du fait de la réglementation (loi sur le seuil), la proportion de maisons individuelles construites par des architectes est bien plus importante lorsque la surface est supérieure à 170 m². En 2014, 4 % des maisons individuelles d'une surface inférieure ou égale à 170 m² étaient construites par des architectes contre 18 % pour les maisons individuelles d'une surface supérieure à 170 m².

La part des particuliers dans la construction de maisons individuelles d'une surface supérieure à 170 m² a augmenté de 9 points entre 2006 et 2014. Il s'agit de données déclaratives donc à interpréter avec précaution. Néanmoins, selon les données de cette enquête, les particuliers seraient désormais la première maîtrise d'œuvre devant les constructeurs de maisons individuelles pour ce type de maisons.

Les constructeurs de maisons individuelles restent cependant les principaux acteurs dans la réalisation de maisons individuelles d'une surface inférieure ou égale à 170 m² (avec une part qui s'élève à 60 % en 2014).

Une part plus importante de cadres et de professions intellectuelles supérieures dans la clientèle des architectes

Graphique 77 : Évolution de la répartition par CSP des particuliers ayant fait construire une maison individuelle (d'une surface égale ou inférieure à 170 m²)



Note de lecture : en 2012, les employés et ouvriers représentaient 29 % de la clientèle du marché de la construction de maisons individuelles d'une surface égale ou inférieure à 170 m² réalisées par les architectes. **Source :** SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

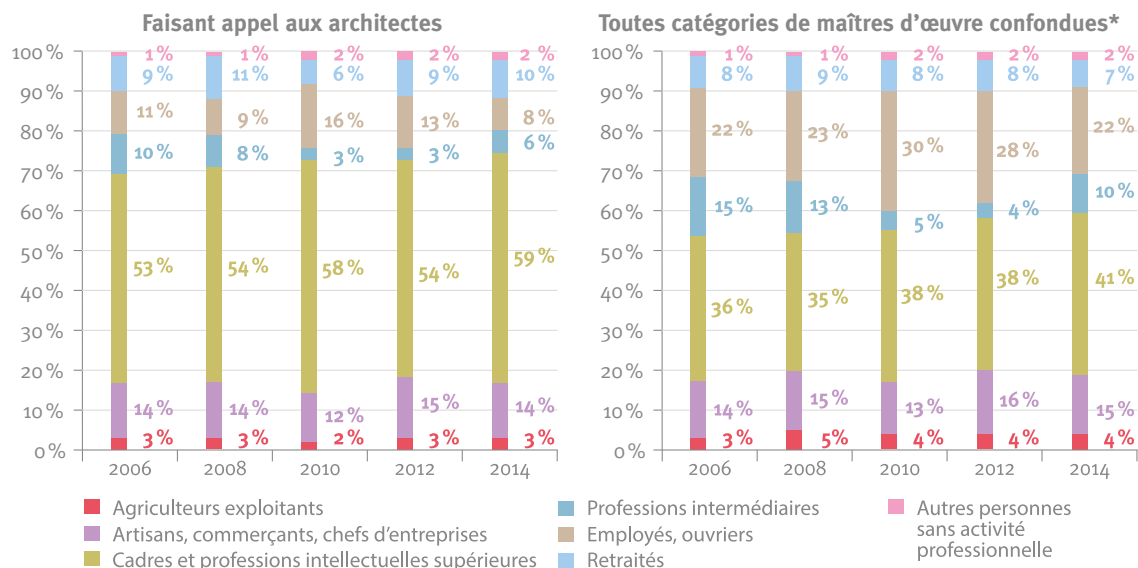
*hors maîtres d'œuvre « autres cas » (différent de particuliers, entrepreneurs ou artisans, constructeurs de maisons individuelles et architectes) pour des raisons de secret statistique

La part des cadres et professions intellectuelles supérieures est plus importante dans la clientèle des architectes. En effet, en 2014 celle-ci est égale à 33 % chez ces derniers contre 19 % dans l'ensemble des constructions de maisons individuelles d'une surface égale ou inférieure à 170 m².

Les employés et les ouvriers sont les plus nombreux à faire construire des maisons individuelles d'une surface inférieure ou égale à 170 m². En 2014, leur part dans la clientèle des architectes s'élève à 39 % contre 47 % toutes catégories de maîtres d'œuvre confondues. À noter également, leur part a progressé au sein de la clientèle des architectes passant de 27 % à 39 % entre 2006 et 2014.

La part des professions intermédiaires varie plus fortement sur la période. Toutes catégories de maîtres d'œuvre confondues, elle est passée de 17 % en 2009 à 4 % en 2010. Néanmoins, en 2014 cette part atteint un niveau comparable aux années antérieures à 2010.

Graphique 78 : Évolution de la répartition par CSP des particuliers ayant fait construire une maison individuelle (de plus de 170 m²)



Note de lecture : en 2014, 41 % des personnes ayant fait construire une maison individuelle d'une surface supérieure à 170 m² appartenaient à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures.

Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

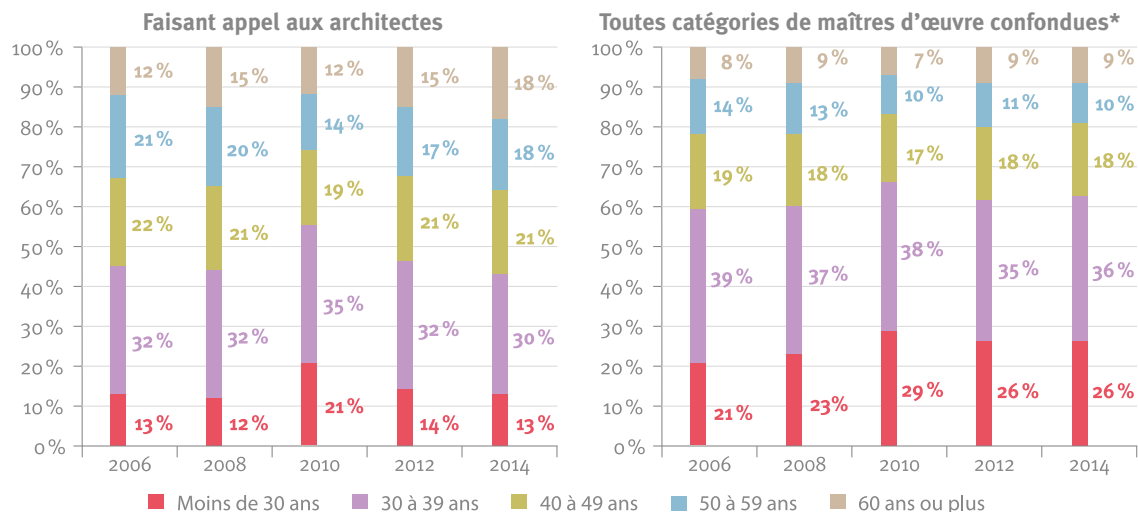
*hors maîtres d'œuvre « autres cas » (différent de particuliers, entrepreneurs ou artisans, constructeurs de maisons individuelles et architectes) pour des raisons de secret statistique

Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont les plus nombreux à faire construire des maisons individuelles d'une surface supérieure à 170 m². Leur part a constamment augmenté depuis 2006 pour atteindre 41 % en 2014 (toutes catégories de maîtres d'œuvre confondues). Ces derniers sont encore plus présents dans la clientèle des architectes où leur part atteint 59 % des maisons individuelles d'une surface supérieure à 170 m² (contre 53 % en 2006).

Concernant les autres professions sur ce marché, leur part n'évolue que très peu au cours de la période étudiée, à l'exception des variations évoquées précédemment pour la part des professions intermédiaires.

Les moins de 30 ans font peu appel aux architectes lorsqu'ils font construire une maison individuelle

Graphique 79 : Évolution de la répartition par âge des particuliers ayant fait construire une maison individuelle (d'une surface égale ou inférieure à 170 m²)



Note de lecture : en 2014, les moins de 30 ans représentent 26 % de la clientèle sur le marché de la construction de maisons individuelles d'une surface égale ou inférieure à 170 m² (toutes catégories de maîtres d'œuvre confondues).

Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

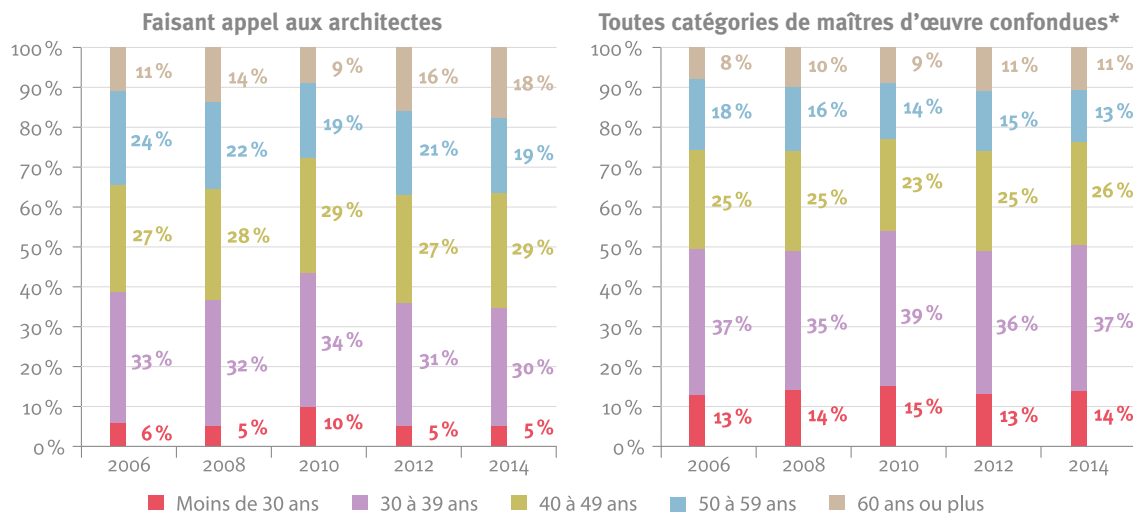
*hors maîtres d'œuvre « autres cas » (différent de particuliers, entrepreneurs ou artisans, constructeurs de maisons individuelles et architectes) pour des raisons de secret statistique

Toutes catégories de maîtres d'œuvre confondues, la tranche d'âge 30-39 ans est celle qui fait le plus appel aux architectes pour la réalisation d'une maison individuelle, et ce quelle que soit sa surface. Sa part reste relativement stable durant la période étudiée. Ainsi, en 2014 elle s'élève à 36 % pour les maisons individuelles d'une surface égale ou inférieure à 170 m² et 37 % pour les maisons individuelles ayant une surface supérieure à 170 m².

Sur l'ensemble de la période, la répartition de la clientèle par tranche d'âge sur le marché des maisons individuelles d'une surface égale ou inférieure à 170 m² est relativement stable. La seule évolution notable est l'augmentation de la part des maisons construites pour les moins de 30 ans (+6 points). Dans le même temps, la part des 50-59 ans est en léger repli.

Sur cette variable de l'âge, on observe une réelle différence entre la répartition par âge pour la clientèle des architectes et celle qui concerne l'ensemble des maîtres d'œuvre. En effet, les particuliers faisant appel à des architectes sont en moyenne plus âgés. La part des moins de 30 ans est notamment très faible : seulement 13 % chez les particuliers faisant appel à un architecte contre 26 % toutes catégories de maîtres d'œuvre confondues pour les maisons individuelles d'une surface égale ou inférieure à 170 m² et respectivement 5 % contre 14 % pour les maisons individuelles ayant une surface supérieure à 170 m².

Graphique 8o : Évolution de la répartition par âge des particuliers ayant fait construire une maison individuelle (d'une surface égale ou supérieure à 170 m²)



Note de lecture : en 2014, 14 % des personnes ayant fait construire une maison individuelle d'une surface supérieure à 170 m² avaient moins de 30 ans.

Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

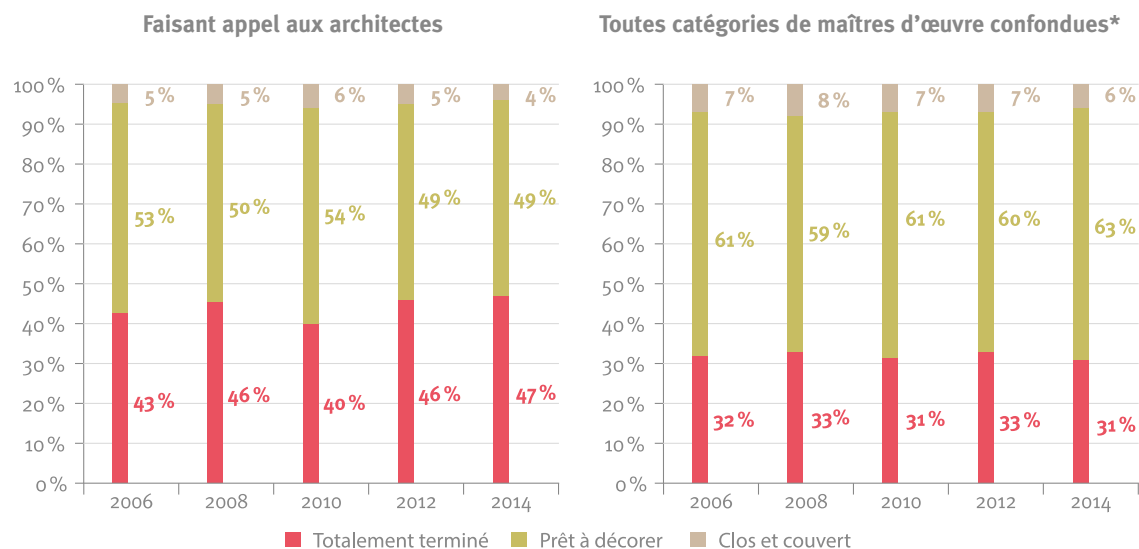
*hors maîtres d'œuvre « autres cas » (différent de particuliers, entrepreneurs ou artisans, constructeurs de maisons individuelles et architectes) pour des raisons de secret statistique

La structure par âge de la clientèle est légèrement différente en ce qui concerne la construction de maisons individuelles d'une surface supérieure à 170 m². La part des moins de 30 ans est notamment plus faible que sur le marché des maisons dont la surface est inférieure au seuil de 170 m². Ceci peut s'expliquer par un niveau de revenus plus faible que dans les autres catégories d'âges et donc des arbitrages en moyenne plus favorables à l'achat d'une maison de taille plus restreinte.

Concernant la clientèle des architectes, on note une tendance au renforcement de la part des 60 ans et plus. En effet, entre 2006 et 2014, cette part a augmenté de 7 points. Cette augmentation s'est en partie faite aux dépens des 50-59 ans dont la part a diminué de 5 points au cours de cette période.

La part des maisons individuelles livrées « totalement terminées » est orientée à la hausse chez les particuliers ayant recours à un architecte

Graphique 81 : Évolution de la répartition par degré de finition des travaux (pour les maisons d'une surface égale ou inférieure à 170 m²)



Note méthodologique : Trois degrés de finition sont proposés au particulier enquêté :

- totalement terminé : le particulier peut emménager dans la maison sans avoir à y effectuer des travaux supplémentaires ;
- prêt à décorer : l'essentiel des travaux est réalisé par le maître d'œuvre hormis ceux de peintures, papiers peints, décoration, etc. ;
- clos et couvert : les murs, le toit et les fermetures (portes vers l'extérieur, fenêtres...) sont posés par le maître d'œuvre et le reste des travaux est à la charge du particulier (sols, électricité, plomberie, décoration, etc.)

Note de lecture : en 2014, 47 % des maisons individuelles d'une surface inférieure ou égale à 170 m² construite par des architectes étaient livrées totalement terminées.

Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

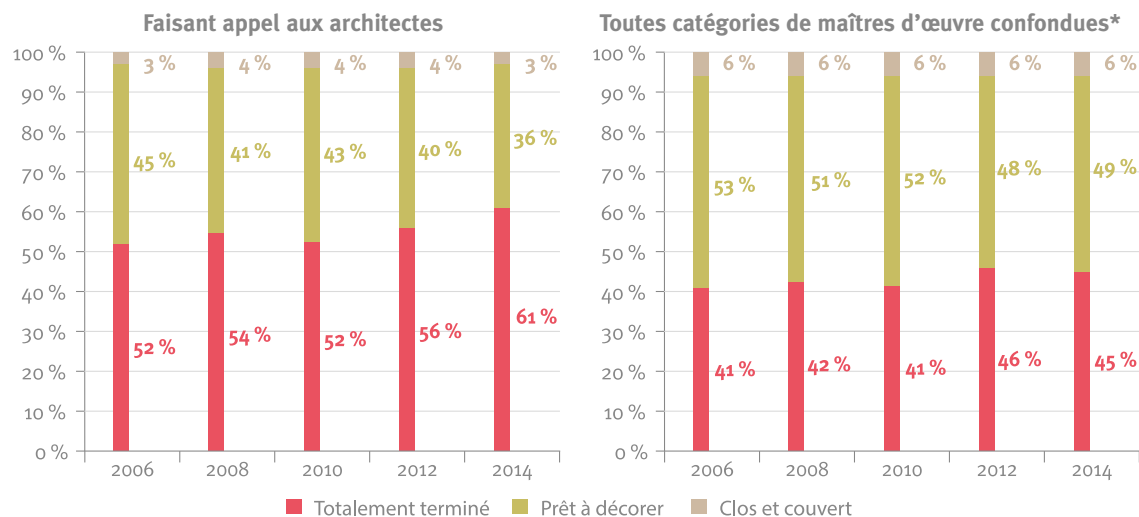
*hors maîtres d'œuvre « autres cas » (différent de particuliers, entrepreneurs ou artisans, constructeurs de maisons individuelles et architectes) pour des raisons de secret statistique

La répartition par degré de finition de travaux pour les maisons individuelles toutes catégories de maîtres d'œuvre confondues est relativement stable entre 2006 et 2014. Dans la majorité des cas, les maisons sont livrées « prêtes à être décorées » (dans 63 % des cas en 2014).

Cette répartition est sensiblement différente concernant la clientèle des architectes. En effet, les particuliers ayant recours au travail d'un architecte sont de plus en plus nombreux à souhaiter une maison livrée « totalement terminée ». En 2014, les architectes livraient 47 % de maisons individuelles d'une surface inférieure ou égale à 170 m² totalement terminées (contre 43 % en 2006). Cette part ne s'élève qu'à 31 % tous types de maîtres d'œuvre confondus.

La part des maisons individuelles livrées « clos et couvert » est légèrement plus importante pour tous les maîtres d'œuvre confondus que pour les architectes.

Graphique 82 : Évolution de la répartition par degré de finition des travaux pour les maisons de plus de 170 m²



Note de lecture : en 2014, 45 % des maisons individuelles d'une surface supérieure à 170 m² étaient livrées totalement.

Source : SOeS, données issues de l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

*hors maîtres d'œuvre « autres cas » (différent de particuliers, entrepreneurs ou artisans, constructeurs de maisons individuelles et architectes) pour des raisons de secret statistique

Les tendances sont les mêmes que celles observées précédemment. Toutefois, chez les particuliers faisant appel au travail d'un architecte, la part des maisons individuelles livrées totalement terminées est moins importante pour les maisons ayant une surface inférieure ou égale à 170 m² : 47 % contre 61 % pour les maisons individuelles ayant une surface supérieure à 170 m².

Conclusion

Conclusion

Durant la crise économique majeure du secteur de la construction de 2007 à 2015, la démographie du nombre d'architectes inscrits au Tableau de l'Ordre s'est stabilisée à partir de 2010 à près de 30 000 inscrits. Conséquence de l'effet du baby-boom, la population des architectes ayant entre 55 et 60 ans présente les effectifs les plus importants et un nombre important de départs à la retraite ont lieu depuis le début de la crise économique. La stabilité des inscriptions dans les écoles en architecture depuis 2009, autour de 2 000 en HMNOP contribue à la stabilité des inscrits sur les dernières années. Les jeunes s'installent dans les zones les plus urbaines alors que leurs aînés sont installés dans le sud et nord-est de la France. Leur insertion professionnelle n'a semble-t-il pas été affectée par la crise économique (81 % d'insertion en moins de 6 mois).

La féminisation de la profession progresse comme dans l'ensemble des professions libérales : 27 % en 2015 contre 17 % en 2000. La féminisation est plus importante chez les jeunes de moins de 34 ans, puisqu'elle atteint 46 %. Dans les catégories des architectes libéraux et associés qui représentent 90 % des architectes, les femmes sont légèrement sous-représentées, elles ne sont que 25 % et 26 % respectivement en 2015 contre 14 % en 2000. Par contre, la part de femmes dans la population des architectes fonctionnaires est de 43 % en 2015 contre 21 % en 2000. Le rattrapage dans la fonction publique a été beaucoup plus rapide que pour les architectes libéraux et associés.

La disparité des revenus est importante au sein de la profession que ce soit entre les classes d'âge, les hommes et les femmes ou les types d'activités. Les jeunes générations choisissent de plus en plus d'exercer en tant qu'associés et de moins en moins en tant que libéraux. Le nombre de salariés architectes se stabilise tandis que le nombre de ceux n'exerçant pas en tant que maîtres d'oeuvre chute fortement. Les nouvelles générations et les femmes choisissent de plus en plus souvent le statut d'auto-entrepreneur qui se développe fortement.

Malgré la forte crise économique qui a touché le secteur, les architectes ont su maintenir leur part de marché qui s'établit à 42 % de l'activité du bâtiment. Selon la dernière note de conjoncture de l'INSEE**, les perspectives de l'année 2016 sont bonnes. L'année 2016 a commencé par une accélération dans la zone euro et le Produit Intérieur Brut a augmenté plus vite que prévu en France. La croissance de l'activité se diffuse à l'emploi. Le prix bas du baril de pétrole stimule la consommation des ménages et l'investissement productif a très nettement accéléré en début d'année et resterait solide. La croissance du PIB serait de 1,6 % sur l'année. L'investissement logement (neuf et travaux) semble confirmer son rebond avec des conditions attractives du crédit et un regain de l'immobilier de rapport (qui bénéficie aussi du dispositif PINEL). Cette amélioration est en phase avec le redressement des ventes de logements neufs au cours des derniers mois. Elle suggère que l'activité de la construction ne baisserait plus en 2016 et dans les années à venir, après deux années de fort recul (+0,3 % après -2,2 %). Bien que la commande publique demeure comprimée, les dernières données disponibles concernant le premier trimestre 2016 font état d'une reprise de la demande aussi bien sur le marché de la construction neuve que sur le marché de la rénovation. Ainsi, l'activité des architectes devrait pouvoir bénéficier de cette reprise durable.

Plusieurs réformes devraient également contribuer à soutenir leur activité. C'est le cas par exemple de la loi Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) promulguée le 18 août 2015 qui fixe l'objectif de rénover 500 000 logements par an à compter de 2017 ouvrant, par là-même, des perspectives intéressantes pour les agences d'architecture souhaitant investir le marché de la réhabilitation. Le nombre de copropriétés à rénover devrait également augmenter fortement avec la possibilité prévue par la loi de voter à la majorité simple la réalisation de travaux de rénovation énergétique. Dans le secteur de l'urbanisme, l'objectif affiché de concevoir des Territoires à énergie positive (TEPOS) nécessitera aussi de recourir à l'expertise des architectes pour fabriquer la ville de demain.

Enfin les mesures adoptées par la loi sur la Liberté de Création, Architecture et Patrimoine qui viennent élargir les conditions de recours à l'architecte pour les maisons individuelles et les lotissements, devraient également dynamiser la demande adressée aux architectes.

Afin de développer leur place sur le marché de la construction, les architectes devront notamment axer leurs efforts sur :

- les besoins de formation (développement de la maquette numérique, maîtrise des langues étrangères face à une intensification de la concurrence internationale...);
- la communication : sensibiliser davantage les particuliers sur le rôle des architectes notamment en matière d'amélioration de la performance énergétique des logements ;
- le travail collaboratif : mutualiser les compétences afin d'atteindre la taille critique nécessaire pour remporter certains appels d'offres de grande envergure ;
- faire évoluer les structures vers des cabinets d'associés plus adaptés aux chantiers de grande envergure.

Table des illustrations

Les cartes

Carte 1 :	Effectifs par région en 2015	14
Carte 2 :	Variation des effectifs par région entre 2000 et 2015	15
Carte 3 :	Nombre d'architectes pour 100 000 habitants par région en 2015	16
Carte 4 :	Variation du nombre d'architectes pour 100 000 habitants par région entre 2000 et 2015	18
Carte 5 :	Proportion de femmes par région en 2015	19
Carte 6 :	Âge moyen par région en 2015	21
Carte 7 :	Proportion des moins de 34 ans en 2015	22
Carte 8 :	Proportion des 55-64 ans en 2015	23
Carte 9 :	Proportion des plus de 64 ans en 2015	23
Carte 10 :	Proportion des associés par région en 2015	35
Carte 11 :	Proportion des libéraux par région en 2015	35
Carte 12 :	Répartition régionale des entreprises d'architecture employeuses	50

Les graphiques

Graphique 1 :	Évolution de l'effectif des diplômés en architecture de 2001 à 2015 (titre DPLG et HMONP)	9
Graphique 2 :	Nombre d'inscrits au Tableau de l'Ordre	10
Graphique 3 :	Taux de variation des effectifs	11
Graphique 4 :	Proportion de femmes au sein de l'Ordre, 2000-2015	12
Graphique 5 :	Nombre d'entrées et de sorties de l'Ordre	13
Graphique 6 :	Âge moyen des architectes au sein de l'Ordre	20
Graphique 7 :	Effectifs par âge des inscrits à l'Ordre en 2015	24
Graphique 8 :	Évolution de la pyramide des âges (données 2000, 2004, 2009, 2012 et 2015)	25
Graphique 9 :	Évolution de l'âge moyen des architectes entrant et quittant l'Ordre	25
Graphique 10 :	Répartition des entrées au sein de l'Ordre par tranche d'âges entre 2001 et 2015	27
Graphique 11 :	Répartition des départs au sein de l'Ordre par tranche d'âges entre 2001 et 2015	28
Graphique 12 :	Répartition des effectifs inscrits à l'Ordre selon l'ancienneté et pyramide des âges en 2015	28
Graphique 13 :	Évolution de l'ancienneté moyenne parmi les inscrits à l'Ordre (en nombre d'années)	29
Graphique 14 :	Ancienneté dans l'Ordre pour plusieurs années	30
Graphique 15 :	Évolution des effectifs d'architectes par type d'activité, 2000-2015	31
Graphique 16 :	Évolution des proportions des types d'activité des inscrits à l'Ordre	32
Graphique 17 :	Évolution de la proportion de femmes selon le type d'exercice, 2000-2015	33
Graphique 18 :	Âge moyen des inscrits à l'Ordre par type d'activité (2000 – 2015)	34
Graphique 19 :	Évolution des revenus BNC en euros courants (2002 – 2014)	36
Graphique 20 :	Variation du chiffre d'affaires et des bénéficiaires entre 2003 et 2014	37
Graphique 21 :	Évolution des revenus moyens et du revenu médian entre 2002 et 2014	38
Graphique 22 :	Évolution des seuils de revenus par quartile entre 2002 et 2014	39
Graphique 23 :	Évolution des revenus BNC entre 2003 et 2014 (moyenne des revenus par quartile)	39
Graphique 24 :	Évolution du revenu moyen en euros par catégories d'âges, 2002-2014	40

Graphique 25 :	Proportion de femmes dans les différentes catégories d'âges, 2000-2015	41
Graphique 26 :	Évolution des revenus moyens des hommes et des femmes (en euros), 2002-2014	42
Graphique 27 :	Revenu médian et revenu moyen par tranche d'âges (en euros) en 2014 selon le sexe	43
Graphique 28 :	Évolution des revenus par quartile pour les hommes et les femmes (en euros), 2012-2014	44
Graphique 29 :	Rentabilité nette observée en moyenne dans certaines professions réglementées	45
Graphique 30 :	Évolution de la part des architectes auto-entrepreneurs de 2012 à 2014	47
Graphique 31 :	Part des architectes auto-entrepreneurs selon les tranches d'âges en 2014	47
Graphique 32 :	Répartition du nombre d'entreprises employeuses (ayant au moins un salarié) et du nombre de salariés selon la taille des structures	48
Graphique 33 :	Évolution de la taille des entreprises employeuses (2008-2014, tranches d'effectifs en ETP)	49
Graphique 34 :	Entreprises et établissements employeurs : évolution annuelle 2008-2014 (base 100 en 2008)	50
Graphique 35 :	Répartition des entreprises employeuses en fonction du statut juridique	51
Graphique 36 :	Évolution du taux de féminisation* entre 2008 et 2012	52
Graphique 37 :	Salaire brut horaire moyen (en euros)	53
Graphique 38 :	Salaire brut annuel en équivalent temps plein (en milliers d'euros)	53
Graphique 39 :	Salaire brut horaire moyen (en euros)	54
Graphique 40 :	Évolution des effectifs d'architectes inscrits à Pôle Emploi (demandeurs d'emploi cat. A, au 1er janvier), 2010-2016	56
Graphique 41 :	Répartition des effectifs d'architectes inscrits à Pôle Emploi (demandeurs d'emploi cat. A, au 1er janvier) par âge et par sexe, 2010-2016	57
Graphique 42 :	Inscription au Tableau de l'Ordre des architectes	60
Graphique 43 :	Inscription au Tableau de l'Ordre des architectes selon le sexe	60
Graphique 44 :	Délai d'accès au 1er emploi (en % de l'ensemble des répondants)	61
Graphique 45 :	Part des jeunes diplômés ayant accédé à leur premier emploi en moins de 6 mois selon l'année d'obtention du diplôme (en % de l'ensemble des répondants)	62
Graphique 46 :	Accès au premier emploi selon le diplôme (en % de l'ensemble des répondants)	62
Graphique 47 :	Situation professionnelle de la population enquêtée selon le diplôme (en % de l'ensemble des répondants)	63
Graphique 48 :	Proportion de diplômés en situation de pluriactivité selon l'année de l'enquête	64
Graphique 49 :	Taux d'insertion dans le champ architecture-urbanisme-patrimoine bâti	65
Graphique 50 :	Évolution du taux d'insertion dans le champ architecture-urbanisme-patrimoine bâti	65
Graphique 51 :	Domaines d'exercice professionnel (en % des répondants insérés dans le domaine architecture, possibilité d'indiquer jusqu'à 3 réponses)	66
Graphique 52 :	Activités exercées au titre de l'emploi principal (en % des répondants insérés dans le domaine architecture, possibilité d'indiquer jusqu'à 3 réponses)	67
Graphique 53 :	Répartition du statut d'exercice de l'activité principale selon le diplôme	68
Graphique 54 :	Les diplômés architectes salariés selon le type de contrat	69
Graphique 55 :	Temps de travail hebdomadaire / Temps complet	69
Graphique 56 :	Structure d'exercice de l'activité principale selon le diplôme	71
Graphique 57 :	Distribution des revenus nets annuels moyens (en %)	72
Graphique 58 :	Évolution de la production dans le secteur du bâtiment par type de logements (montants en milliards d'euros)	76

Graphique 59:	Évolution du nombre annuel de logements autorisés en France entière par type de logements (en indices, base 100 en 2000)	77
Graphique 60:	Évolution de la répartition du nombre annuel de logements autorisés en France entière par type de logements	78
Graphique 61:	Surface de plancher autorisée par type de local (France entière), base 100 en 2005	80
Graphique 62:	Taux de pénétration des travaux « architectes » dans la production bâtiment (montants en milliards d'euros)	81
Graphique 63:	Évolution du taux de pénétration par type de chantiers	81
Graphique 64:	Évolution des montants totaux de travaux (en millions d'euros) par type de maître d'ouvrage, 2005-2014	83
Graphique 65:	Évolution de la proportion selon la nature des travaux, 2002-2014	84
Graphique 66:	Répartition des travaux par type d'ouvrage confié aux architectes, 2008-2014	86
Graphique 67:	Répartition des montants de travaux par type d'ouvrage, 2008-2014	87
Graphique 68:	Évolution du nombre de travaux réalisés et du montant de travaux (indices base 100 en 2008)	88
Graphique 69:	Évolution des montants de travaux selon le type d'ouvrage confié aux architectes, 2008-2014	89
Graphique 70:	Évolution des montants moyens de travaux (en euros) pour les bureaux, le commerce, l'industrie, le stockage et l'hôtellerie et tourisme, 2008-2014	90
Graphique 71:	Évolution des montants moyens par chantier (en euros) pour travaux neufs, 2008-2014	91
Graphique 72:	Évolution de la répartition de la maîtrise d'œuvre concernant la maison individuelle (pour l'ensemble des maisons)	93
Graphique 73:	Évolution des travaux déclarés au titre de projet architectural de maisons individuelles (montants en millions d'euros), 2000-2014	94
Graphique 74:	Surface moyenne de la maison (surface de plancher en m ²)	95
Graphique 75:	Prix moyen et prix médian de la maison en euros / m ²	96
Graphique 76:	Évolution de la répartition de la maîtrise d'œuvre en mission complète concernant la maison individuelle	98
Graphique 77:	Évolution de la répartition par CSP des particuliers ayant fait construire une maison individuelle (d'une surface égale ou inférieure à 170 m ²)	99
Graphique 78:	Évolution de la répartition par CSP des particuliers ayant fait construire une maison individuelle (de plus de 170 m ²)	100
Graphique 79:	Évolution de la répartition par âge des particuliers ayant fait construire une maison individuelle (d'une surface égale ou inférieure à 170 m ²)	101
Graphique 80:	Évolution de la répartition par âge des particuliers ayant fait construire une maison individuelle (d'une surface égale ou supérieure à 170 m ²)	102
Graphique 81:	Évolution de la répartition par degré de finition des travaux (pour les maisons d'une surface égale ou inférieure à 170 m ²)	103
Graphique 82:	Évolution de la répartition par degré de finition des travaux pour les maisons de plus de 170 m ²	104

Les tableaux

Tableau 1 :	Revenus moyens des professionnels étudiés dans le rapport IGF _____	45
Tableau 2 :	Salaires annuels bruts en euros en 2014 dans l'activité de la maîtrise d'œuvre, l'activité des bureaux d'études, du bâtiment et des travaux publics _____	55
Tableau 3 :	Région d'exercice professionnel _____	70
Tableau 4 :	Répartition de la production par type de travaux en 2014 _____	75
Tableau 5 :	Prix moyen (en euros/m ² de surface de plancher et en euros) et surface moyenne (surface de plancher en m ²) des maisons en 2014 selon le type de maître d'œuvre _____	97

Coordination : Chantal Fouquet - Maquette : Etienne Charbonnier - Impression : Publi2M



Dépôt légal : 3e trimestre 2016



Conseil national
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine - BP 154
75755 Paris cedex 15

Tel. 01 56 58 67 00
Fax 01 56 58 67 01
www.architectes.org